II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

PARLEMENT EUROPÉEN

ARRÊT DÉFINITIF DU BUDGET RECTIFICATIF N° 2 DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES POUR L'EXERCICE 1977

(78/339/Euratom, CECA, CEE)

LE PRÉSIDENT DU PARLEMENT EUROPÉEN,

— vu le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et notamment son article 78 paragraphe 7,

— vu le traité instituant la Communauté économique européenne, et notamment son article 203 paragraphe 7,

— vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 177 paragraphe 7,

— vu le traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes,

— vu le traité, du 22 juillet 1975, portant modification de certaines dispositions financières des traités instituant les Communautés européennes et du traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes,

— vu le règlement financier, du 25 avril 1973, applicable au budget général des Communautés européennes,

— vu le budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1977,

— vu le budget rectificatif et supplémentaire n° 1 des Communautés européennes pour l'exercice 1977,

— vu l'avant-projet de budget rectificatif n° 2 des Communautés européennes pour l'exercice 1977,

— vu le projet de budget rectificatif n° 2 des Communautés européennes pour l'exercice 1977,

— vu les délibérations du Parlement européen des 15 et 17 novembre 1977,

— vu la résolution adoptée par le Parlement européen le 17 novembre 1977,

— la procédure prévue aux articles 78 du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, 203 du traité instituant la Communauté économique européenne et 177 du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique étant ainsi achevée,

CONSTATE :

Article unique

Le budget rectificatif n° 2 des Communautés européennes pour l'exercice 1977, tel que figurant en annexe, est définitivement arrêté.

Fait à Luxembourg, le 27 novembre 1977.

Le président du
Parlement européen

Emilio COLOMBO

BUDGET RECTIFICATIF N° 2 DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES POUR L'EXERCICE 1977

SOMMAIRE

Pages

A. Recettes 5

B. Calcul des parts relatives des États membres 25

C. Récapitulation des dépenses 35

D. Effectifs 37

Section III : Commission 41

Annexe I — État rectificatif des recettes et des dépenses 1977 relatif aux activités de recherches et d'investissement 61

A. RECETTES

Les recettes des Communautés sont évaluées aux montants suivants :

Titres	Nature des recettes	UC		
		Exercice 1977 (1)	Budget rectificatif n° 2	Nouveau total
1	Ressources propres	6 297 841 642	— 2 698 638	6 295 143 004
2	Excédents disponibles	39 129 353	—	39 129 353
3	Part du produit des prélèvements CECA versée en application de l'article 20 du traité du 8 avril 1965	18 000 000	—	18 000 000
4	Retenues effectuées sur les rémunérations du personnel	63 300 101	+ 1 917 000	65 217 101
5	Contributions	3 159 996 452	— 1 954 911	3 158 041 541
9	Recettes diverses	8 726 660	—	8 726 660
	Total	9 586 994 208	— 2 736 549	9 584 257 659
	Excédent à reporter à l'exercice suivant	0	—	0
	TOTAL GÉNÉRAL	**9 586 994 208**	**— 2 736 549**	**9 584 257 659**

(1) Les colonnes « exercice 1977 » et « crédits 1977 » de ce document comportent les modifications apportées par le budget rectificatif et supplémentaire n° 1.

TITRE 1

RESSOURCES PROPRES

CHAPITRE 10 — PRÉLÈVEMENTS, PRIMES, MONTANTS SUPPLÉMENTAIRES OU COMPENSATOIRES, MONTANTS OU ÉLÉMENTS ADDITIONNELS ET AUTRES DROITS ÉTABLIS PAR LES INSTITUTIONS DES COMMUNAUTÉS SUR LES ÉCHANGES AVEC LES PAYS NON MEMBRES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE [ARTICLE 2 SOUS a) DE LA DÉCISION DU CONSEIL DU 21 AVRIL 1970]

Art.	Postes	Intitulé		UC	
			Exercice 1977	Budget rectificatif nº 2	Nouveau total
		CHAPITRE 10			
100		*Prélèvements, primes, montants supplémentaires ou compensatoires, montants ou éléments additionnels et autres droits établis par les institutions des Communautés sur les échanges avec les pays non membres dans le cadre de la politique agricole commune [article 2 sous a) de la décision du Conseil du 21 avril 1970]*			
	1000	Belgique	140 000 000	—	140 000 000
	1001	République fédérale d'Allemagne	234 000 000	—	234 000 000
	1002	France	81 000 000	—	81 000 000
	1003	Italie	412 000 000	—	412 000 000
	1004	Luxembourg	100 000	—	100 000
	1005	Pays-Bas	285 000 000	—	285 000 000
	1006	Danemark	15 640 000	—	15 640 000
	1007	Irlande	13 800 000	—	13 800 000
	1008	Royaume-Uni	147 200 000	—	147 200 000
		Total de l'article 100	1 328 740 000	—	1 328 740 000
		TOTAL DU CHAPITRE 10	1 328 740 000	—	1 328 740 000

TITRE 1

RESSOURCES PROPRES

CHAPITRE 10 — PRÉLÈVEMENTS, PRIMES, MONTANTS SUPPLÉMENTAIRES OU COMPENSATOIRES, MONTANTS OU ÉLÉMENTS ADDITIONNELS ET AUTRES DROITS ÉTABLIS PAR LES INSTITUTIONS DES COMMUNAUTÉS SUR LES ÉCHANGES AVEC LES PAYS NON MEMBRES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE [ARTICLE 2 SOUS a) DE LA DÉCISION DU CONSEIL DU 21 AVRIL 1970]

Art.	Postes	Commentaires
100		Les montants inscrits au budget correspondent à la totalité des constatations effectuées par les États membres à l'exception des trois nouveaux États qui ne versent en 1977 que 92 % des montants constatés (article 130 de l'acte d'adhésion). Le chiffre de 1 328,74 millions d'UC tient compte aussi des montants compensatoires monétaires perçus ou octroyés sur les échanges avec les pays tiers. Il faut remarquer que les nouveaux États membres augmentent leur pourcentage de versement entre 1976 et 1977 de 79,5 à 92 %. Le total des prélèvements constatés par les États membres est repris aux tableaux 2A et 2B.

CHAPITRE 11 — COTISATIONS ET AUTRES DROITS PRÉVUS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION COMMUNE DES MARCHÉS DANS LE SECTEUR DU SUCRE [ARTICLE 2 SOUS a) DE LA DÉCISION DU CONSEIL DU 21 AVRIL 1970]

CHAPITRE 12 — DROITS DE DOUANE ET AUTRES DROITS VISÉS À L'ARTICLE 2 SOUS b) DE LA DÉCISION DU CONSEIL DU 21 AVRIL 1970

Art.	Postes	Intitulé	UC		
			Exercice 1977	Budget rectificatif n° 2	Nouveau total
		CHAPITRE 11			
110		*Cotisations et autres droits prévus dans le cadre de l'organisation commune des marchés dans le secteur du sucre [article 2 sous a) de la décision du Conseil du 21 avril 1970]*			
	1100	Belgique	13 000 000	—	13 000 000
	1101	République fédérale d'Allemagne	66 000 000	—	66 000 000
	1102	France	64 000 000	—	64 000 000
	1103	Italie	44 000 000	—	44 000 000
	1104	Luxembourg	—	—	—
	1105	Pays-Bas	22 000 000	—	22 000 000
	1106	Danemark	8 280 000	—	8 280 000
	1107	Irlande	2 760 000	—	2 760 000
	1108	Royaume-Uni	11 960 000	—	11 960 000
		Total de l'article 110	232 000 000	—	232 000 000
		TOTAL DU CHAPITRE 11	232 000 000	—	232 000 000
		CHAPITRE 12			
120		*Droits de douane et autres droits visés à l'article 2 sous b) de la décision du Conseil du 21 avril 1970*			
	1200	Belgique	255 000 000	—	255 000 000
	1201	République fédérale d'Allemagne	1 024 000 000	—	1 024 000 000
	1202	France	628 600 000	—	628 600 000
	1203	Italie	681 600 000	—	681 600 000
	1204	Luxembourg	3 500 000	—	3 500 000
	1205	Pays-Bas	332 500 000	—	332 500 000
	1206	Danemark	110 400 000	—	110 400 000
	1207	Irlande	40 876 341	— 82 569	40 793 772
	1208	Royaume-Uni	1 660 625 301	— 2 616 069	1 658 009 232
		Total de l'article 120	4 737 101 642	— 2 698 638	4 734 403 004
		TOTAL DU CHAPITRE 12	4 737 101 642	— 2 698 638	4 734 403 004

CHAPITRE 11 — COTISATIONS ET AUTRES DROITS PRÉVUS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION COMMUNE DES MARCHÉS DANS LE SECTEUR DU SUCRE [ARTICLE 2 SOUS a) DE LA DÉCISION DU CONSEIL DU 21 AVRIL 1970]

CHAPITRE 12 — DROITS DE DOUANE ET AUTRES DROITS VISÉS À L'ARTICLE 2 SOUS b) DE LA DÉCISION DU CONSEIL DU 21 AVRIL 1970

Art.	Postes	Commentaires

CHAPITRE 13 — TAXE À LA VALEUR AJOUTÉE

Art.	Postes	Intitulé		UC	
			Exercice 1977	Budget rectificatif n° 2	Nouveau total
		CHAPITRE 13			
130		*Taxe à la valeur ajoutée*	—	—	—
		TOTAL DU CHAPITRE 13	—	—	—
		Total du titre 1	**6 297 841 642**	**— 2 698 638**	**6 295 143 004**

CHAPITRE 13 — TAXE À LA VALEUR AJOUTÉE

Art.	Postes	Commentaires

TITRE 2

EXCÉDENTS DISPONIBLES

CHAPITRE 20 — EXCÉDENT DISPONIBLE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Art.	Postes	Intitulé	UC		
			Exercice 1977	Budget rectificatif n° 2	Nouveau total
		CHAPITRE 20			
200		*Excédent disponible de l'exercice précédent*	39 129 353	—	39 129 353
		TOTAL DU CHAPITRE 20	39 129 353	—	39 129 353
		Total du titre 2	**39 129 353**	**—**	**39 129 353**

TITRE 2

EXCÉDENTS DISPONIBLES

CHAPITRE 20 — EXCÉDENT DISPONIBLE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Art.	Postes	Commentaires

TITRE 3

PART DU PRODUIT DES PRÉLÈVEMENTS CECA VERSÉE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 20 DU TRAITÉ DU 8 AVRIL 1965

CHAPITRE 30 — PART DU PRODUIT DES PRÉLÈVEMENTS CECA VERSÉE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 20 DU TRAITÉ DU 8 AVRIL 1965

Art.	Postes	Intitulé		UC	
			Exercice 1977	Budget rectificatif n° 2	Nouveau total
		CHAPITRE 30			
300		*Part du produit des prélèvements CECA versée en application de l'article 20 du traité du 8 avril 1965*	18 000 000	—	18 000 000
		TOTAL DU CHAPITRE 30	18 000 000	—	18 000 000
		Total du titre 3	**18 000 000**	**—**	**18 000 000**

TITRE 3

PART DU PRODUIT DES PRÉLÈVEMENTS CECA VERSÉE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 20 DU TRAITÉ DU 8 AVRIL 1965

CHAPITRE 30 — PART DU PRODUIT DES PRÉLÈVEMENTS CECA VERSÉE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 20 DU TRAITÉ DU 8 AVRIL 1965

Art.	Postes	Commentaires

TITRE 4

RETENUES EFFECTUÉES SUR LES RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL

CHAPITRE 40 — PRODUIT DE L'IMPÔT SUR LES TRAITEMENTS, SALAIRES ET INDEMNITÉS DES FONCTIONNAIRES ET AUTRES AGENTS

CHAPITRE 41 — CONTRIBUTIONS DU PERSONNEL AU FINANCEMENT DU RÉGIME DE PENSION

Art.	Postes	Intitulé		UC	
			Exercice 1977	Budget rectificatif n° 2	Nouveau total
		CHAPITRE 40			
400		*Produit de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et autres agents*	46 006 150	—	46 006 150
		TOTAL DU CHAPITRE 40	46 006 150	—	46 006 150
		CHAPITRE 41			
410		*Contributions du personnel au financement du régime de pension*	17 293 951	+ 1 917 000	19 210 951
		TOTAL DU CHAPITRE 41	17 293 951	+ 1 917 000	19 210 951
		Total du titre 4	**63 300 101**	**+ 1 917 000**	**65 217 101**

TITRE 4

RETENUES EFFECTUÉES SUR LES RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL

CHAPITRE 40 — PRODUIT DE L'IMPÔT SUR LES TRAITEMENTS, SALAIRES ET INDEMNITÉS DES FONCTIONNAIRES ET AUTRES AGENTS

CHAPITRE 41 — CONTRIBUTIONS DU PERSONNEL AU FINANCEMENT DU RÉGIME DE PENSION

Art.	Postes	Commentaires	*Exercice 1977* UC	*Modifications* UC	*Nouveaux montants* UC
400		Parlement	4 375 200	—	4 375 200
		Conseil	4 585 400	—	4 585 400
		Commission :			
		— fonctionnement	35 700 000	—	35 700 000
		— recherches et investissement	—	—	—
		Cour de justice	1 345 550	—	1 345 550
		Total	46 006 150	—	46 006 150
410		Parlement	1 730 355	—	1 730 355
		Conseil	1 927 256	—	1 927 256
		Commission :			
		— fonctionnement	11 725 000	—	11 725 000
		— recherches et investissement	1 563 000	+ 1 917 000	3 480 000
		Cour de justice	348 340	—	348 340
		Total	17 293 951	+ 1 917 000	19 210 951

TITRE 5

CONTRIBUTIONS

CHAPITRE 50 — CONTRIBUTIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 4 PARAGRAPHE 2 OU 3 DE LA DÉCISION, DU 21 AVRIL 1970, RELATIVE AU REMPLACEMENT DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES ÉTATS MEMBRES PAR DES RESSOURCES PROPRES AUX COMMUNAUTÉS

Art.	Postes	Intitulé	UC		
			Exercice 1977	Budget rectificatif nº 2	Nouveau total
		CHAPITRE 50			
500		*Contributions prévues à l'article 4 paragraphe 2 ou 3 de la décision, du 21 avril 1970, relative au remplacement des contributions financières des États membres par des ressources propres aux Communautés*			
	5000	Belgique	167 271 887	— 547 630	166 724 257
	5001	Danemark	83 858 652	— 313 647	83 545 005
	5002	République fédérale d'Allemagne	1 154 186 595	— 3 841 930	1 150 344 665
	5003	France	1 131 442 400	— 2 738 633	1 128 703 767
	5004	Irlande	—	—	—
	5005	Italie	442 465 098	— 2 271 454	440 193 644
	5006	Luxembourg	10 064 345	— 19 643	10 044 702
	5007	Pays-Bas	170 524 753	— 1 164 468	169 360 285
	5008	Royaume-Uni	—	—	—
		Total de l'article 500	3 159 813 730	— 10 897 405	3 148 916 325
		TOTAL DU CHAPITRE 50	3 159 813 730	— 10 897 405	3 148 916 325

TITRE 5

CONTRIBUTIONS

CHAPITRE 50 — CONTRIBUTIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 4 PARAGRAPHE 2 OU 3 DE LA DÉCISION, DU 21 AVRIL 1970, RELATIVE AU REMPLACEMENT DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES ÉTATS MEMBRES PAR DES RESSOURCES PROPRES AUX COMMUNAUTÉS

Art.	Postes	Commentaires
500		Ces versements permettent le financement de la partie des dépenses non couverte par les ressources propres; ils remplacent, dans l'attente de l'application de la sixième directive, les ressources provenant de la TVA. Ils sont calculés sur la base des statistiques harmonisées élaborées par l'Office statistique des Communautés européennes en vertu de l'article 23 du règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 2/71. L'absence de versement par le Royaume-Uni et l'Irlande est due au fait que ces pays, compte tenu des freins dynamiques prévus par l'acte d'adhésion et de l'importance de leurs recettes douanières, couvrent entièrement leurs parts relatives par le versement des ressources propres qui, pour le Royaume-Uni, comprennent aussi les droits de douane à caractère fiscal.

CHAPITRE 51 — CONTRIBUTIONS PRÉVUES RESPECTIVEMENT À L'ARTICLE 3 PARAGRAPHE 4 ET À L'ARTICLE 4 PARAGRAPHE 6 DE LA DÉCISION, DU 21 AVRIL 1970, RELATIVE AU REMPLACEMENT DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES ÉTATS MEMBRES PAR DES RESSOURCES PROPRES AUX COMMUNAUTÉS

Art.	Postes	Intitulé		UC	
			Exercice 1977	Budget rectificatif nº 2	Nouveau total
		CHAPITRE 51			
510		*Contributions prévues respectivement à l'article 3 paragraphe 4 et à l'article 4 paragraphe 6 de la décision, du 21 avril 1970, relative au remplacement des contributions financières des États membres par des ressources propres aux Communautés*			
	5100	Belgique	13 550	+ 6 723	20 273
	5101	République fédérale d'Allemagne	58 378	+ 4 456 070	4 514 448
	5102	France	28 176	+ 445	28 621
	5103	Italie	13 848	+ 18 056	31 904
	5104	Luxembourg	329	+ 147	476
	5105	Pays-Bas	19 082	+ 4 436 622	4 455 704
	5106	Danemark	5 141	+ 2 545	7 686
	5107	Irlande	1 354	+ 669	2 023
	5108	Royaume-Uni	42 864	+ 21 217	64 081
		Total de l'article 510	182 722	+ 8 942 494	9 125 216
		TOTAL DU CHAPITRE 51	182 722	+ 8 942 494	9 125 216
		Total du titre 5	**3 159 996 452**	**— 1 954 911**	**3 158 041 541**

CHAPITRE 51 — CONTRIBUTIONS PRÉVUES RESPECTIVEMENT À L'ARTICLE 3 PARAGRAPHE 4 ET À L'ARTICLE 4 PARAGRAPHE 6 DE LA DÉCISION, DU 21 AVRIL 1970, RELATIVE AU REMPLACEMENT DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES ÉTATS MEMBRES PAR DES RESSOURCES PROPRES AUX COMMUNAUTÉS

Art.	Postes	Commentaires
510		Ces recettes représentent les contributions des États membres destinées au financement des programmes complémentaires dans le cadre des activités de recherches et d'investissement.

TITRE 9

RECETTES DIVERSES

Art.	Postes	Intitulé		UC	
			Exercice 1977	Budget rectificatif nº 2	Nouveau total
		Total du titre 9	**8 726 660**	**—**	**8 726 660**
		Total	**9 586 994 208**	**— 2 736 549**	**9 584 257 659**
		Excédent à reporter à l'exercice suivant	0	—	0
		TOTAL GÉNÉRAL	**9 586 994 208**	**— 2 736 549**	**9 584 257 659**

TITRE 9

RECETTES DIVERSES

Art.	Postes	Commentaires

B. CALCUL DES PARTS RELATIVES DES ÉTATS MEMBRES

TABLEAU 1

Crédits à couvrir, pendant l'exercice 1977, au titre des articles 3 et 4 de la décision, du 21 avril 1970, relative aux ressources propres et à l'article 10 du traité, du 22 avril 1970, portant modification de certaines dispositions budgétaires des traités instituant les Communautés européennes et du traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes ainsi que des articles 129 et 130 de l'acte d'adhésion

(en UC)

A. Catégories de crédits	Budget 1977	Budget rectificatif n° 2	Nouveau total
I. *Crédits propres à la Commission*			
1. Secteur agricole (chapitre 31 et titres 6, 7 et 8)	7 295 903 500	—	7 295 903 500
2. Secteur social (chapitres 30, 35, 50, 51, 52 et 59)	189 597 000	—	189 597 000
3. Secteur régional (chapitre 55)	400 000 000	—	400 000 000
4. Secteur de l'énergie, de l'industrie et des transports :			
— chapitre 33	183 337 388	— 2 466 685	180 870 703
— chapitres 32, 34, 36, 37 et 39	53 287 800	—	53 287 800
5. Secteur de la coopération au développement (chapitres 92, 93, 94, 95 et 96)	269 880 100	—	269 880 100
6. Divers (titre 4, sauf chapitre 40)	—	—	—
7. Crédits de fonctionnement (titres 1 et 2)	407 317 840	—	407 317 840
8. Réserve pour imprévus (chapitre 101)	4 000 000	—	4 000 000
Sous-total	8 803 323 628	— 2 466 685	8 800 856 943
II. *Crédits propres aux autres institutions*	153 886 416	—	153 886 416
Sous-total	8 957 210 044	— 2 466 685	8 954 743 359
III. *Remboursement aux États membres de 10 % des ressources propres*	629 784 164	— 269 864	629 514 300
Total des dépenses	9 586 994 208	— 2 736 549	9 584 257 659
B. Catégories de recettes			
1. Recettes diverses :			
— relatives au budget général	67 050 761	—	67 050 761
— relatives aux activités de recherches et d'investissement	4 976 000	+ 1 917 000	6 893 000
2. Contributions des États membres aux programmes complémentaires CEEA	182 722	+ 8 942 494	9 125 216
3. Montant des prélèvements CECA affecté aux dépenses administratives	18 000 000	—	18 000 000
4. Excédent disponible de l'exercice précédent	39 129 353	—	39 129 353
Total des recettes	129 338 836	+ 10 859 494	140 198 330
Crédits à couvrir conformément à la décision du 21 avril 1970	9 457 655 372	— 13 596 043	9 444 059 329

TABLEAU 2 A

Prévision des ressources propres à verser par chaque État membre

Exercice 1977

(en UC)

États membres	Prélèvements agricoles		Droits de douane du tarif commun	Total
	Cotisation « sucre »	autres		
	1	2	3	4
Belgique	13 000 000	140 000 000	255 000 000	408 000 000
RF d'Allemagne	66 000 000	234 000 000	1 024 000 000	1 324 000 000
France	64 000 000	81 000 000	628 600 000	773 600 000
Italie	44 000 000	412 000 000	681 600 000	1 137 600 000
Luxembourg	—	100 000	3 500 000	3 600 000
Pays-Bas	22 000 000	285 000 000	332 500 000	639 500 000
Total	209 000 000	1 152 100 000	2 925 200 000	4 286 300 000

TABLEAU 2 B

Exercice 1977

(en UC)

Nature de la ressource	Danemark	Irlande	Royaume-Uni	Total
1. Cotisations « sucre »	9 000 000	3 000 000	13 000 000	25 000 000
2. Prélèvements agricoles	17 000 000	15 000 000	160 000 000	192 000 000
3. Droits de douane	120 000 000	55 000 000	5 580 000 000 (1)	5 755 000 000
4. Total	146 000 000	73 000 000	5 753 000 000	5 972 000 000
5. Application des articles 3 et 4 de la décision du 21 avril 1970 et 130 de l'acte d'adhésion	134 320 000	57 353 772	1 817 169 232	2 008 843 004
Décomposition				
a) Cotisations « sucre »	(8 280 000)	(2 760 000)	(11 960 000)	(23 000 000)
b) Prélèvements agricoles	(15 640 000)	(13 800 000)	(147 200 000)	(176 640 000)
c) Droits de douane	(110 400 000)	(40 793 772)	(1 658 009 232)	(1 809 203 004)

(1) Y inclus les *fiscal duties* sur le tabac (perceptions de caractère fiscal effectuées par les douanes). Les *fiscal duties* représentent approximativement 73 % des droits de douane.

Total des ressources propres à verser (tableaux 2 A et 2 B) : 6 295 143 004 UC

Remarque concernant le tableau 2 B

Les ressources propres relatives au Royaume-Uni et à l'Irlande (point 4) dépassent de beaucoup les sommes effectivement dues par ces deux pays et ceci malgré l'application du « ticket modérateur » (voir article 130 de l'acte d'adhésion).

Dans ces conditions, le montant des ressources propres à verser (point 5) a été déterminé en fonction de la part relative maximale admissible pour ces pays (articles 3 et 4 de la décision du 21 avril 1970 et 130 de l'acte d'adhésion) appliquée au montant total de la dépense :

Exemple du Royaume-Uni :

— part relative 1976 16,3010 %

— transformation du « ticket modérateur » 1976 (79,5 %) en ticket de 1977 (92 %)

$$\frac{92}{79,5} \times 16,3010 = 18,8641\ \%$$

— limite supérieure de la fourchette des articles 3 et 4 de la décision du 21 avril 1970 (+ 2 %) (1) 19,2414 %

— ressources propres à verser

$$\frac{19,2414}{100} \times 9\,444\,059\,329 = 1\,817\,169\,232 \text{ UC}$$

Cette hypothèse que le Royaume-Uni serait à la limite supérieure de la fourchette est vérifiée dans les tableaux qui suivent.

La décomposition figurant au point 5 sous a), b) et c) est obtenue en appliquant aux cotisations « sucre » (point 1) et aux prélèvements agricoles (point 2) le seul « ticket modérateur », soit 92 %. Les droits de douane représentent alors la différence entre la somme globale à verser et le total de ces deux derniers montants.

(1) À partir du 1er janvier 1975, la variation de la part relative par rapport à l'année précédente peut atteindre 2 %.

TABLEAU 3

Répartition des dépenses non couvertes par les ressources propres

Exercice 1977

	UC
Montant des dépenses à financer :	9 444 059 329
Ressources propres à verser (tableaux 2 A et 2 B) :	6 295 143 004
Différence à couvrir par des contributions des États membres :	3 148 916 325

(en UC)

États membres	Contributions des États membres selon clef PNB (1) (article 4 paragraphe 3 de la décision du 21 avril 1970)		Contributions des États membres selon clef PNB (1) compte tenu de l'article 130 de l'acte d'adhésion	
	Montant	en %	Montant	en %
	1		2	
Belgique	130 481 646	4,1437	133 649 456	4,2443
Danemark	79 428 265	2,5224	73 073 752	2,3206
RF d'Allemagne	900 319 262	28,5914	922 172 741	29,2854
France	733 426 697	23,2914	751 227 521	23,8567
Irlande	22 492 709	0,7143	20 694 678	0,6572
Italie	479 066 683	15,2137	490 695 631	15,5830
Luxembourg	5 202 010	0,1652	5 327 966	0,1692
Pays-Bas	167 405 839	5,3163	171 467 941	5,4453
Royaume-Uni	631 093 214	20,0416	580 606 639	18,4383
Total	3 148 916 325	100	3 148 916 325	100

(1) Les données chiffrées relatives à l'établissement de la clef PNB sont reprises aux annexes C et D.

Par analogie avec ce qui a été fait dans le tableau 2 B (point 4), les contributions sont réparties une première fois sans tenir compte du ticket modérateur (colonne 1).

Dans la colonne 2, par contre, les contributions sont réparties sur la base de la clef résultant des opérations suivantes :

a) pour les nouveaux États membres, la clef PNB est réduite à 92 % (article 130);

b) pour les anciens, la différence entre 100 % et la partie couverte par les nouveaux États membres est répartie proportionnellement à la clef PNB.

TABLEAU 4

Détermination de la part relative des États membres avant ajustement

Exercice 1977

(en UC)

États membres	Ressources propres à verser	Contributions dues (colonne 2 du tableau 3)	Total (colonnes 1 + 2)	Parts relatives avant ajustement (en %)
	1	2	3	4
Belgique	408 000 000	133 649 456	541 649 456	5,7353
Danemark	134 320 000	73 073 752	207 393 752	2,1960
RF d'Allemagne	1 324 000 000	922 172 741	2 246 172 741	23,7840
France	773 600 000	751 227 521	1 524 827 521	16,1459
Irlande	57 353 772	20 694 678	78 048 450	0,8264
Italie	1 137 600 000	490 695 631	1 628 295 631	17,2415
Luxembourg	3 600 000	5 327 966	8 927 966	0,0945
Pays-Bas	639 500 000	171 467 941	810 967 941	8,5871
Royaume-Uni	1 817 169 232	580 606 639	2 397 775 871	25,3893
Total	6 295 143 004	3 148 916 325	9 444 059 329	100

Les crédits du tableau 1 sont couverts d'abord par les ressources propres et ensuite par les contributions. Le total par État membre ainsi obtenu détermine la part relative de la colonne 4 qui sera ensuite ajustée selon les dispositions des articles 3 et 4 de la décision du 21 avril 1970.

TABLEAU 5

Ajustement de la part relative des États membres pour l'exercice 1977
(Articles 3 et 4 de la décision du 21 avril 1970)

Exercice 1977

(en %)

États membres	Parts relatives de référence (1)	Plafonds + 2 %	Planchers — 2 %	Parts relatives avant ajustement (2)	Différences		Première répartition	Deuxième répartition	Parts relatives après ajustement
					en dessous du plancher	au-dessus du plafond			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Belgique	6,0974	6,2193	5,9755	5,7353	+0,2402	—	—	+0,0160	5,9915
Danemark	2,3450	2,3919	2,2981	2,1960	+0,1021	—	—	+0,0088	2,3069
RF d'Allemagne	26,4157	26,9440	25,8874	23,7840	+2,1034	—	—	+0,1105	25,9979
France	20,6466	21,0595	20,2337	16,1459	+4,0878	—	—	+0,0900	20,3237
Irlande	0,5954	0,6073	0,5835	0,8264	—	−0,2191	—	—	0,6073
Italie	16,4530	16,7821	16,1239	17,2415	—	−0,4594	—	—	16,7821
Luxembourg	0,1481	0,1511	0,1451	0,0945	+0,0506	—	—	0,0007	0,1458
Pays-Bas	8,4347	8,6034	8,2660	8,5871	—	—	+0,0163	—	8,6034
Royaume-Uni	18,8641	19,2414	18,4868	25,3893	—	−6,1479	—	—	19,2414
Total	100	102	98	100	+6,5841	−6,8264	+0,0163	+0,2260	100
Soldes à répartir :					— 0,2423		+ 0,2423		

(1) Pour les nouveaux États membres : $\frac{92}{79,5}$ de la part relative 1976 (voir annexe A).
Pour les anciens États membres : le reste proportionnellement à la part relative 1976 (voir annexe B).
La réduction prévue par l'article 130 de l'acte d'adhésion ramène la part des nouveaux États membres à un certain pourcentage de celle qui résulterait de l'application des dispositions de la décision du 21 avril 1970; ce pourcentage est 79,5 % pour 1976 et 92 % pour 1977. La part relative figurant à la première colonne de l'annexe A est portée de 79,5 à 92 %.

(2) Voir tableau 4 colonne 4.

TABLEAU 6

Participation des nouveaux États membres au financement du budget 1977

Exercice 1977

(en UC)

États membres	Parts relatives des États membres après ajustement		Décomposition des parts relatives en	
	en %	Montants	ressources propres	contributions
Danemark	2,3069	217 865 005	134 320 000	83 545 005
Irlande	0,6073	57 353 772	57 353 772	—
Royaume-Uni	19,2414	1 817 169 232	1 817 169 232	—
Total de la participation des Trois	22,1556	2 092 388 009	2 008 843 004	83 545 005
Total du budget		9 444 059 329	6 295 143 004	3 148 916 325

Les tableaux 3 à 5 ont servi uniquement à vérifier l'hypothèse selon laquelle les ressources propres de l'Irlande et du Royaume-Uni seraient au plafond de la fourchette possible et à déterminer les contributions payables par le Danemark.

TABLEAU 7

A. Détermination des contributions à verser par les six anciens États membres

	UC
Total des ressources propres des États membres (tableaux 2 A et 2 B) :	6 295 143 004
Contributions à verser par un État adhérent (tableau 6) :	83 545 005
	6 378 688 009
Total des dépenses :	9 444 059 329
Contributions à verser par les anciens États membres :	3 065 371 320

B. Détermination de la part relative des six anciens États membres avant ajustement

Exercice 1977

(en UC)

États membres	Contributions des États membres (1)		Ressources propres à verser (tableau 2 A)	Total des parts des États membres	Parts relatives en %
	en %	Montants			
Belgique	4,1437	165 559 146	408 000 000	573 559 146	7,8018
RF d'Allemagne	28,5914	1 142 352 914	1 324 000 000	2 466 352 914	33,5482
France	23,2914	930 594 468	773 600 000	1 704 194 468	23,1810
Italie	15,2137	607 854 618	1 137 600 000	1 745 454 618	23,7423
Luxembourg	0,1652	6 600 471	3 600 000	10 200 471	0,1387
Pays-Bas	5,3163	212 409 703	639 500 000	851 909 703	11,5880
Total	76,7217	3 065 371 320	4 286 300 000	7 351 671 320	100

(1) Clef PNB : Les données chiffrées relatives à l'établissement de cette clef sont reprises aux annexes C et D.

NB : Ce tableau, qui concerne les anciens États membres, est analogue aux tableaux 3 et 4; le montant des dépenses pris en considération correspond au total des dépenses à couvrir diminué de la partie supportée par les nouveaux États membres.

TABLEAU 8

Ajustement de la part relative des anciens États membres pour l'exercice 1977
(Application des articles 3 et 4 de la décision du 21 avril 1970)

Exercice 1977

(en %)

États membres	Parts relatives de référence (voir annexe B) (1)	Plafonds + 2 %	Planchers — 2 %	Parts relatives 1977 avant ajustement (tableau 7)	Différences		Première répartition	Parts relatives après ajustement
					en dessous du plancher	au-dessus du plafond		
Belgique	7,7975	7,9835	7,6416	7,8018	—	—	+0,0158	7,8176
RF d'Allemagne	33,7816	34,4572	33,1060	33,5482	—	—	+0,1087	33,6569
France	26,4039	26,9320	25,8758	23,1810	+2,6948	—	—	25,8758
Italie	21,0409	21,4617	20,6201	23,7423	—	−2,2806	—	21,4617
Luxembourg	0,1894	0,1932	0,1856	0,1387	+0,0469	—	—	0,1856
Pays-Bas	10,7867	11,0024	10,5710	11,5880	—	−0,5856	—	11,0024
Total	100	102	98,0001	100	+2,7417	−2,8662	+0,1245	100
Solde à répartir :					excédent :	— 0,1245		

(1) La part relative figurant à la colonne 1 de l'annexe B a été reconduite à 100.

TABLEAU 9

Participation des États membres au financement du budget à l'exclusion des sommes financées selon des clefs particulières

Exercice 1977

(en UC)

États membres	Part relative des États membres après ajustement			Décomposition des parts relatives modifiées en		Part relative à neuf (en %)
	en % (1)	Montants		ressources propres	contributions (colonnes 2 + 3 — 4)	
	1	2	3	4	5	6
Belgique	7,8176		574 724 257	408 000 000	166 724 257	6,0856
RF d'Allemagne	33,6569		2 474 344 665	1 324 000 000	1 150 344 665	26,2000
France	25,8758		1 902 303 767	773 600 000	1 128 703 767	20,1429
Italie	21,4617		1 577 793 644	1 137 600 000	440 193 644	16,7067
Luxembourg	0,1856		13 644 702	3 600 000	10 044 702	0,1445
Pays-Bas	11,0024		808 860 285	639 500 000	169 360 285	8,5647
Total	100		7 351 671 320	4 286 300 000	3 065 371 320	77,8444
Danemark			217 865 005	134 320 000	83 545 005	2,3069
Irlande			57 353 772	57 353 772	—	0,6073
Royaume-Uni			1 817 169 232	1 817 169 232	—	19,2414
Total général			9 444 059 329	6 295 143 004	3 148 916 325	100

(1) Voir tableau 8 dernière colonne.

ANNEXES

SÉRIE DE TABLEAUX FAISANT RESSORTIR LES RÉFÉRENCES UTILISÉES POUR LES CALCULS ÉLABORÉS CI-AVANT

ANNEXE A

Participation des nouveaux États membres au financement du budget 1976

Exercice 1976

(en UC)

États membres	Parts relatives des États membres après ajustement		Décomposition des parts relatives en	
	en %	Montants	ressources propres	contributions
Danemark	2,0264	166 157 008	87 609 000	78 548 008
Irlande	0,5145	42 187 022	42 187 022	—
Royaume-Uni	16,3010	1 336 619 322	1 336 619 322	—
Total de la participation des Trois	18,8419	1 544 963 352	1 466 415 344	78 548 008
Total du budget	100	8 199 615 497	5 028 315 344	3 171 300 153

Les tableaux 3 à 5 ont servi uniquement à vérifier l'hypothèse selon laquelle les ressources propres de l'Irlande et du Royaume-Uni seraient au plafond de la fourchette possible et à déterminer les contributions payables par le Danemark.

NB : Ce tableau est repris du budget supplémentaire nº 2 de 1976 et répond uniquement au but de fournir la base de référence (conjointement à l'annexe B) pour la colonne 1 du tableau 5.

ANNEXE B

Participation des États membres au financement du budget à l'exclusion des sommes financées selon des clefs particulières

Exercice 1976

(en UC)

États membres	Parts relatives des États membres après ajustement			Décomposition des parts relatives modifiées en		Part relative à Neuf (3) (en %)
	en % (1)	Montants		ressources propres	contributions (colonnes 2 + 3 — 4)	
	1	2 (2)	3	4	5	6
Belgique	7,8434	3 051 131	518 899 855	339 500 000	182 450 986	6,3656
RF d'Allemagne	33,9802	13 218 508	2 248 045 600	1 173 000 000	1 088 264 108	27,5777
France	26,5592	10 331 693	1 757 090 679	696 800 000	1 070 622 372	21,5549
Italie	21,1646	8 233 160	1 400 197 348	840 200 000	568 230 508	17,1768
Luxembourg	0,1905	74 105	12 603 007	3 400 000	9 277 112	0,1546
Pays-Bas	10,8501	4 220 756	717 815 656	509 000 000	213 036 412	8,8057
Total	100,5880	39 129 353	6 654 652 145	3 561 900 000	3 131 881 498	81,6353
Danemark	—	—	166 157 008	87 609 000	78 548 008	2,0264
Irlande	—	—	42 187 022	42 187 022	—	0,5145
Royaume-Uni	—	—	1 336 619 322	1 336 619 322	—	16,3010
Total général	100,5880	39 129 353	8 199 615 497	5 028 315 344	3 210 429 506	100,4772

(1) Voir tableau 8 dernière colonne.

(2) Dans cette colonne, l'excédent de recettes découlant de la part relative du tableau 8 est détaillé par État membre.

(3) Les parts relatives des Six sont calculées sur base du total figurant à la colonne 3 par rapport au montant repris pour chacun de ces États membres dans les colonnes 2 et 3.

NB : Ce tableau est repris du budget supplémentaire nº 2 de 1976 et répond uniquement au but de fournir la base de référence pour la colonne 1 des tableaux 5 et 8.

ANNEXE C

Produit national brut aux prix du marché aux prix courants

(en monnaie nationale)

États membres	Unité	1972	1973	1974
Belgique	Millions de FB	1 554 070	1 767 561	2 069 437
Danemark	Millions de Dkr	143 982	164 562	183 714
RF d'Allemagne	Millions de DM	825 110	916 830	980 910
France	Millions de FF	976 991	1 108 139	1 280 952
Irlande	Millions de £	2 214	2 651	2 879
Italie	Milliards de Lit	69 269	80 963	97 182
Luxembourg	Millions de Flux	60 691	71 444	82 816
Pays-Bas	Millions de Fl	147 230	166 480	187 040
Royaume-Uni	Millions de £	63 043	72 315	81 927

Source : Comptes nationaux 2-1975.

ANNEXE D

Calcul de la quote-part du produit national brut de chaque État membre par rapport à la somme des produits nationaux bruts

(en milliors d'UC)

États membres	1972	1973	1974	Moyenne	en %
Belgique	31 081	35 351	41 389	35 940	4,1437
Danemark	19 198	21 942	24 495	21 878	2,5224
Républ. fédérale d'Allemagne	225 440	250 500	268 008	247 983	28,5914
France	175 902	199 514	230 628	202 015	23,2914
Irlande	5 314	6 362	6 910	6 195	0,7143
Italie	110 830	129 541	155 491	131 954	15,2137
Luxembourg	1 214	1 429	1 656	1 433	0,1652
Pays-Bas	40 671	45 989	51 669	46 110	5,3163
Royaume-Uni	151 303	173 556	196 625	173 828	20,0416
CEE	760 953	864 184	976 871	867 336	100

C. RÉCAPITULATION DES DÉPENSES

(en UC)

Sections	Crédits 1977	Budget rectificatif n° 2	Nouveau total
I. Parlement	68 166 260	—	68 166 260
II. Conseil	72 515 546	—	72 515 546
III. Commission	9 433 107 792	−2 736 549	9 430 371 243
IV. Cour de justice	12 704 610	—	12 704 610
V. Cour des comptes	500 000	—	500 000
Total	9 586 994 208	−2 736 549	9 584 257 659

D. EFFECTIFS

Section III — Commission

Activités de recherches et d'investissement

I. Centre commun de recherches

Catégories et grades	Effectifs autorisés pour 1977			Modifications			Effectifs autorisés pour 1977		
	Cadre scientifique et technique (1)	Cadre administratif (2)	Total	Cadre scientifique et technique (1)	Cadre administratif (2)	Total	Cadre scientifique et technique (1)	Cadre administratif (2)	Total
A 1	2 (5)	—	2 (5)	—	—	—	2	—	2
A 2	9	1	10	—	—	—	9	1	10
A 3	30	8	38	—	—	—	30	8	38
A 4	124	10	134	—	—	—	124	10	134
A 5	219	12	231	—	—	—	219	12	231
A 6	84	1	85	—	—	—	84	1	85
A 7	24	3	27	—	—	—	24	3	27
A 8	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	492	35	527	—	—	—	492	35	527
B 1	89	22	111	—	—	—	89	22	111
B 2	201	29	230	—	—	—	201	29	230
B 3	183	20 (6)	203	—	—	—	183	20 (6)	203
B 4	169	17	186	—	—	—	169	17	186
B 5	41	18 (7)	59	(−) 1	(−) 1	(−) 2	40	17 (7)	57
Total	683	106	789	(−) 1	(−) 1	(−) 2	682	105	787
C 1	48	29	77	(+) 190	(+) 82	(+) 272	238	111	349
C 2	35	33	68	(+) 262	(+) 93	(+) 355	297	126	423
C 3	1	—	1	(+) 74	(+) 45	(+) 119	75	45	120
C 4	—	—	—	(+) 17	(+) 12	(+) 29	17	12	29
C 5	—	—	—	(+) 2	—	(+) 2	2	—	2
Total	84	62	146	(+) 545	(+) 232	(+) 777	629	294	923
D 1	—	—	—	(+) 35	(+) 24	(+) 59	35	24	59
D 2	—	—	—	(+) 21	(+) 11	(+) 32	21	11	32
D 3	—	—	—	—	(+) 2	(+) 2	—	2	2
Total	—	—	—	(+) 56	(+) 37	(+) 93	56	37	93
Total	1 259	203	1 462	(+) 600	(+) 268	(+) 868	1 859	471	2 330
Agents d'établissement	308	118	426	(−) 308	(−) 118	(−) 426	—	—	—
Total général	**1 567 (3)**	**321 (3)**	**1 888 (4)**	**(+) 292**	**(+) 150**	**(+) 442**	**1 859 (3)**	**471 (3)**	**2 330 (4 bis)**
Pour information Agents locaux	298	154	452	(−) 298	(−) 154	(−) 452	—	—	—

(1) Sont considérés comme occupant un emploi scientifique et technique les agents relevant des services de cette nature, scientifique et technique ou généraux, y compris le personnel de direction.

(2) Sont considérés comme occupant des emplois administratifs, en principe, tous les agents affectés aux services administratifs, financiers et d'approvisionnement des établissements, toutes les secrétaires, quel que soit leur service d'affectation, et les quelques agents affectés aux services scientifiques et techniques mis à la disposition des services d'approvisionnement des établissements.

(3) Dans le cadre des effectifs prévus au budget pourront être imputés tant sur le cadre scientifique et technique que sur le cadre administratif :
a) des agents de catégorie B sur les postes A 5/A 8 scientifiques et techniques et A 7/A 6 administratifs, ouverts au budget, à concurrence de 5 % de ces postes;
b) des agents de catégorie C sur les postes B ouverts au budget, à concurrence de 5 % de ces postes;
c) des agents de catégorie D sur les postes C ouverts au budget, à concurrence de 5 % de ces postes.

(4) Dont 170 emplois occupés par des agents mis à la disposition du gouvernement italien selon les dispositions de l'article 6 sous c) du traité CEEA (voir compte d'affectation 1.90).

(4 bis) Dont 232 emplois occupés par des agents mis à la disposition du gouvernement italien selon les dispositions de l'article 6 sous c) du traité CEEA (voir compte d'affectation 1.90).

(5) Dont 1 emploi temporaire.

(6) Dont 6 emplois d'assistant de secrétariat.

(7) Dont 16 emplois d'assistant de secrétariat adjoint et 2 emplois d'assistant technique adjoint.

Section III — Commission *(suite)*

Activités de recherches et d'investissement

II. Siège et action indirectes

Catégories et grades	Effectifs autorisés pour 1977 (*)						Modifications						Effectifs autorisés pour 1977					
	Cadre scientifique et technique (1) (6)		Cadre administratif (2) (6)		Total (6)		Cadre scientifique et technique (1) (6)		Cadre administratif (2) (6)		Total (6)		Cadre scientifique et technique (1) (6)		Cadre administratif (2) (6)		Total (6)	
	permanent	temporaire (JET)	permanent	temporaire (JET)	permanent	temporaire (JET)	permanent	temporaire (JET)	permanent	temporaire (JET)	permanent	temporaire (JET)	permanent	temporaire (JET)	permanent	temporaire (JET)	permanent	temporaire (JET)
A 1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
A 2	2	1	—	—	2	1	—	—	—	—	—	—	2	1	—	—	2	1
A 3	21	5	—	1	21	6	—	—	—	—	—	—	21	5	—	1	21	6
A 4	55	15	2	2	57	17	—	—	—	—	—	—	55	15	2	2	57	17
A 5	74	30	—	3	74	33	(+) 4	—	—	—	(+) 4	—	78	30	—	3	78	33
A 6	19	14	1	1	20	15	—	—	—	—	—	—	19	14	1	1	20	15
A 7	4	—	—	—	4	—	—	—	—	—	—	—	4	—	—	—	4	—
A 8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	175	65	3	7	178	72	(+) 4	—	—	—	(+) 4	—	179	65	3	7	182	72
B 1	14	5	1	1	15	6	—	—	—	—	—	—	14	5	1	1	15	6
B 2	29	20	5	3	34	23	—	(−) 4	(+) 1	(−) 1	(+) 1	(−) 5	29	16	6	2	35	18
B 3	25	20	1 (5)	3	26	23	—	(−) 4	—	(−) 1	—	(−) 5	25	16	1 (5)	2	26	18
B 4	10	20	—	3	10	23	—	(−) 3	—	(−) 1	—	(−) 4	10	17	—	2	10	19
B 5	2	5	—	2	2	7	—	—	—	—	—	—	2	5	—	2	2	7
Total	80	70	7	12	87	82	—	(−) 11	(+) 1	(−) 3	(+) 1	(−) 14	80	59	8	9	88	68
C 1	—	2	5	1	5	3	—	—	(+) 1	—	(+) 1	—	—	2	6	1	6	3
C 2	—	3	12	8	12	11	(+) 1	—	(+) 1	—	(+) 2	—	1	3	13	8	14	11
C 3	—	5	10	11	10	16	(+) 3	—	(+) 2	—	(+) 5	—	3	5	12	11	15	16
C 4	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—
C 5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	—	10	28	20	28	30	(+) 4	—	(+) 4	—	(+) 8	—	4	10	32	20	36	30

Catégories et grades	Effectifs autorisés pour 1977 (*)						Modifications						Effectifs autorisés pour 1977					
	Cadre scientifique et technique (1) (6)		Cadre administratif (2) (6)		Total (6)		Cadre scientifique et technique (1) (6)		Cadre administratif (2) (6)		Total (6)		Cadre scientifique et technique (1) (6)		Cadre administratif (2) (6)		Total (6)	
	permanent	temporaire (JET)	permanent	temporaire (JET)	permanent	temporaire (JET)	permanent	temporaire (JET)	permanent	temporaire (JET)	permanent	temporaire (JET)	permanent	temporaire (JET)	permanent	temporaire (JET)	permanent	temporaire (JET)
D 1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D 2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D 3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	255 (4)	145	38	39	293	184	(+) 8	(−) 11	(+) 5	(+) 3	(+) 13	(−) 14	263	134	43	36	306	170
Agents d'établissement	1	—	2	—	3	—	(−) 1	—	(−) 2	—	(−) 3	—	—	—	—	—	—	—
Total général (3)	**256**	**145**	**40**	**39**	**296**	**184**	(+) 7	(−) 11	(+) 3	(−) 3	(+) 10	(−) 14	**263 (4)**	**134**	**43**	**36**	**306**	**170**
Pour information Agents locaux					8						(−) 8		—	—	—	—	—	—

(*) Le tableau des effectifs autorisés pour 1977 ne tient pas encore compte des modifications intervenues dans le cadre du budget rectificatif nº 3/1976.

(1) Sont considérés comme occupant un emploi scientifique et technique les agents relevant des services de cette nature, y compris le personnel de direction.

(2) Sont considérés comme occupant des emplois administratifs, en principe, tous les agents affectés aux services administratifs, financiers, toutes les secrétaires, quel que soit leur service d'affectation, et les quelques agents affectés aux services scientifiques.

(3) Dans le cadre des effectifs prévus au budget pourront être imputés tant sur le cadre scientifique et technique que sur le cadre administratif :
a) des agents de catégorie B sur les postes A 5/A 8 scientifiques et techniques et A 7/A 6 administratifs, ouverts au budget, à concurrence de 5 % de ces postes;
b) des agents de catégorie C sur des postes B ouverts au budget, à concurrence de 5 % de ces postes.

(4) Dont 54 emplois en 1977 occupés par des agents mis à disposition en vertu de l'article 6 sous c) du traité CEEA (voir détails aux comptes d'affectation 1.80.0, 1.80.1 et 1.80.2).

(5) Emploi d'assistant de secrétariat.

(6) L'effectif temporaire proposé par la Commission pour le projet JET (*Joint European Torus*), dont la construction est envisagée dans le cadre du programme « fusion et physique des plasmas », chapitre 3.20 de l'annexe I de la section III) reste bloqué dans l'attente d'une décision de programme du Conseil sur ce projet, décision qui fixera notamment le statut et le nombre du personnel affecté à ce programme.

COMMISSION

ÉTAT DES RECETTES

Prévisions des recettes de la Commission pour l'exercice 1977

Titres Chapitres	Art.	Intitulé		UC	
			Exercice 1977	Budget rectificatif nº 2	Nouveau total
TITRE 2		EXCÉDENTS DISPONIBLES			
Chap. 20		*Excédent disponible de l'exercice précédent*	39 129 353	—	39 129 353
		TOTAL DU TITRE 2	39 129 353	—	39 129 353
TITRE 4		RETENUES EFFECTUÉES SUR LES RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL			
Chap. 40		*Produit de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et autres agents*	35 700 000	—	35 700 000
Chap. 41		*Contribution du personnel au financement du régime de pension*	13 288 000 (1)	+ 1 917 000	15 205 000
		TOTAL DU TITRE 4	48 988 000 (1)	+ 1 917 000	50 905 000
TITRE 9		RECETTES DIVERSES			
Chap. 90		*Produit de la vente de biens meubles et immeubles*	540 000	—	540 000
Chap. 91		*Produit de locations*	14 000	—	14 000
Chap. 92		*Recettes et indemnisation de services fournis à titre onéreux*	6 000 (7 587 900)	— —	6 000 (7 587 900)
Chap. 93		*Remboursement de dépenses diverses*	p.m.	—	p.m.
Chap. 94		*Emprunts et prêts*	3 400 000	—	3 400 000
Chap. 95		*Revenus divers*	3 800 000	—	3 800 000

(1) Une erreur s'est glissée lors de la publication du projet ainsi que du budget rectificatif et supplémentaire nº 1/1977 au niveau du chapitre 41. Cette erreur a été corrigée dans le présent volume.

COMMISSION

Prévisions des recettes de la Commission pour l'exercice 1977

Chap.	Art.	Commentaires

COMMISSION

Prévisions des recettes de la Commission pour l'exercice 1977 *(suite)*

Titres Chapitres	Art.	Intitulé		UC	
			Exercice 1977	Budget rectificatif n° 2	Nouveau total
Chap. 96		*Remboursements*			
	960	Remboursements de la Banque européenne d'investissement liés à la garantie prévue à l'article 961 de l'état des dépenses (aide au Portugal)	p.m.	—	p.m.
	961	Remboursements de la Banque européenne d'investissement liés à la garantie prévue à l'article 963 de l'état des dépenses (garantie de la CEE aux prêts ouverts par la Banque européenne d'investissement à la Yougoslavie)	p.m.	—	p.m.
	962	Remboursements de la Banque européenne d'investissement liés à la garantie prévue au poste 9621 de l'état des dépenses (garantie de la CEE aux prêts ouverts par la Banque européenne d'investissement à des pays tiers liés à la Communauté par des protocoles financiers)		p.m.	p.m.
		Total du chapitre 96	p.m.	p.m.	p.m.
Chap. 99		*Autres recettes*	67 520	—	67 520
		TOTAL DU TITRE 9	7 827 520 (7 587 900)	—	7 827 520 (7 587 900)
		TOTAL GÉNÉRAL	**95 944 873 (7 587 900)**	**+ 1 917 000**	**97 861 873 (7 587 900)**

COMMISSION

Prévisions des recettes de la Commission pour l'exercice 1977 *(suite)*

Chap.	Art.	Commentaires

COMMISSION

ÉTAT DES DÉPENSES

Récapitulation générale des crédits 1977 (1)

Titres Chapitres	Nature des dépenses	UC		
		Crédits 1977	Budget rectificatif n° 2	Nouveau total
TITRE 1	DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION			
	TOTAL DU TITRE 1	288 176 700	—	288 176 700
TITRE 2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT			
	TOTAL DU TITRE 2	117 263 440	—	117 263 440
TITRE 3	DÉPENSES RÉSULTANT DE L'EXERCICE PAR L'INSTITUTION DE MISSIONS SPÉCIFIQUES			
Chap. 30	Dépenses ressortissant au domaine social	6 155 000	—	6 155 000
Chap. 31	Dépenses ressortissant au domaine agricole	5 303 500	—	5 303 500
Chap. 32	Dépenses ressortissant à la politique énergétique	34 000 000	—	34 000 000
Chap. 33	Dépenses de recherches et d'investissement	183 337 388	— 2 466 685	180 870 703
Chap. 34	Dépenses relatives au contrôle de sécurité	715 000	—	715 000
Chap. 35	Dépenses relatives à la protection de l'homme et de son environnement	5 872 000	—	5 872 000
Chap. 36	Dépenses relatives à l'information scientifique et technique et à la gestion de l'information	3 082 000	—	3 082 000
Chap. 37	Dépenses ressortissant aux domaines industriel et des transports	3 485 800	—	3 485 800
Chap. 39	Autres dépenses résultant de l'exercice par l'institution de missions spécifiques	3 105 000	—	3 105 000
	TOTAL DU TITRE 3	245 055 688	— 2 466 685	242 589 003

(1) À noter que les chapitres dont le détail n'est pas repris ci-après restent inchangés.

COMMISSION

Récapitulation générale des crédits 1977 *(suite)*

Titres Chapitres	Nature des dépenses	UC		
		Crédits 1977	Budget rectificatif n° 2	Nouveau total
TITRE 4	REMBOURSEMENTS ET AIDES AUX ÉTATS MEMBRES ET DIVERS	629 784 164	— 269 864	629 514 300
	TOTAL DU TITRE 4	629 784 164	— 269 864	629 514 300
TITRE 5	FONDS SOCIAL ET RÉGIONAL			
	TOTAL DU TITRE 5	577 440 000	—	577 440 000
TITRES 6 ET 7	FONDS EUROPÉEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE, SECTION « GARANTIE »			
	TOTAL DES TITRES 6 ET 7	7 101 600 000	—	7 101 600 000
TITRE 8	FONDS EUROPÉEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE, SECTION « ORIENTATION »			
	TOTAL DU TITRE 8	157 800 000	—	157 800 000
TITRE 9	COOPÉRATION AVEC LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT ET LES PAYS TIERS			
	TOTAL DU TITRE 9	255 199 100	—	255 199 100
TITRE 10	AUTRES DÉPENSES			
	TOTAL DU TITRE 10	60 788 700	—	60 788 700
	TOTAL GÉNÉRAL	**9 433 107 792**	**— 2 736 549**	**9 430 371 243**

COMMISSION

VENTILATION DES CRÉDITS OUVERTS AU TITRE DES DÉPENSES (1)

TITRE 3

DÉPENSES RÉSULTANT DE L'EXERCICE PAR L'INSTITUTION DE MISSIONS SPÉCIFIQUES

CHAPITRE 33 — DÉPENSES DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENT

Art.	Postes	Intitulé	Crédits de paiement		
			UC		
			Crédits 1977	Budget rectificatif n° 2	Nouveau total
		CHAPITRE 33			
330 et 331		*Centre commun de recherches — Programmes communs 1977-1980*			
	3300	Sûreté des réacteurs	p.m.	+ 20 457 519	20 457 519
	3301	Combustibles au plutonium et recherches sur les actinides	p.m.	+ 10 061 219	10 061 219
	3302	Gestion des matériaux nucléaires et des déchets radioactifs	p.m.	+ 5 644 584	5 644 584
	3303	Énergie solaire	p.m.	+ 3 848 500	3 848 500
	3304	Hydrogène	p.m.	+ 4 063 024	4 063 024
	3305	Matériaux à haute température	p.m.	+ 2 383 099	2 383 099
	3306	Études conceptuelles sur la fusion thermonucléaire	p.m.	+ 2 857 831	2 857 831
	3307	Environnement et ressources	p.m.	+ 9 944 062	9 944 062
	3308	Mesures, étalons et techniques de référence (Métré)	p.m.	+ 14 380 740	14 380 740
	3309	Informatique	p.m.	+ 4 177 474	4 177 474
	3310	Formation	p.m.	+ 381 375	381 375
	3311	Contrôle des matières fissiles	p.m.	+ 4 166 799	4 166 799
		Total des articles 330 et 331	p.m.	+ 82 366 226	82 366 226

(1) À l'intérieur du titre 3 chapitre 33 « dépenses de recherches et d'investissement » et à l'intérieur du titre 4 chapitre 40 « remboursement forfaitaire aux États membres des frais encourus pour la perception des ressources propres ».

COMMISSION

TITRE 3

DÉPENSES RÉSULTANT DE L'EXERCICE PAR L'INSTITUTION DE MISSIONS SPÉCIFIQUES

CHAPITRE 33 — DÉPENSES DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENT

Art.	Postes	Commentaires
		Les crédits inscrits au présent chapitre correspondent aux crédits inscrits en détail à l'état de dépenses relatif aux activités de recherches et d'investissement (annexe I de la section III « Commission » du budget général des Communautés) créé en application de l'article 94 du règlement financier du 25 avril 1973. Cet état comporte les crédits constituant la traduction budgétaire des programmes pluriannuels de recherches arrêtés notamment en vertu des dispositions de l'article 7 du traité Euratom et, dans certains domaines, de l'article 235 du traité CEE. Il comprend, conformément à l'article 95 paragraphe 2 du règlement financier du 25 avril 1973, des crédits d'engagement et de paiement. Il y a lieu de distinguer : a) l'action directe menée aux quatre établissements du centre commun de recherches (CCR), créé en application de l'article 8 du traité Euratom. Les quatre établissements sont implantés à Ispra (Italie), Karlsruhe (république fédérale d'Allemagne), Geel (Belgique) et Petten (Pays-Bas); b) l'action indirecte menée au siège de la Commission (direction générale XII), notamment par voie de contrats d'association, de contrats à frais partagés, contrats d'études, etc. (article 10 du traité CEEA). En outre, il y a lieu de retenir que : 1. l'annexe I visée ci-dessus continue à représenter, pour l'exercice 1977, la partie du budget général des Communautés relative aux dépenses de recherches et d'investissement; 2. avant la fin de l'exercice 1977, la Commission des Communautés fera rapport au Parlement sur les résultats de l'application, au budget de recherches et d'investissement, de la nouvelle présentation approuvée par le Parlement; 3. sur la base de ce rapport seront formulées, par les institutions, les modifications définitives à la nomenclature budgétaire et à la présentation des crédits de recherches et d'investissement ainsi que les modifications réglementaires (règlement financier) qui pourront en découler.

Nomenclature correspondante de l'annexe I	Crédits d'engagement 1977	Budget rectificatif n° 2	Nouveau total	Commentaires
	Titre 2 — Centre commun de recherches — Programmes communs 1977-1980			
330 et 331				Les crédits inscrits aux articles 330 et 331 couvrent les dépenses du CCR découlant de l'exécution, en 1977, du nouveau programme pluriannuel décidé le 18 juillet 1977 (JO n° L 200 du 8. 8. 1977). Ils couvrent, en outre, les répercussions financières découlant des décisions du Conseil :
3300 2.10.1	p.m.	+ 22 024 463	22 024 463	
3301 2.10.2	p.m.	+ 11 068 508	11 068 508	
3302 2.10.3	p.m.	+ 6 013 976	6 013 976	
3303 2.20.1	p.m.	+ 4 387 661	4 387 661	— du 21 octobre 1976, modifiant le régime applicable aux autres agents (transformation des agents d'établissement et locaux rémunérés sur les crédits de recherches en agents temporaires occupant des emplois permanents,
3304 2.20.2	p.m.	+ 4 296 528	4 296 528	
3305 2.20.3	p.m.	+ 2 438 307	2 438 307	
3306 2.20.4	p.m.	+ 3 155 372	3 155 372	
3307 2.30	p.m.	+ 10 699 712	10 699 712	
3308 2.40	p.m.	+ 15 486 977	15 486 977	
3309 2.50.1	p.m.	+ 4 538 012	4 538 012	— du 21 décembre 1976, en matière d'adaptation des rémunérations.
3310 2.50.2	p.m.	+ 388 828	388 828	
3311 2.50.3	p.m.	+ 4 394 300	4 394 300	
Total des articles 330 et 331 (titre 2)	p.m.	+ 88 892 644	88 892 644	

COMMISSION

CHAPITRE 33 — DÉPENSES DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENT *(suite)*

Art.	Postes	Intitulé	Crédits de paiement		
			UC		
			Crédits 1977	Budget rectificatif nº 2	Nouveau total
332		*Centre commun de recherches — Programmes complémentaires 1977-1980*			
	3320	Exploitation du réacteur HFR	p.m.	+ 8 854 345	8 854 345
		Total de l'article 332	p.m.	+ 8 854 345	8 854 345
333 et 334		*Action indirecte — Programmes communs 1975-1980*			
	3330	Enseignement et formation	p.m.	+ 257 100	257 100
	3331	Fusion et physique des plasmas	22 939 054	+ 388 500	23 327 554
	3332	Fusion et physique des plasmas (projet JET)	p.m.	—	p.m.
	3333	Biologie et protection sanitaire — Radioprotection	7 344 294	+ 184 900	7 529 194
	3334	Matériaux et méthodes de référence (bureau communautaire de référence)	955 118	+ 21 400	976 518
	3335	Protection de l'environnement (pollution et nuisances)	3 786 017	+ 30 900	3 816 917
	3336	Recyclage du plutonium dans les réacteurs à eau légère	1 031 600	+ 10 400	1 042 000
	3337	Gestion et stockage des déchets radioactifs	4 635 200	+ 10 300	4 645 500
	3340	Économie d'énergie	3 005 376	+ 17 400	3 022 776
	3341	Production et utilisation de l'hydrogène	3 648 095	+ 11 900	3 659 995
	3342	Énergie solaire	5 731 758	+ 17 400	5 749 158
	3343	Énergie géothermique	3 563 978	+ 10 300	3 574 278
	3344	Analyse de système	1 388 707	+ 19 800	1 408 507
		Total des articles 333 et 334	58 029 197	+ 980 300	59 009 497

COMMISSION

CHAPITRE 33 — DÉPENSES DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENT *(suite)*

Art.	Postes	Nomenclature correspondante de l'annexe I	Crédits d'engagement 1977	Budget rectificatif nº 2	Nouveau total	Commentaires
332		**Titre 4 — Centre commun de recherches — Programmes complémentaires 1977-1980**				Pour des commentaires plus détaillés, il est renvoyé aux titres 2 et 4 ainsi qu'aux comptes d'affectation 1.10, 1.20, 1.30, 1.40 et 1.50 de l'annexe I ci-jointe (état des recettes et des dépenses relatif aux activités de recherches et d'investissement).
	3320	4.10	p.m.	+ 9 620 620	9 620 620	
		Total de l'article 332 (titre 4)	p.m.	+ 9 620 620	9 620 620	
333 et 334		**Titre 3 — Action indirecte — Programmes communs 1975-1980**				Les crédits inscrits aux articles 333 et 334 couvrent les dépenses de l'action indirecte découlant de l'exécution des décisions de programmes reprises ci-après :
	3330	3.11	p.m.	+ 1 186 983	1 186 983	
	3331	3.20.0	16 029 292	+ 388 500	16 417 792	
	3332	3.20.1	p.m.	—	p.m.	
	3333	3.30	5 827 867	+ 184 900	6 012 767	
	3334	3.51	908 233	+ 21 400	929 633	
	3335	3.52	5 470 000	+ 30 900	5 500 900	
	3336	3.60	1 421 600	+ 10 400	1 432 000	
	3337	3.66	6 511 200	+ 10 300	6 521 500	
	3340	3.61	4 503 076	+ 17 400	4 520 476	
	3341	3.62	5 402 295	+ 11 900	5 414 195	
	3342	3.63	7 003 076	+ 17 400	7 020 476	
	3343	3.64	5 202 178	+ 10 300	5 212 478	
	3344	3.65	1 603 876	+ 19 800	1 623 676	
		Total des articles 333 et 334 (titre 3)	59 882 693	+ 1 910 183	61 792 876	

Postes	Dates
3330 (3.11)	21 décembre 1976
3331 (3.20.0)	25 mars 1976
3332 (3.20.1)	
3333 (3.30)	15 mars 1976
3334 (3.51)	15 mars 1976
3335 (3.52)	15 mars 1976
3336 (3.60)	17 décembre 1974
3337 (3.66)	26 juin 1975
3340 (3.61)	22 août 1975 et 21 décembre 1976 (révision)
3344 (3.65)	

Ils couvrent, en outre, les répercussions financières découlant des décisions du Conseil :

— du 21 octobre 1976, modifiant le régime applicable aux autres agents (transformation des agents d'établissement et locaux rémunérés sur les crédits de recherches en agents temporaires occupant des emplois permanents,

— du 21 décembre 1976, en matière d'adaptation des rémunérations.

Pour des commentaires plus détaillés, il est renvoyé au titre 3 ainsi qu'au compte d'affectation 1.11 de l'annexe I ci-jointe (état des recettes et des dépenses relatif aux activités de recherches et d'investissement).

COMMISSION

CHAPITRE 33 — DÉPENSES DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENT *(suite)*

Art.	Postes	Intitulé	Crédits de paiement		
			UC		
			Crédits 1977	Budget rectificatif nº 2	Nouveau total
335		*Action indirecte — Programmes complémentaires 1975-1980*	p.m.	—	p.m.
		Total de l'article 335	p.m.	—	p.m.
336		*Achèvement des actions autorisées sur des programmes antérieurs*			
	3362	Programme commun CCR (1972-1976)	502 103	+ 544 367	1 046 470
	3363	Programmes complémentaires CCR (1973-1976)	182 722	+ 88 149	270 871
	3364	Programme commun — Action indirecte (1971-1975)	1 139 097	— 50 000	1 089 097
		Total de l'article 336	1 823 922	+ 582 516	2 406 438
337		*Autres activités*			
	3370	Eximbank	3 400 000	—	3 400 000
		Total de l'article 337	3 400 000	—	3 400 000
338		*Activités diverses*			
	3380	Dépenses relatives à l'action « enseignement et formation »	201 800	— 201 800	—
	3381	Mise en œuvre de la résolution du Conseil, du 22 juillet 1975, sur la sécurité des installations nucléaires	273 500	+ 23 800	297 300

COMMISSION

CHAPITRE 33 — DÉPENSES DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENT *(suite)*

Art.	Postes	Nomenclature correspondante de l'annexe I	Crédits d'engagement 1977	Budget rectificatif n° 2	Nouveau total	Commentaires
335		**Titre 5 — Action indirecte — Programmes complémentaires 1975-1980**				
			p.m.	—	p.m.	
		Total de l'article 335 (titre 5)	p.m.	—	p.m.	
336		**Titre 6 — Achèvement des actions autorisées sur des programmes antérieurs**				Ces crédits couvrent certains engagements qui ont été contractés dans le cadre de l'exécution de programmes antérieurs et qui ne sont pas encore couverts par des crédits de paiement. Ils couvrent, en outre, certains crédits d'engagement subsistant d'anciens programmes destinés à permettre l'achèvement de l'exécution de certaines anciennes actions.
	3362	6.10 à 6.12	—	—	—	
	3363	6.13 à 6.15	—	—	—	
	3364	6.20.1 à 6.20.6	—	—	—	
		Total de l'article 336 (titre 6)	—	—	—	
337		**Titre 7 — Autres activités**				
	3370	7.00.2	3 400 000	—	3 400 000	Ces crédits couvrent les remboursements en capital et les paiements d'intérêts des sommes empruntées par la Commission à l'Eximbank, Washington, dans le cadre du contrat conclu le 10 août 1959 (décision du Conseil du 28 mai 1959) (voir aussi article 941 de l'état de recettes).
		Total de l'article 337 (titre 7)	3 400 000	—	3 400 000	
338		**Titre 8 — Activités diverses**				
	3380	8.10	201 800	— 201 800	—	
	3381	8.11	273 500	+ 23 800	297 300	Ces crédits couvrent les dépenses découlant de la mise en vigueur, en 1977, de la résolution du Conseil du 22 juillet 1975. Les besoins supplémentaires correspondent aux répercussions financières de la décision du Conseil du 21 décembre 1976 en matière d'adaptation des rémunérations. Pour des commentaires plus détaillés, il est renvoyé au chapitre 8.11 et au compte d'affectation 1.11 de l'annexe I ci-jointe (état des recettes et des dépenses relatif aux activités de recherches et d'investissement).

COMMISSION

CHAPITRE 33 — DÉPENSES DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENT *(suite)*

Art.	Postes	Intitulé	Crédits de paiement		
			UC		
			Crédits 1977	Budget rectificatif nº 2	Nouveau total
338		*(suite)*			
	3382	Dépenses relatives au fonctionnement normal du CCR	3 068 497	—	3 068 497
	3383	Dépenses éventuellement nécessaires pour le fonctionnement du CCR	69 358 472	— 69 358 472	—
	3384	Personnel en attente d'affectation — Siège et actions indirectes	—	+ 17 400	17 400
	3385	Régularisation des dépenses concernant les agents d'établissement et locaux		+ 900 000	900 000
		Total de l'article 338	72 902 269	— 68 619 072	4 283 197

COMMISSION

CHAPITRE 33 — DÉPENSES DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENT *(suite)*

Art.	Postes	Nomenclature correspondante de l'annexe I	Crédits d'engagement 1977	Budget rectificatif n° 2	Nouveau total	Commentaires
338		*(suite)*				
	3382	8.30	—	—	—	En 1976, un crédit d'engagement de 4 292 800 UC et un crédit de paiement de 1 224 303 UC ont été ouverts à ce poste pour faire face à certaines dépenses de fonctionnement normal du CCR. Les crédits inscrits pour 1977 correspondent au solde des crédits de paiement par rapport à la totalité des crédits d'engagement de 1976 [voir aussi chapitre 8.30 de l'annexe I ci-jointe (état des recettes et des dépenses relatif aux activités de recherches et d'investissement)].
	3383	8.31	75 054 321	— 75 054 321	—	Les crédits inscrits provisoirement à ce poste ont été transférés aux articles 330, 331 et 332.
	3384	8.10	—	+ 17 400	17 400	Ces crédits couvrent la rémunération d'un fonctionnaire de grade C appartenant jusqu'au 31 décembre 1976 à l'effectif de l'action « enseignement et formation » (poste 3300). Cette action, dotée dans le passé d'un effectif de 7 agents, n'en compte plus que 6 à partir du 1er janvier 1977 et ceci conformément à la décision de programme du 21 décembre 1976 (voir aussi commentaire du chapitre 8.10 de l'annexe I ci-jointe).
	3385	8.20	—	+ 900 000	900 000	Ces crédits couvrent, au titre de l'exercice 1976, les rappels des rémunérations découlant de la décision du Conseil, du 21 octobre 1976, portant modification du régime applicable aux autres agents (transformation des agents d'établissement et locaux rémunérés sur les crédits de recherches en agents temporaires occupant des emplois permanents).
		Total de l'article 338 (titre 8)	75 054 321	— 74 314 921	1 214 700	

COMMISSION

CHAPITRE 33 — DÉPENSES DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENT *(suite)*

Art.	Postes	Intitulé	Crédits de paiement		
			UC		
			Crédits 1977	Budget rectificatif nº 2	Nouveau total
339		*Crédits provisionnels*			
	3390	Crédits provisionnels pour l'ajustement de certaines dépenses relatives au personnel du CCR	7 374 000	— 7 374 000	—
	3391	Crédits provisionnels pour l'ajustement de certaines dépenses (siège et action indirecte)	883 000	— 883 000	—
	3392	Crédits provisionnels pour le nouveau programme du CCR	17 955 000	— 17 955 000	—
	3393	Crédits provisionnels pour le nouveau programme « enseignement et formation »	20 000	— 20 000	—
	3394	Crédits provisionnels pour l'action « fusion et physique des plasmas (projet JET) »	20 950 000	— 399 000	20 551 000
		Total de l'article 339	47 182 000	— 26 631 000	20 551 000
		TOTAL DU CHAPITRE 33	183 337 388	— 2 466 685	180 870 703
		Total du titre 3	**245 055 688**	**— 2 466 685**	**242 589 003**

COMMISSION

CHAPITRE 33 — DÉPENSES DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENT *(suite)*

Art.	Postes	Nomenclature correspondante de l'annexe I	Crédits d'engagement 1977	Budget rectificatif nº 2	Nouveau total	Commentaires
339		**Titre 9 — Crédits provisionnels**				
	3390	9.10	7 374 000	— 7 374 000	—	Les crédits inscrits primitivement à ces postes ont été transférés aux articles 330 à 334 ainsi qu'à l'article 338 conformément à la proposition de la Commission relative à la future présentation, au niveau du budget, des crédits provisionnels pour ajustement des rémunérations.
	3391	9.20	883 000	— 883 000	—	
	3392	9.90	25 571 000	— 25 571 000	—	Les crédits inscrits primitivement à ce poste ont été transférés partiellement aux articles 330, 331 et 332. Le solde non transféré a été annulé.
	3393	9.21	999 883	— 999 883	—	Les crédits inscrits primitivement à ce poste ont été transférés au poste 3330.
	3394	9.22	39 620 000	— 22 093 000	17 527 000	Ces crédits couvrent la participation de la Communauté au financement de la construction et de l'exploitation JET (*Joint European Torus*) envisagé dans le cadre des recherches relatives au programme « fusion et physique des plasmas ».
		Total de l'article 339 (titre 9)	74 447 883	— 56 920 883	17 527 000	
		TOTAL DU CHAPITRE 33	213 260 197	— 30 812 357	182 447 840	

COMMISSION

TITRE 4

REMBOURSEMENTS ET AIDES AUX ÉTATS MEMBRES ET DIVERS

CHAPITRE 40 — REMBOURSEMENT FORFAITAIRE AUX ÉTATS MEMBRES DES FRAIS ENCOURUS POUR LA PERCEPTION DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Postes	Intitulé	UC		
			Exercice 1977	Budget rectificatif n° 2	Nouveau total
		CHAPITRE 40			
400		*Belgique*	40 800 000	—	40 800 000
401		*Danemark*	13 432 000	—	13 432 000
402		*République fédérale d'Allemagne*	132 400 000	—	132 400 000
403		*France*	77 360 000	—	77 360 000
404		*Irlande*	5 743 634	— 8 257	5 735 377
405		*Italie*	113 760 000	—	113 760 000
406		*Luxembourg*	360 000	—	360 000
407		*Pays-Bas*	63 950 000	—	63 950 000
408		*Royaume-Uni*	181 978 530	— 261 607	181 716 923
		TOTAL DU CHAPITRE 40	629 784 164	— 269 864	629 514 300
		Total du titre 4	**629 784 164**	**— 269 864**	**629 514 300**
		TOTAL GÉNÉRAL	**9 433 107 792**	**— 2 736 549**	**9 430 371 243**

COMMISSION

TITRE 4

REMBOURSEMENT ET AIDES AUX ÉTATS MEMBRES ET DIVERS

CHAPITRE 40 — REMBOURSEMENT FORFAITAIRE AUX ÉTATS MEMBRES DES FRAIS ENCOURUS POUR LA PERCEPTION DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Postes	Commentaires

COMMISSION

ANNEXE I

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES RELATIF AUX ACTIVITÉS DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENT

COMMISSION

Annexe I
(Recherches et investissement)

ÉTAT DES RECETTES

Prévision des recettes de la Commission pour l'exercice 1977

(en UC)

Titres Chapitres	Art.	Nature des recettes	Exercice 1977	Budget rectificatif n° 2	Nouveau total
TITRE 2		EXCÉDENTS DISPONIBLES			
Chap. 20		*Excédent disponible de l'exercice précédent*	p.m.	p.m.	p.m.
		TOTAL DU TITRE 2	p.m.	p.m.	p.m.
TITRE 4		RETENUES EFFECTUÉES SUR LES RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL			
Chap. 40		*Produit de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et autres agents*	— (1)	— (1)	— (1)
Chap. 41		*Contributions du personnel au financement du régime de pensions*	1 563 000	+ 1 917 000	3 480 000
		TOTAL DU TITRE 4	1 563 000	+ 1 917 000	3 480 000

(1) Afin d'assurer, dans l'application du budget fonctionnel, une cohérence totale avec les dotations de programme établies impôt déduit, le produit de l'impôt communautaire est imputé en tant que ressource au compte d'affectation « personnel ».

COMMISSION

Annexe I
(Recherches et investissement)

Prévision des recettes de la Commission pour l'exercice 1977

Chap.	Art.	Commentaires

COMMISSION

Annexe I
(Recherches et investissement)

Prévision des recettes de la Commission pour l'exercice 1977 *(suite)*

(en UC)

Titres Chapitres	Art.	Nature des recettes	Exercice 1977	Budget rectificatif n° 2	Nouveau total
TITRE 5		CONTRIBUTIONS			
Chap. 51	510	*Contributions prévues respectivement à l'article 3 paragraphe 4 et à l'article 4 paragraphe 6 de la décision, du 21 avril 1970, relative au remplacement des contributions financières des États membres par des ressources propres aux Communautés*			
		Belgique	13 550	+ 6 723	20 273
		République fédérale d'Allemagne	58 378	+ 4 456 070	4 514 448
		France	28 176	+ 445	28 621
		Italie	13 848	+ 18 056	31 904
		Luxembourg	329	+ 147	476
		Pays-Bas	19 082	+ 4 436 622	4 455 704
		Danemark	5 141	+ 2 545	7 686
		Irlande	1 354	+ 669	2 023
		Royaume-Uni	42 864	+ 21 217	64 081
		TOTAL DU TITRE 5	182 722	+ 8 942 494	9 125 216
TITRE 9		RECETTES DIVERSES			
Chap. 90		*Produit de la vente de biens meubles et immeubles*			
	900	Produit de la vente de biens meubles	p.m.	—	p.m.
	901	Produit de la vente de biens immeubles	—	—	—
Chap. 91		*Produit de locations*			
	910	Produit de locations de mobilier et de matériel	—	—	—
	911	Produit de locations de biens immeubles	2 000	—	2 000

COMMISSION

Annexe I
(Recherches et investissement)

Prévision des recettes de la Commission pour l'exercice 1977 *(suite)*

Chap.	Art.	Commentaires
51		Sont imputées à ce chapitre les recettes représentant les contributions au titre des programmes complémentaires. Le détail du calcul de ces contributions figure à l'annexe du présent état des recettes. Les clefs de répartition des contributions des États membres aux programmes complémentaires (1973-1976) « plutonium et transplutoniens » et « contrôle et gestion des matières fissiles », telles qu'elles figurent à l'annexe visée ci-dessus, ont été calculées sur la base des parts relatives reprises au présent budget rectificatif n° 2/1977 (p. 25). En ce qui concerne le programme complémentaire «exploitation du réacteur HFR», la clef de répartition retenue est celle figurant dans la décision de programme du 18 juillet 1977 (JO n° L 200 du 8. 8. 1977).

COMMISSION

Annexe I
(Recherches et investissement)

Prévision des recettes de la Commission pour l'exercice 1977 *(suite)*

(en UC)

Titres Chapitres	Art.	Nature des recettes	Exercice 1977	Budget rectificatif n° 2	Nouveau total
Chap. 92		*Recettes et indemnisation de services fournis à titre onéreux*			
	920	Fourniture à titre onéreux de matières brutes ou fissiles spéciales [article 6 sous b) du traité Euratom]	p.m.	—	p.m.
	921	Rémunération de services fournis à titre onéreux dans le cadre de l'exécution du programme de recherches de la Communauté (article 10 du traité Euratom)	p.m.	—	p.m.
	922	Indemnisation de services fournis à titre onéreux à des États membres, personnes ou entreprises [article 6 sous c) du traité Euratom]	p.m.	—	p.m.
	923	Recettes de licences concédées par la Commission sur brevets ou dossiers techniques	6 000	—	6 000
	925	Recettes provenant d'excédents sur travaux pour tiers	p.m.	—	p.m.
	929	Autres recettes provenant de services fournis à titre onéreux	p.m.	—	p.m.
Chap. 93		*Remboursement de dépenses diverses*			
	930	Remboursement de dépenses exposées pour le compte d'une autre institution	p.m.	—	p.m.
	931	Remboursement de dépenses exposées pour le compte d'un ou de plusieurs États	p.m.	—	p.m.
	932	Remboursement de dépenses supportées spécifiquement dans l'exécution des travaux sur demande et contre rémunération	p.m.	—	p.m.
	939	Autres remboursements de dépenses exposées pour le compte de tiers	p.m.	—	p.m.

COMMISSION

Annexe I
(Recherches et investissement)

Prévision des recettes de la Commission pour l'exercice 1977 *(suite)*

Chap.	Art.	Commentaires
	929	Recettes à réaliser en 1977 en exécution des programmes 1977. Les recettes concernant les encaissements prévus en 1977 provenant des prestations à fournir dans le cadre de l'exécution des programmes en 1977 constituent des ressources des comptes d'affectation et ne donnent pas lieu, conformément à la structure du budget fonctionnel, à inscription à l'état de recettes. À ces recettes s'ajoutent les remboursements des gouvernements italien et belge ainsi que ceux de certains organismes nationaux pour la mise à leur disposition, sur la base de l'article 6 sous c) du traité Euratom, du réacteur BR 2 (compte d'affectation 1.80.0), du personnel détaché dans le cadre des anciennes associations « réacteurs avancés » (compte d'affectation 1.80.1) et du personnel d'une ancienne association dans le domaine de la « biologie » (compte d'affectation 1.80.2) ainsi que du réacteur Essor (compte d'affectation 1.90.0).

COMMISSION

Annexe I
(Recherches et investissement)

Prévision des recettes de la Commission pour l'exercice 1977 *(suite)*

(en UC)

Titres Chapitres	Art.	Nature des recettes	Exercice 1977	Budget rectificatif n° 2	Nouveau total
Chap. 94		*Emprunts et prêts*			
	940	Produit d'emprunts contractés dans le cadre de l'accord Euratom/États-Unis	p.m.	—	p.m.
	941	Remboursement des prêts accordés dans le cadre de l'accord Euratom/États-Unis	3 400 000	—	3 400 000
	942	Remboursement des frais financiers et bancaires dans le cadre d'opérations d'emprunts et de prêts dans le cadre de l'accord Euratom/États-Unis	p.m.	—	p.m.
	949	Produit d'emprunts divers	—	—	—
Chap. 95		*Revenus divers*			
	950	Revenus des fonds placés ou prêtés, intérêts bancaires et autres	p.m.	—	p.m.
Chap. 99		*Autres recettes*			
	990	Remboursement de droits et taxes ayant grevé les opérations de recherches par les administrations française et italienne	p.m.	—	p.m.
	991	Recettes diverses donnant lieu à réemploi (article 22 du règlement financier) non utilisées	p.m.	—	p.m.
	999	Autres recettes diverses	5 000	—	5 000
		TOTAL DU TITRE 9	3 413 000	—	3 413 000
		TOTAL GÉNÉRAL	**5 158 722**	**10 859 494**	**16 018 216**

COMMISSION
Annexe I
(Recherches et investissement)

Prévision des recettes de la Commission pour l'exercice 1977 *(suite)*

Chap.	Art.	Commentaires
	941	Ces recettes correspondent aux remboursements en capital et aux paiements d'intérêts des sommes prêtées par la Commission à la Kernkraftwerk RWE Bayerwerk GmbH (contrat du 26 juillet 1963) et à la Société d'énergie nucléaire franco-belge des Ardennes (SENA, contrat du 17 octobre 1963) pour la construction des centrales nucléaires. Le capital relatif à ces prêts a été emprunté par la Commission à l'Eximbank, Washington, dans le cadre du contrat conclu le 10 août 1959 (décision du Conseil du 28 mai 1959; voir aussi l'article 337 de l'état des dépenses).

COMMISSION

Annexe I
(Recherches et investissement)

ANNEXE

à l'état des recettes

Calcul des contributions financières des États membres aux programmes complémentaires

(en UC)

Objectifs	Nomenclature budgétaire	Dépenses (1)	Contributions financières					
			Belgique		Danemark		Rép. féd. d'Allemagne	
			%		%		%	
Programmes 1977-1980								
Exploitation du réacteur HFR	Chap. 4.10 (2)	8 854 345	—	—	—	—	50	4 427 173
Achèvement de l'exécution des actions autorisées sur les programmes antérieurs								
Plutonium et transplutoniens	Chap. 6.13.1 (3)	118 365	7,31	8 652	2,77	3 279	31,46	37 238
Contrôle et gestion des matières fissiles	Chap. 6.14.1 (3)	152 506	7,62	11 621	2,89	4 407	32,81	50 037
Total		**9 125 216**		**20 273**		**7 686**		**4 514 448**

Objectifs	Nomenclature budgétaire	Dépenses (1)	Contributions financières					
			France		Irlande		Italie	
			%		%		%	
Programmes 1977-1980								
Exploitation du réacteur HFR	Chap. 4.10 (2)	8 854 345	—	—	—	—	—	—
Achèvement de l'exécution des actions autorisées sur les programmes antérieurs								
Plutonium et transplutoniens	Chap. 6.13.1 (3)	118 365	24,18	28 621	0,73	864	—	—
Contrôle et gestion des matières fissiles	Chap. 6.14.1 (3)	152 506	—	—	0,76	1 159	20,92	31 904
Total		**9 125 216**		**28 621**		**2 023**		**31 904**

Objectifs	Nomenclature budgétaire	Dépenses (1)	Contributions financières					
			Luxembourg		Pays-Bas		Royaume-Uni	
			%		%		%	
Programmes 1977-1980								
Exploitation du réacteur HFR	Chap. 4.10 (2)	8 854 345	—	—	50	4 427 172	—	—
Achèvement de l'exécution des actions autorisées sur les programmes antérieurs								
Plutonium et transplutoniens	Chap. 6.13.1 (3)	118 365	0,17	201	10,28	12 168	23,10	27 342
Contrôle et gestion des matières fissiles	Chap. 6.14.1 (3)	152 506	0,18	275	10,73	16 364	24,09	36 739
Total		**9 125 216**		**476**		**4 455 704**		**64 081**

(1) Les dépenses sont constituées par les crédits de paiement inscrits pour chaque objectif pour 1977.
(2) Le calcul des contributions est basé sur la clef forfaitaire figurant dans la décision de programme du 18 juillet 1977 (JO n° L 200 du 8. 8. 1977).
(3) Le calcul des contributions est basé sur les parts relatives figurant au présent budget rectificatif n° 2/1977 (p. 25).

COMMISSION

Annexe I
(Recherches et investissement)

ÉTAT DES DÉPENSES

PREMIÈRE PARTIE

Tableau récapitulatif de l'état des dépenses

(en UC)

Titres	Chap.	Art.	Intitulé	Tranches nouvelles	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
1			SOLDES DES COMPTES D'AFFECTATION			
	1.10		*Personnel du CCR*	—	p.m.	p.m.
	1.11		*Personnel — Action indirecte*	—	p.m.	p.m.
	1.20		*Infrastructure générale : services généraux et frais généraux*	—	p.m.	p.m.
	1.21		*Dépenses générales de fonctionnement administratif — Action indirecte*	—	p.m.	p.m.
	1.30		*Support scientifique et technique*	—	p.m.	p.m.
	1.40		*Réacteur HFR — Petten*	—	—	—
	1.50		*Divisions scientifiques*	—	p.m.	p.m.
	1.80		*Mise à la disposition de tiers des installations et/ou du personnel selon les dispositions de l'article 6 sous c) du traité Euratom (action indirecte)*	—	p.m.	p.m.
	1.81		*Prestations pour le compte de tiers (action indirecte)*	—	p.m.	p.m.
	1.90		*Mise à la disposition de tiers des installations et/ou du personnel selon les dispositions de l'article 6 sous c) du traité Euratom (action directe) — Personnel et installations du réacteur Essor*	—	p.m.	p.m.
	1.91		*Prestations du CCR pour le compte de l'action indirecte*	—	p.m.	p.m.
	1.92		*Prestations du CCR pour les autres services de la Commission (sauf action indirecte)*	—	p.m.	p.m.
	1.94		*Autres contrats de prestations pour le compte de tiers*	—	p.m.	p.m.
			TOTAL DU TITRE 1	—	p.m.	p.m.

COMMISSION

Annexe I
(Recherches et investissement)

Tableau récapitulatif de l'état des dépenses *(suite)*

(en UC)

Titres	Chap.	Art.	Intitulé	Tranches nouvelles	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
2			PROGRAMME COMMUN — ACTION DIRECTE CCR			
	2.10		*Sûreté nucléaire*			
		2.10.1	Sûreté des réacteurs	22 024 463	22 024 463	20 457 519
		2.10.2	Combustible au plutonium et recherches sur les actinides	11 068 508	11 068 508	10 061 219
		2.10.3	Gestion des matériaux nucléaires et des déchets radioactifs	6 013 976	6 013 976	5 644 584
	2.20		*Énergies futures*			
		2.20.1	Énergie solaire	4 387 661	4 387 661	3 848 500
		2.20.2	Hydrogène	4 296 528	4 296 528	4 063 024
		2.20.3	Matériaux à haute température	2 438 307	2 438 307	2 383 099
		2.20.4	Études conceptuelles sur la fusion thermo-nucléaire	3 155 372	3 155 372	2 857 831
	2.30		*Environnement et ressources*	10 699 712	10 699 712	9 944 062
	2.40		*Mesures, étalons et techniques de référence (Métré)*	15 486 977	15 486 977	14 380 740
	2.50		*Activité de support et de service*			
		2.50.1	Informatique	4 538 012	4 538 012	4 177 474
		2.50.2	Formation	388 828	388 828	381 375
		2.50.3	Contrôle des matières fissiles	4 394 300	4 394 300	4 166 799
			TOTAL DU TITRE 2	88 892 644	88 892 644	82 366 226

COMMISSION

Annexe I
(Recherches et investissement)

Tableau récapitulatif de l'état des dépenses *(suite)*

(en UC)

Titres	Chap.	Art.	Intitulé	Tranches nouvelles	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
3			PROGRAMME COMMUN — ACTION INDIRECTE			
	3.11		*Enseignement et formation*	4 600 000	1 186 983	257 100
	3.20	3.20.0	Fusion et physique des plasmas	—	16 417 792	23 327 554
		3.20.1	Fusion et physique des plasmas (projet JET)	—	p.m.	p.m.
	3.30		*Biologie et protection sanitaire — Radioprotection*	—	6 012 767	7 529 194
	3.51		*Matériaux et méthodes de référence (bureau communautaire de référence)*	—	929 633	976 518
	3.52		*Protection de l'environnement (pollution et nuisance)*	—	5 500 900	3 816 917
	3.60		*Recyclage du plutonium dans les réacteurs à eau légère*	—	1 432 000	1 042 000
	3.61		*Économie d'énergie*	8 990 000	4 520 476	3 022 776
	3.62		*Production et utilisation de l'hydrogène*	10 900 000	5 414 195	3 659 995
	3.63		*Énergie solaire*	13 760 000	7 020 476	5 749 158
	3.64		*Énergie géothermique*	10 240 000	5 212 478	3 574 278
	3.65		*Analyses de système*	3 110 000	1 623 676	1 408 507
	3.66		*Gestion et stockage des déchets radioactifs*	—	6 521 500	4 645 500
			TOTAL DU TITRE 3	51 600 000	61 792 876	59 009 497
4			PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE — ACTION DIRECTE CCR			
	4.10		*Exploitation du réacteur HFR*	9 620 620	9 620 620	8 854 345
			TOTAL DU TITRE 4	9 620 620	9 620 620	8 854 345
5			PROGRAMMES COMPLÉMENTAIRES — ACTION INDIRECTE	p.m.	p.m.	p.m.
			TOTAL DU TITRE 5	p.m.	p.m.	p.m.

COMMISSION

Annexe I
(Recherches et investissement)

Tableau récapitulatif de l'état des dépenses *(suite)*

(en UC)

Titres	Chap.	Art.	Intitulé	Tranches nouvelles	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
6			ACHÈVEMENT DE L'EXÉCUTION DES ACTIONS AUTORISÉES SUR LES PROGRAMMES ANTÉRIEURS			
	6.10		*Programme commun — CCR 1972-1976*			
		6.10.1	Réseau informatique européen (Cost 11)	—	—	855 669
	6.11		*Programme commun — CCR 1973-1976*	—	—	
	6.12		*Programme commun — CCR 1975-1976*			
		6.12.1	Étalons et substances de référence — BCR Petten et matériaux à haute température	—	—	190 801
	6.13		*Programmes complémentaires — CCR 1973-1976*			
		6.13.1	Plutonium et transplutoniens (B/DK/D/F/IRL/L/NL/UK)	—	—	118 365
	6.14		*Programmes complémentaires — CCR 1973-1976*			
		6.14.1	Contrôle et gestion des matières fissiles (B/DK/D/IRL/I/L/NL/UK)	—	—	152 506
	6.15		*Programmes complémentaires — CCR 1973-1976*			
		6.15.1	Réacteur HFR (D/NL)	—	—	p.m.
	6.20		*Programme commun — Action indirecte — 1973-1976*			
		6.20.1	Enseignement et formation	—	—	782 100
		6.20.2	Réacteurs d'essai de matériaux	—	—	8 892
		6.20.3	Fusion thermonucléaire contrôlée et physique des plasmas	—	—	10 946
		6.20.4	Biologie et protection sanitaire — Radioprotection	—	—	12 445
		6.20.5	Matériaux et méthodes de référence (bureau communautaire de référence)	—	—	110 782
		6.20.6	Environnement	—	—	163 932
	6.36		*Programmes complémentaires — Action indirecte 1971-1975*			
		6.36.1	Biologie — Adaptation des techniques nucléaires à la recherche agronomique (D/I/NL)	—	—	p.m.
	6.37		*Programmes complémentaires — Action indirecte 1974-1975*			
		6.37.1	Biologie — Adaptation des techniques nucléaires à la recherche agronomique (DK/IRL)	—	—	p.m.
			TOTAL DU TITRE 6	—	—	2 406 438

COMMISSION

Annexe I
(Recherches et investissement)

Tableau récapitulatif de l'état des dépenses *(suite)*

(en UC)

Titres	Chap.	Art.	Intitulé	Tranches nouvelles	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
7			AUTRES ACTIVITÉS			
	7.00		*Opérations financières dans le cadre de l'accord Euratom - États-Unis*			
		7.00.1	Prêts accordés dans le cadre de l'accord Euratom - États-Unis	—	—	—
		7.00.2	Remboursements des emprunts contractés dans le cadre de l'accord Euratom - États-Unis	—	3 400 000	3 400 000
		7.00.3	Frais financiers et bancaires relatifs aux opérations d'emprunts et de prêts dans le cadre de l'accord Euratom - États-Unis	—	—	—
			TOTAL DU TITRE 7	—	3 400 000	3 400 000
8			ACTIVITÉS DIVERSES			
	8 10		*Personnel en attente d'affectation*	—	17 400	17 400
	8.11		*Mise en œuvre de la résolution du Conseil du 22 juillet 1975 sur la sûreté des installations nucléaires*	—	297 300	297 300
	8.30		*Dépenses relatives au fonctionnement normal du CCR*	—	—	3 068 497
	8.32		*Régularisation des dépenses concernant les agents d'établissement et locaux*	—	900 000	900 000
			TOTAL DU TITRE 8	—	1 214 700	4 283 197
9			CRÉDITS PROVISIONNELS			
	9.22		*Crédits provisionnels pour l'action « fusion et physique des plasmas — projet JET »*	—	17 527 000	20 551 000
			TOTAL DU TITRE 9	—	17 527 000	20 551 000
			TOTAL GÉNÉRAL	**150 113 264**	**182 447 840**	**180 870 703**

TITRE 1 — SOLDE DES COMPTES D'AFFECTATION

(en UC)

Chap.	Art.	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
					Sont imputés au présent titre les soldes des comptes d'affectation conformément aux dispositions de l'article 98 du règlement financier, du 25 avril 1973, applicable au budget des Communautés.
1.10		PERSONNEL DU CCR	p.m.	p.m.	
1.11		PERSONNEL — ACTION INDIRECTE	p.m.	p.m.	
1.20		INFRASTRUCTURE GÉNÉRALE : SERVICES GÉNÉRAUX ET FRAIS GÉNÉRAUX			
	1.20.1	Administration générale du CCR	p.m.	p.m.	
	1.20.2	Services généraux administratifs — CCR Ispra	p.m.	p.m.	
	1.20.3	Services généraux techniques — CCR Ispra	p.m.	p.m.	
	1.20.5	Services généraux et infrastructure — CCR BCMN/Geel	p.m.	p.m.	
	1.20.6	Services généraux et infrastructure — CCR Karlsruhe	p.m.	p.m.	
	1.20.7	Services généraux et infrastructure — CCR Petten	p.m.	p.m.	
		TOTAL DU CHAPITRE 1.20	p.m.	p.m.	
1.21		DÉPENSES GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF — ACTION INDIRECTE	p.m.	p.m.	
1.30		SUPPORT SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE			
	1.30.1	Magasin central — CCR Ispra	p.m.	p.m.	
	1.30.2	Centre de calcul — CCR Ispra	p.m.	p.m.	
	1.30.3	Atelier central — CCR Ispra	p.m.	p.m.	
	1.30.4	Laboratoire de moyenne activité — CCR Ispra	p.m.	p.m.	
	1.30.5	Support scientifique et technique spécialisé — CCR BCMN/Geel	p.m.	p.m.	
	1.30.6	Support scientifique et technique spécialisé — CCR Karlsruhe	p.m.	p.m.	
	1.30.7	Support scientifique et technique spécialisé — CCR Petten	p.m.	p.m.	
		TOTAL DU CHAPITRE 1.30	p.m.	p.m.	

TITRE 1 — SOLDE DES COMPTES D'AFFECTATION *(suite)*

(en UC)

Chap.	Art.	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
1.40					
	1.40.1	Réacteur Ispra I	p.m.	p.m.	
	1.40.7	Réacteur HFR — Petten	p.m.	p.m.	
		TOTAL DU CHAPITRE 1.40	p.m.	p.m.	
1.50		DIVISIONS SCIENTIFIQUES			
	1.50.1	Département A — CCR Ispra	p.m.	p.m.	
	1.50.2	Département B — CCR Ispra	p.m.	p.m.	
	1.50.3	Département C — CCR Ispra	p.m.	p.m.	
	1.50.5	CCR BCMN/Geel	p.m.	p.m.	
	1.50.6	CCR Karlsruhe	p.m.	p.m.	
	1.50.7	CCR Petten	p.m.	p.m.	
		TOTAL DU CHAPITRE 1.50	p.m.	p.m.	
1.80		MISE À LA DISPOSITION DE TIERS DES INSTALLATIONS ET/OU DU PERSONNEL SELON LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 6 SOUS c) DU TRAITÉ EURATOM (ACTION INDIRECTE)			
	1.80.0	Personnel du réacteur BR 2	p.m.	p.m.	
	1.80.1	Personnel des anciennes associations dans le domaine des réacteurs avancés	p.m.	p.m.	
	1.80.2	Personnel d'une ancienne association dans le domaine de la biologie	p.m.	p.m.	
		TOTAL DU CHAPITRE 1.80	p.m.	p.m.	
1.81		PRESTATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (ACTION INDIRECTE)			
	1.81.0	Contrat « fusion » — Suède	p.m.	p.m.	
	1.81.1	Contrat « fusion » — Suisse	p.m.	p.m.	
		TOTAL DU CHAPITRE 1.81	p.m.	p.m.	

TITRE 1 — SOLDE DES COMPTES D'AFFECTATION *(suite)*

(en UC)

Chap.	Art.	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
1.90		MISE À LA DISPOSITION DE TIERS DES INSTALLATIONS ET/OU DU PERSONNEL SELON LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 6 SOUS c) DU TRAITÉ EURATOM (ACTION DIRECTE) — PERSONNEL ET INSTALLATIONS DU RÉACTEUR ESSOR	p.m.	p.m.	
1.91		PRESTATIONS DU CCR POUR LE COMPTE DE L'ACTION INDIRECTE			
	1.91.0	Biologie et protection sanitaire — Radioprotection (chapitre 3.30)	p.m.	p.m.	
	1.91.1	Matériaux et méthodes de référence (bureau communautaire de référence) (chapitre 3.51)	p.m.	p.m.	
		TOTAL DU CHAPITRE 1.91	p.m.	p.m.	
1.92		PRESTATIONS DU CCR POUR D'AUTRES SERVICES DE LA COMMISSION (SAUF ACTION INDIRECTE)			
	1.92.0	*Évaluations techniques en support aux activités de certains services de la Commission*	p.m.	p.m.	
	1.92.1	Contrôle de sécurité	p.m.	p.m.	
		TOTAL DU CHAPITRE 1.92	p.m.	p.m.	
1.94		AUTRES CONTRATS DE PRESTATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	p.m.	p.m.	
		TOTAL DU CHAPITRE 1.94	p.m.	p.m.	
		Total du titre 1	**p.m.**	**p.m.**	

TITRE 2 — PROGRAMME COMMUN — ACTION DIRECTE CCR

Objectif : Sûreté des réacteurs
(poste 3300 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses		Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
		Cat.	Intitulé			
2.10	2.10.1		IMPUTATIONS PRIMAIRES			
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	80 000	80 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de missions spécifiques pour la réalisation de cet objectif.
		25	Frais de réunions et de convocations	30 000	25 000	
		27	Dépenses de publication et d'information	5 000	3 500	
		30	Dépenses de fonctionnement technique	1 827 668	1 238 508	Ce crédit couvre les dépenses normales de fonctionnement technique ainsi qu'une série d'investissements spécifiques dont : — une machine de fluage pour essais mécaniques 80 000 — une machine pour essais de traction 40 000 — un équipement pour essais aux grandes vitesses 85 000 — échangeur de chaleur et accès pour essai perte réfrigérant 90 000 — un générateur HF 70 000 — des équipements de mesure en haute fréquence 80 000 — un système d'acquisition de données 130 000 — un élément chauffant pour boucle à sodium 100 000
		50	Dépenses par contrats	624 568	478 092	Ce crédit couvre une série de contrats techniques dont : — une étude conceptuelle de la boucle Cofas 120 000 — le développement de la validation d'un code de charge dynamique et réponse des structures 50 000 — l'exécution d'essais d'écoulement d'un fluide dyphasique 175 000 — l'analyse des probabilités d'accident du cœur dans les réacteurs à eau 80 000 — l'étude de la détection des ruptures par émission ultrasonore 50 000

TITRE 2 — PROGRAMME COMMUN — ACTION DIRECTE CCR *(suite)*

Objectif : Sûreté des réacteurs
(poste 3300 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses Cat.	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
2.10	2.10.1		*(suite)*			
			IMPUTATIONS SECONDAIRES			
		92	Utilisation de l'infrastructure	7 342 050	6 844 498	Ce crédit correspond à la quote-part de financement de l'infrastructure générale (services généraux et frais généraux).
		93	Utilisation du support scientifique et technique	1 613 808	1 478 086	Ce crédit correspond à l'utilisation du centre de calcul 1.30.2 (environ 793 heures de calcul), à l'utilisation de l'atelier 1.30.3 (environ 25 600 heures-machines) et à l'utilisation d'environ 45 % de la capacité du laboratoire de moyenne activité.
		95	Utilisation des divisions scientifiques	8 592 369	8 400 835	Ce crédit correspond aux dépenses relatives à 229 hommes/an affectés à la recherche.
			Sous-total	20 115 463	18 548 519	
		91	Personnel (réserve)	1 909 000	1 909 000	Crédits provisionnels prévus pour faire face, cas par cas, aux ajustements découlant de décisions en matière d'augmentation des dépenses de personnel que le Conseil déciderait au cours de l'exercice 1977.
			TOTAL	22 024 463	20 457 519	

Échéancier

Total de la dotation de programme : 81 833 000 (programme décidé le 18 juillet 1977, publié au JO n° L 200 du 8. 8. 1977)

Tranches ouvertes antérieurement : —
Nouvelle tranche : 22 024 463
Total des tranches ouvertes : 22 024 463

	1977 (1)	1978 (2)	1979 (2)	1980 (2)		1977 (1)	1978 (2)	1979 (2)	1980 (2)	1981 (2)
Engagements prévisibles	22 024 463	22 544 000	18 923 000	18 977 000	Paiements prévisibles	20 457 519	22 544 000	18 923 000	18 977 000	1 566 000

(1) Y compris la réserve pour dépenses de personnel (exercice 1977).
(2) Sur base du coût du personnel au 1er janvier 1977.

TITRE 2 — PROGRAMME COMMUN — ACTION DIRECTE CCR *(suite)*

Objectif : Combustibles au plutonium et recherches sur les actinides
(poste 3301 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses		Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
		Cat.	Intitulé			
2.10	2.10.2		IMPUTATIONS PRIMAIRES			
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	15 000	15 000	
		30	Dépenses de fonctionnement technique	936 960	655 900	Ce crédit couvre les dépenses courantes de fonctionnement technique; il comporte, entre autres, les achats suivants : — monochromateur pour XPS-UPS 25 000 — spectromètre de Fourier 35 000 — chalumeau à plasma 20 000 — spectromètre de masse pour ions secondaires 35 000 — analyseur d'oxyde de carbone 15 000 — four de frittage 25 000 — remise en état de la machine à souder 25 000 — extension du système laser Lasac 50 000 — laser pour mesure d'émissivité 70 000 — extension du système de relèvement des données 50 000 — modification des cellules chaudes 30 000 — banc de métrologie 30 000 — système Edax (analyse non dispersive pour microscope à balayage) 30 000 — autoclave 50 000 — pertitomètre 20 000 — matières fissiles 130 000
		50	Dépenses par contrats	380 000	266 000	Ce crédit est destiné à couvrir le financement des irradiations [Treson 4 et 5 (100 000 UC), DN (200 000 UC), Gocar 2 et 3 (100 000 UC)].

TITRE 2 — PROGRAMME COMMUN — ACTION DIRECTE CCR *(suite)*

Objectif : Combustibles au plutonium et recherches sur les actinides
(poste 3301 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses — Cat.	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
2.10	2.10.2		*(suite)*			
			IMPUTATIONS SECONDAIRES			
		92	Utilisation de l'infrastructure	3 052 651	2 839 821	Ce montant correspond à la quote-part de financement de l'infrastructure générale (frais généraux et services généraux).
		93	Utilisation du support scientifique et technique	2 253 055	1 896 132	Ce crédit correspond à l'utilisation du support scientifique et technique 1.30.6 (environ 57 hommes).
		95	Utilisation des divisions scientifiques	3 561 842	3 519 366	Ce crédit correspond aux dépenses relatives à 121 hommes/an affectés à la recherche.
			Sous-total	10 199 508	9 192 219	
		91	Personnel (réserve)	869 000	869 000	Crédits provisionnels prévus pour faire face, cas par cas, aux ajustements découlant de décisions en matière d'augmentation des dépenses de personnel que le Conseil déciderait au cours de l'exercice 1977.
			TOTAL	11 068 508	10 061 219	

Échéancier

Total de la dotation de programme : 46 495 000 (programme décidé le 18 juillet 1977, publié au JO n° L 200 du 8. 8. 1977)

Tranches ouvertes antérieurement :	—
Nouvelle tranche :	11 068 508
Total des tranches ouvertes :	11 068 508

	1977 (1)	1978 (2)	1979 (2)	1980 (2)		1977 (1)	1978 (2)	1979 (2)	1980 (2)	1981 (2)
Engagements prévisibles	11 068 508	10 062 000	10 197 000	10 315 000	Paiements prévisibles	10 061 219	10 062 000	10 197 000	10 315 000	1 009 000

(1) Y compris la réserve pour dépenses de personnel (exercice 1977).
(2) Sur base du coût du personnel au 1er janvier 1977.

TITRE 2 — PROGRAMME COMMUN — ACTION DIRECTE CCR *(suite)*

Objectif : Gestion des matériaux nucléaires et des déchets radioactifs
(poste 3302 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses		Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
		Cat.	Intitulé			
2.10	2.10.3		IMPUTATIONS PRIMAIRES			
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	46 000	46 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de missions spécifiques pour la réalisation de cet objectif.
		30	Dépenses de fonctionnement technique	379 180	265 400	Ce crédit couvre les dépenses normales de fonctionnement technique et comporte certains investissements spécifiques dont : — instrumentation d'analyses thermiques différentielles en cellule chaude sur déchets solides 40 000 — spectromètre alpha et gamma 50 000 — appareillage de mesure de section efficace des actinides 30 000
		50	Dépenses par contrats	95 760	67 000	Ce crédit couvre un certain nombre de contrats de recherche : — développement d'un modèle mathématique sur des méthodes de séparation des actinides 30 000 — mise à jour des bibliothèques sur la formation et le *burn up* des actinides 30 000 — études de problèmes statistiques et études diverses de logiciel 30 000

TITRE 2 — PROGRAMME COMMUN — ACTION DIRECTE CCR *(suite)*

Objectif : Gestion des matériaux nucléaires et des déchets radioactifs
(poste 3302 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses — Cat.	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
2.10	2.10.3		*(suite)*			
			IMPUTATIONS SECONDAIRES			
		92	Utilisation de l'infrastructure	1 994 322	1 880 311	Ce montant correspond à la quote-part de financement de l'infrastructure générale (services généraux et frais généraux).
		93	Utilisation du support scientifique et technique	500 876	446 009	Ce crédit correspond à l'utilisation du centre de calcul 1.30.2 (environ 60 heures de calcul), à l'utilisation de l'atelier 1.30.3 (environ 5 500 heures-machines) et à l'utilisation d'environ 40 % de la capacité du laboratoire de moyenne activité.
		95	Utilisation des divisions scientifiques	2 453 838	2 395 864	Ce crédit correspond aux dépenses relatives à 64 hommes/an affectés à la recherche
			Sous-total	5 469 976	5 100 584	
		91	Personnel (réserve)	544 000	544 000	Crédits provisionnels prévus pour faire face, cas par cas, aux ajustements découlant de décisions en matière d'augmentation des dépenses de personnel que le Conseil déciderait au cours de l'exercice 1977.
			TOTAL	6 013 976	5 644 584	

Échéancier

Total de la dotation de programme : 22 365 000 (programme décidé le 18 juillet 1977, publié au JO n° L 200 du 8. 8. 1977)

Tranches ouvertes antérieurement : —
Nouvelle tranche : 6 013 976
Total des tranches ouvertes : 6 013 976

	1977 (1)	1978 (2)	1979 (2)	1980 (2)		1977 (1)	1978 (2)	1979 (2)	1980 (2)	1981 (2)
Engagements prévisibles	6 013 976	5 482 000	5 466 000	5 511 000	Paiements prévisibles	5 644 584	5 482 000	5 466 000	5 511 000	369 000

(1) Y compris la réserve pour dépenses de personnel (exercice 1977).
(2) Sur base du coût du personnel au 1er janvier 1977.

TITRE 2 — PROGRAMME COMMUN — ACTION DIRECTE CCR *(suite)*

Objectif : Énergie solaire
(poste 3303 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses		Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
		Cat.	Intitulé			
2.20	2.20.1		IMPUTATIONS PRIMAIRES			
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	40 000	40 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de missions spécifiques pour la réalisation de cet objectif.
		25	Frais de réunions et de convocations	18 000	18 000	
		30	Dépenses de fonctionnement technique	825 120	577 600	Ce crédit couvre les dépenses normales de fonctionnement technique ainsi qu'une série d'investissements spécifiques dont : — une installation pilote standard pour la caractérisation des collecteurs solaires 60 000 — une boucle de référence pour standard de réfrigération 35 000 — une boucle de référence pour standard de stockage d'énergie 40 000 — des sources lumineuses intenses à faisceau large 240 000 — des chambres climatiques 100 000 — des systèmes d'acquisition de données 60 000
		50	Dépenses par contrats	244 720	171 300	

TITRE 2 — PROGRAMME COMMUN — ACTION DIRECTE CCR *(suite)*

Objectif : Énergie solaire
(poste 3303 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses — Cat.	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
2.20	2.20.1		*(suite)*			
			IMPUTATIONS SECONDAIRES			
		92	Utilisation de l'infrastructure	1 488 159	1 304 869	Ce montant correspond à la quote-part de financement de l'infrastructure générale (services généraux et frais généraux).
		93	Utilisation du support scientifique et technique	102 058	97 254	Ce crédit correspond à l'utilisation du centre de calcul 1.30.2 (environ 24 heures de calcul) et à l'utilisation de l'atelier 1.30.3 (environ 4 600 heures-machines).
		95	Utilisation des divisions scientifiques	1 351 604	1 321 477	Ce crédit correspond aux dépenses relatives à 35 hommes/an affectés à la recherche.
			Sous-total	4 069 661	3 530 500	
		91	Personnel (réserve)	318 000	318 000	Crédits provisionnels prévus pour faire face, cas par cas, aux ajustements découlant de décisions en matière d'augmentation des dépenses de personnel que le Conseil déciderait au cours de l'exercice 1977.
			TOTAL	4 387 661	3 848 500	

Échéancier

Total de la dotation de programme : 14 935 000 (programme décidé le 18 juillet 1977, publié au JO n° L 200 du 8. 8. 1977)

Tranches ouvertes antérieurement :	—
Nouvelle tranche :	4 387 661
Total des tranches ouvertes :	4 387 661

	1977 (1)	1978 (2)	1979 (2)	1980 (2)		1977 (1)	1978 (2)	1979 (2)	1980 (2)	1981 (2)
Engagements prévisibles	4 387 661	4 141 000	3 580 000	3 202 000	Paiements prévisibles	3 848 500	4 141 000	3 580 000	3 202 000	539 000

(1) Y compris la réserve pour dépenses de personnel (exercice 1977).
(2) Sur base du coût du personnel au 1er janvier 1977.

TITRE 2 — PROGRAMME COMMUN — ACTION DIRECTE CCR *(suite)*

Objectif : Hydrogène
(poste 3304 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses Cat.	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
2.20	2.20.2		IMPUTATIONS PRIMAIRES			
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	45 000	45 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de missions spécifiques pour la réalisation de cet objectif.
		25	Frais de réunions et de convocations	30 000	30 000	
		30	Dépenses de fonctionnement technique	84 600	59 200	Ce crédit couvre les dépenses normales de fonctionnement technique.
		50	Dépenses par contrats	297 920	208 500	Ce crédit couvre une série de contrats de recherches dont : — l'étude de la production d'hydrogène pour les réactions hybrides 50 000 — l'étude et le projet d'une installation à grande échelle de décompositon de l'acide sulfurique 88 000 — une étude technico-économique de divers processus 58 000 — une expertise pour problèmes de génie chimique et électrochimique 28 000

TITRE 2 — PROGRAMME COMMUN — ACTION DIRECTE CCR *(suite)*

Objectif : Hydrogène
(poste 3304 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses — Cat.	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
2.20	2.20.2		*(suite)*			
			IMPUTATIONS SECONDAIRES			
		92	Utilisation de l'infrastructure	1 427 042	1 356 067	Ce montant correspond à la quote-part de financement de l'infrastructure générale (services généraux et frais généraux).
		93	Utilisation du support scientifique et technique	107 145	102 739	Ce crédit correspond à l'utilisation du centre de calcul 1.30.2 (environ 19 heures de calcul) et à l'utilisation de l'atelier 1.30.3 (environ 4 600 heures-machines).
		95	Utilisation des divisions scientifiques	1 910 821	1 867 518	Ce crédit correspond aux dépenses relatives à 50 hommes/an affectés à la recherche.
			Sous-total	3 902 528	3 669 024	
		91	Personnel (réserve)	394 000	394 000	Crédits provisionnels prévus pour faire face, cas par cas, aux ajustements découlant de décisions en matière d'augmentation des dépenses de personnel que déciderait le Conseil au cours de l'exercice 1977.
			TOTAL	4 296 528	4 063 024	

Échéancier

Total de la dotation de programme : 16 044 000 (programme décidé le 18 juillet 1977, publié au JO n° L 200 du 8. 8. 1977)

Tranches ouvertes antérieurement :	—
Nouvelle tranche :	4 296 528
Total des tranches ouvertes :	4 296 528

	1977 (1)	1978 (2)	1979 (2)	1980 (2)		1977 (1)	1978 (2)	1979 (2)	1980 (2)	1981 (2)
Engagements prévisibles	4 296 528	4 085 000	4 056 000	3 934 000	Paiements prévisibles	4 063 024	4 085 000	4 056 000	3 934 000	234 000

(1) Y compris la réserve pour dépenses de personnel (exercice 1977).
(2) Sur base du coût du personnel au 1er janvier 1977.

TITRE 2 — PROGRAMME COMMUN — ACTION DIRECTE CCR *(suite)*

Objectif : Matériaux à haute température
(poste 3305 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses		Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
		Cat.	Intitulé			
2.20	2.20.3		IMPUTATIONS PRIMAIRES			
		11	Dépenses de personnel	8 000	8 000	
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	16 000	16 000	
		22	Biens meubles et frais accessoires	1 800	1 600	
		26	Frais d'études, d'enquêtes et de consultations	26 000	23 400	
		30	Dépenses de fonctionnement technique	401 400	361 300	Ce crédit couvre les dépenses courantes de fonctionnement technique, notamment les matières, l'équipement et l'entretien des appareils. Il comporte, entre autres : — un four à induction 35 000 — des fours pour traitement thermique et régulateurs 25 000 — un microscope électronique à balayage avec analyseur à microsonie 55 000 — des machines pour fatigue à haute température 20 000 — des machines pour fluage à haute température 70 000 — une thermobalance 35 000

TITRE 2 — PROGRAMME COMMUN — ACTION DIRECTE CCR *(suite)*

Objectif : Matériaux à haute température
(poste 3305 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses — Cat.	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
2.20	2.20.3		*(suite)*			
			IMPUTATIONS SECONDAIRES			
		92	Utilisation de l'infrastructure	526 280	516 237	Ce montant correspond à la quote-part de financement de l'infrastructure générale (services généraux et frais généraux).
		93	Utilisation du support scientifique et technique	120 803	119 558	Ce crédit correspond à l'utilisation du support scientifique et technique 1.30.7 (environ 5 hommes).
		95	Utilisation des divisions scientifiques	1 111 024	1 110 004	Ce crédit correspond aux dépenses relatives à 36 hommes/an affectés à la recherche.
			Sous-total	2 211 307	2 156 099	
		91	Personnel (réserve)	227 000	227 000	Crédits provisionnels prévus pour faire face, cas par cas, aux ajustements découlant de décisions en matière d'augmentation des dépenses de personnel que le Conseil déciderait au cours de l'exercice 1977.
			TOTAL	2 438 307	2 383 099	

Échéancier

Total de la dotation de programme : 10 307 000 (programme décidé le 18 juillet 1977, publié au JO n° L 200 du 8. 8. 1977)

Tranches ouvertes antérieurement :	—
Nouvelle tranche :	2 438 307
Total des tranches ouvertes :	2 438 307

	1977 (1)	1978 (2)	1979 (2)	1980 (2)		1977 (1)	1978 (2)	1979 (2)	1980 (2)	1981 (2)
Engagements prévisibles	2 438 307	2 081 000	2 115 000	2 140 000	Paiements prévisibles	2 383 099	2 081 000	2 115 000	2 140 000	55 000

(1) Y compris la réserve pour dépenses de personnel (exercice 1977).
(2) Sur base du coût du personnel au 1er janvier 1977.

TITRE 2 — PROGRAMME COMMUN — ACTION DIRECTE CCR *(suite)*

Objectif : Études conceptuelles sur la fusion thermonucléaire
(poste 3306 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses		Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
		Cat.	Intitulé			
2.20	2.20.4		IMPUTATIONS PRIMAIRES			
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	69 160	69 160	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de missions spécifiques pour la réalisation de cet objectif.
		30	Dépenses de fonctionnement technique	106 400	103 300	Ce crédit couvre les dépenses courantes de fonctionnement technique, notamment les matières, l'équipement et l'entretien des appareils.
		50	Dépenses par contrats	377 720	217 240	Ce crédit couvre une série de contrats de recherche dont : — l'étude de la fragilité sous vide de l'enceinte étanche d'un réacteur à fusion 15 000 — l'étude d'une machine d'essais de rupture par bombardement ionique 25 000 — l'étude du cuivre renforcé par fibres 40 000 — l'étude d'un accélérateur pour essais de matériaux sous irradiation 30 000 — l'évaluation du champ électromagnétique (poloïdal et toroïdal) dans un réacteur de démonstration 35 000

TITRE 2 — PROGRAMME COMMUN — ACTION DIRECTE CCR *(suite)*

Objectif : Études conceptuelles sur la fusion thermonucléaire
(poste 3306 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses — Cat.	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
2.20	2.20.4		*(suite)*			
			IMPUTATIONS SECONDAIRES			
		92	Utilisation de l'infrastructure	1 060 949	962 373	Ce montant correspond à la quote-part de financement de l'infrastructure générale (services généraux et frais généraux).
		93	Utilisation du support scientifique et technique	113 544	104 223	Ce crédit correspond à l'utilisation du centre de calcul 1.30.2 (environ 110 heures de calcul) et à l'utilisation de l'atelier 1.30.3 (environ 900 heures-machines).
		95	Utilisation des divisions scientifiques	1 173 599	1 147 535	Ce crédit correspond aux dépenses relatives à 30 hommes/an affectés à la recherche.
			Sous-total	2 901 372	2 603 831	
		91	Personnel (réserve)	254 000	254 000	Crédits provisionnels prévus pour faire face, cas par cas, aux ajustements découlant de décisions en matière d'augmentation des dépenses de personnel que le Conseil déciderait au cours de l'exercice 1977.
			TOTAL	3 155 372	2 857 831	

Échéancier

Total de la dotation de programme : 12 750 000 (programme décidé le 18 juillet 1977, publié au JO n° L 200 du 8. 8. 1977)

Tranches ouvertes antérieurement :	—
Nouvelle tranche :	3 155 372
Total des tranches ouvertes :	3 155 372

	1977 (1)	1978 (2)	1979 (2)	1980 (2)		1977 (1)	1978 (2)	1979 (2)	1980 (2)	1981 (2)
Engagements prévisibles	3 155 372	4 296 000	2 607 000	2 633 000	Paiements prévisibles	2 857 831	4 296 000	2 607 000	2 633 000	297 000

(1) Y compris la réserve pour dépenses de personnel (exercice 1977).
(2) Sur base du coût du personnel au 1er janvier 1977.

TITRE 2 — PROGRAMME COMMUN — ACTION DIRECTE CCR *(suite)*

Objectif : Environnement et ressources
(poste 3307 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses Cat.	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
2.30	2.30.0		IMPUTATIONS PRIMAIRES			
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	60 000	60 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de missions spécifiques pour la réalisation de cet objectif.
		25	Frais de réunions et de convocations	20 000	20 000	
		30	Dépenses de fonctionnement technique	994 640	699 340	Ce crédit couvre les dépenses de fonctionnement technique ainsi qu'une série d'investissements spécifiques dont : — des accessoires pour l'équipement du Lidar 55 000 — un spectromètre de masse couplé à un chromatographe phase liquide 140 000 — des compteurs d'aérosol 60 000 — le développement de l'équipement d'exploitation des données transmises par satellite : étude de logiciel spécifique, extension de l'unité centrale d'un synthétiseur d'images, extension de la mémoire 90 000 — un équipement de laboratoire pour l'interprétation de documents photographiques 65 000 — un équipement pour laboratoire mobile d'eutrophication 55 000
		50	Dépenses par contrats	255 360	175 560	Ce crédit couvre des dépenses de contrats : — l'étude d'un modèle urbain d'atmosphère 90 000 — des études d'échanges quantitatifs des phénomènes de sédimentation 70 000

TITRE 2 — PROGRAMME COMMUN — ACTION DIRECTE CCR *(suite)*

Objectif : Environnement et ressources
(poste 3307 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses — Cat.	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
2.30	2.30.0		*(suite)*			
			IMPUTATIONS SECONDAIRES			
		92	Utilisation de l'infrastructure	3 578 355	3 337 503	Ce montant correspond à la quote-part de financement de l'infrastructure générale (services généraux et frais généraux).
		93	Utilisation du support scientifique et technique	683 903	640 539	Ce crédit correspond à l'utilisation du centre de calcul 1.30.2 (environ 450 heures de calcul) et à l'utilisation de l'atelier 1.30.3 (environ 12 000 heures-machines).
		95	Utilisation des divisions scientifiques	4 193 454	4 097 120	Ce crédit correspond aux dépenses relatives à 109 hommes/an affectés à la recherche.
			Sous-total	9 785 712	9 030 062	
		91	Personnel (réserve)	914 000	914 000	Crédits provisionnels prévus pour faire face, cas par cas, aux ajustements découlant de décisions en matière d'augmentation des dépenses de personnel que le Conseil déciderait au cours de l'exercice 1977.
			TOTAL	10 699 712	9 944 062	

Échéancier

Total de la dotation de programme : 37 441 000 (programme décidé le 18 juillet 1977, publié au JO n° L 200 du 8. 8. 1977)

Tranches ouvertes antérieurement :	—
Nouvelle tranche :	10 699 712
Total des tranches ouvertes :	10 699 712

	1977 (1)	1978 (2)	1979 (2)	1980 (2)		1977 (1)	1978 (2)	1979 (2)	1980 (2)	1981 (2)
Engagements prévisibles	10 699 712	9 335 000	8 761 000	8 765 000	Paiements prévisibles	9 944 062	9 335 000	8 761 000	8 765 000	755 000

(1) Y compris la réserve pour dépenses de personnel (exercice 1977).
(2) Sur base du coût du personnel au 1er janvier 1977.

TITRE 2 — PROGRAMME COMMUN — ACTION DIRECTE CCR *(suite)*

Objectif : Mesures, étalons et techniques de référence (Métré)
(poste 3308 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses		Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
		Cat.	Intitulé			
2.40	2.40.0		IMPUTATIONS PRIMAIRES			
		11	Dépenses de personnel	8 100	8 100	
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	30 000	30 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de missions spécifiques pour la réalisation de cet objectif.
		25	Frais de réunions et de convocations	10 000	10 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage, de séjour et les frais accessoires des experts.
		27	Dépenses de publication et d'information	3 000	2 100	
		30	Dépenses de fonctionnement technique	1 367 800	983 220	Ce crédit couvre les dépenses courantes de fonctionnement technique ainsi qu'une série d'investissements spécifiques dont : — un spectrographe d'absorption atomique 40 000 — un appareil Charpy instrumenté 22 000 — un spectromètre plasma à lecture directe 50 000 — la modernisation du traitement des données scientifiques 180 000 — un spectromètre de fluorescence à rayons 50 000 — un ordinateur pour la combinaison chromatographie gazeuse/spectrométrie de masse 45 000 — un spectromètre de résonance nucléaire 26 000
		50	Dépenses par contrats	147 890	101 880	

TITRE 2 — PROGRAMME COMMUN — ACTION DIRECTE CCR *(suite)*

Objectif : Mesures, étalons et techniques de référence (Métré)
(poste 3308 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses Cat.	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
2.40	2.40.0		*(suite)*			
			IMPUTATIONS SECONDAIRES			
		92	Utilisation de l'infrastructure	4 590 499	4 295 332	Ce montant correspond à la quote-part de financement de l'infrastructure générale (services généraux et frais généraux).
		93	Utilisation du support scientifique et technique	2 057 427	1 743 849	Ce crédit correspond à l'utilisation du centre de calcul 1.30.2 (environ 70 heures de calcul), à l'utilisation du support scientifique et technique de Geel (environ 37 hommes) et à l'utilisation de l'atelier 1.30.3 (environ 9 150 heures-machines).
		95	Utilisation des divisions scientifiques	5 915 261	5 849 259	Ce crédit correspond aux dépenses relatives à 177 hommes/an affectés à la recherche.
			Sous-total	14 129 987	13 023 740	
		91	Personnel (réserve)	1 357 000	1 357 000	Crédits provisionnels prévus pour faire face, cas par cas, aux ajustements découlant de décisions en matière d'augmentation des dépenses de personnel que le Conseil déciderait au cours de l'exercice 1977.
			TOTAL	15 486 987	14 380 740	

Échéancier

Total de la dotation de programme : 61 597 000 (programme décidé le 18 juillet 1977, publié au JO n° L 200 du 8. 8. 1977)

Tranches ouvertes antérieurement :	—
Nouvelle tranche :	15 486 987
Total des tranches ouvertes :	15 486 987

	1977 (1)	1978 (2)	1979 (2)	1980 (2)		1977 (1)	1978 (2)	1979 (2)	1980 (2)	1981 (2)
Engagements prévisibles	15 486 987	12 967 000	14 104 000	14 247 000	Paiements prévisibles	14 380 740	12 967 000	14 104 000	14 247 000	1 105 000

(1) Y compris la réserve pour dépenses de personnel (exercice 1977).
(2) Sur base du coût du personnel au 1er janvier 1977.

TITRE 2 — PROGRAMME COMMUN — ACTION DIRECTE CCR *(suite)*

Objectif : Informatique
(poste 3309 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses Cat.	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires	
2.50	2.50.1		IMPUTATIONS PRIMAIRES				
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	40 000	40 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de missions spécifiques pour la réalisation de cet objectif.	
		25	Frais de réunions et de convocations	20 000	20 000		
		27	Dépenses de publication et d'information	10 000	7 000	Ce crédit couvre les dépenses de publication d'Eurocopi	25 000
		30	Dépenses de fonctionnement technique	424 760	297 300	Ce crédit comporte les dépenses normales de fonctionnement technique ainsi que des investissements spécifiques dont :	
						— un mini-ordinateur pour le réseau européen d'informatique ainsi que les frais de location	220 000
						— des lignes téléphoniques et traitement local des données	100 000
		50	Dépenses par contrats	175 560	122 900	Ce crédit couvre une série de contrats de recherches dans le cadre de :	
						— Eurocopi :	
						— standardisation de documentation sur des programmes	25 000
						— étude des méthodes existantes de tests automatiques de programme et développement de nouvelles méthodes	35 000
						— Esis :	
						— utilisation de la colonne thermique d'un réacteur (location)	16 500
						— évaluation de données de sections efficaces	15 000
						— Cost 11 :	
						— développement de l'interface terminale	70 000

TITRE 2 — PROGRAMME COMMUN — ACTION DIRECTE CCR *(suite)*

Objectif : Informatique
(poste 3309 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses — Cat.	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
2.50	2.50.1		*(suite)*			
			IMPUTATIONS SECONDAIRES			
		92	Utilisation de l'infrastructure	1 531 802	1 415 000	Ce montant correspond à la quote-part de financement de l'infrastructure générale (services généraux et frais généraux).
		93	Utilisation du support scientifique et technique	527 280	495 749	Ce crédit correspond à l'utilisation du centre de calcul 1.30.2 (environ 378 heures de calcul) et à l'utilisation de l'atelier 1.30.3 (environ 2 300 heures-machines).
		95	Utilisation des divisions scientifiques	1 459 610	1 430 525	Ce crédit correspond aux dépenses relatives à 37 hommes/an affectés à la recherche.
			Sous-total	4 189 012	3 828 474	
		91	Personnel (réserve)	349 000	349 000	Crédits provisionnels prévus pour faire face, cas par cas, aux ajustements découlant de décisions en matière d'augmentation de dépenses de personnel que le Conseil déciderait au cours de l'exercice 1977.
			TOTAL	4 538 012	4 177 474	

Échéancier

Total de la dotation de programme : 15 706 000 (programme décidé le 18 juillet 1977, publié au JO n° L 200 du 8. 8. 1977)

Tranches ouvertes antérieurement :	—
Nouvelle tranche :	4 538 012
Total des tranches ouvertes :	4 538 012

	1977 (1)	1978 (2)	1979 (2)	1980 (2)		1977 (1)	1978 (2)	1979 (2)	1980 (2)	1981 (2)
Engagements prévisibles	4 538 012	4 416 000	3 878 000	3 930 000	Paiements prévisibles	4 177 474	4 416 000	3 878 000	3 930 000	361 000

(1) Y compris la réserve pour dépenses de personnel (exercice 1977).
(2) Sur base du coût du personnel au 1er janvier 1977.

TITRE 2 — PROGRAMME COMMUN — ACTION DIRECTE CCR *(suite)*

Objectif : Formation
(poste 3310 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses		Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
		Cat.	Intitulé			
2.50	2.50.2		IMPUTATIONS PRIMAIRES			
		11	Dépenses de personnel	11 000	11 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de traduction et de travaux de dactylographie à confier à l'extérieur.
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	5 000	5 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de missions spécifiques pour la réalisation de cet objectif.
		25	Frais de réunions et de convocations	10 920	10 920	Ce crédit est destiné à couvrir les frais entraînés par l'équipement des salles de cours.
		27	Dépenses de publication et d'information	5 000	3 500	Ce crédit est destiné à couvrir les honoraires et frais d'enseignement extérieur.

TITRE 2 — PROGRAMME COMMUN — ACTION DIRECTE CCR *(suite)*

Objectif : Formation
(poste 3310 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses — Cat.	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
2.50	2.50.2		*(suite)*			
			IMPUTATIONS SECONDAIRES			
		92	Utilisation de l'infrastructure	128 653	127 281	Ce montant correspond à la quote-part de financement de l'infrastructure générale (services généraux et frais généraux).
		93	Utilisation du support scientifique et technique	2 666	2 427	Ce crédit correspond à l'utilisation du centre de calcul 1.30.2 (environ 3 heures de calcul).
		95	Utilisation des divisions scientifiques	188 589	184 247	Ce crédit correspond aux dépenses relatives à 5 hommes/an affectés à la recherche.
			Sous-total	351 828	344 375	
		91	Personnel (réserve)	37 000	37 000	Crédits provisionnels prévus pour faire face, cas par cas, aux ajustements découlant de décisions en matière d'augmentation des dépenses de personnel que le Conseil déciderait au cours de l'exercice 1977.
			TOTAL	388 828	381 375	

Échéancier

Total de la dotation de programme : 1 196 000 (programme décidé le 18 juillet 1977, publié au JO n° L 200 du 8. 8. 1977)

Tranches ouvertes antérieurement :	—
Nouvelle tranche :	388 828
Total des tranches ouvertes :	388 828

	1977 (1)	1978 (2)	1979 (2)	1980 (2)		1977 (1)	1978 (2)	1979 (2)	1980 (2)	1981 (2)
Engagements prévisibles	388 828	409 000	429 000	433 000	Paiements prévisibles	381 375	409 000	429 000	433 000	8 000

(1) Y compris la réserve pour dépenses de personnel (exercice 1977).
(2) Sur base du coût du personnel au 1er janvier 1977.

TITRE 2 — PROGRAMME COMMUN — ACTION DIRECTE CCR *(suite)*

Objectif : Contrôle des matières fissiles
(poste 3311 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses		Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
		Cat.	Intitulé			
2.50	2.50.3		IMPUTATIONS PRIMAIRES			
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	20 000	20 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de missions spécifiques pour la réalisation de cet objectif.
		30	Dépenses de fonctionnement technique	256 220	179 300	Ce crédit couvre les dépenses normales de fonctionnement technique ainsi que certains investissements spécifiques dont : — l'instrumentation de caractérisation des capteurs ultrasons 48 000 — l'instrumentation pour la détermination destructive de matériaux fissiles 35 000 — l'instrumentation non destructive de caractérisation de matériaux fissiles 80 000 — les normes de référence 50 000
		50	Dépenses par contrats	42 560	29 800	

TITRE 2 — PROGRAMME COMMUN — ACTION DIRECTE CCR *(suite)*

Objectif : Contrôle des matières fissiles
(poste 3311 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses — Cat.	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
2.50	2.50.3		*(suite)*			
			IMPUTATIONS SECONDAIRES			
		92	Utilisation de l'infrastructure	1 445 813	1 379 078	Ce montant correspond à la quote-part de financement de l'infrastructure générale (services généraux et frais généraux).
		93	Utilisation du support scientifique et technique	266 645	241 761	Ce crédit correspond à l'utilisation du centre de calcul 1.30.2 (environ 53 heures de calcul), à l'utilisation de l'atelier 1.30.3 (environ 5 500 heures-machines) et à l'utilisation d'environ 10 % de la capacité du laboratoire de moyenne activité.
		95	Utilisation des divisions scientifiques	1 952 062	1 905 860	Ce crédit correspond aux dépenses relatives à 52 hommes/an affectés à la recherche.
			Sous-total	3 983 300	3 755 799	
		91	Personnel (réserve)	411 000	411 000	Crédits provisionnels prévus pour faire face, cas par cas, aux ajustements découlant de décisions en matière d'augmentation des dépenses de personnel que le Conseil déciderait au cours de l'exercice 1977.
			TOTAL	4 394 300	4 166 799	

Échéancier

Total de la dotation de programme : 16 803 000 (programme décidé le 18 juillet 1977, publié au JO n° L 200 du 8. 8. 1977)

Tranches ouvertes antérieurement :	—
Nouvelle tranche :	4 394 300
Total des tranches ouvertes :	4 394 300

	1977 (1)	1978 (2)	1979 (2)	1980 (2)		1977 (1)	1978 (2)	1979 (2)	1980 (2)	1981 (2)
Engagements prévisibles	4 394 300	4 439 000	4 089 000	4 148 000	Paiements prévisibles	4 166 799	4 439 000	4 089 000	4 148 000	228 000

(1) Y compris la réserve pour dépenses de personnel (exercice 1977).
(2) Sur base du coût du personnel au 1er janvier 1977.

TITRE 3 — PROGRAMME COMMUN — ACTION INDIRECTE

Objectif : Enseignement et formation
(poste 3330 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses — Cat.	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
3.11	3.11.0					Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à financer les mesures suivantes :
			IMPUTATIONS PRIMAIRES			1. attribution de bourses en vue de la poursuite de travaux scientifiques à tous les niveaux de formation (mémoires de fin d'études supérieures, thèses de doctorat, travaux de recherche « postdoctoraux »). Ces bourses sont accordées pour des travaux scientifiques à effectuer en dehors du pays d'origine des candidats ou du pays où ils exercent habituellement leur activité et sont destinées aux étudiants, aux diplômés de l'enseignement supérieur, aux titulaires de doctorats des différentes disciplines scientifiques et aux ingénieurs — y compris les scientifiques et ingénieurs travaillant dans l'industrie — qui proviennent en principe des pays membres de la Communauté;
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	12 000	12 000	
		25	Frais de réunions et de convocations	8 000	8 000	
		60	Dépenses diverses	979 883	50 000	
			IMPUTATIONS SECONDAIRES			2. financement de cours de perfectionnement avancés, organisés dans les secteurs qui revêtent une importance particulière dans le cadre de la politique communautaire de recherche et de développement.
		91/0	Utilisation du personnel	169 600	169 600	
		92	Utilisation de l'infrastructure	1 700	1 700	Ils couvrent toutes les dépenses liées à l'exécution de l'action, à savoir :
			Sous-total	1 171 183	241 300	— les dépenses de fonctionnement administratif (catégories 13 et 25),
						— les dépenses spécifiques découlant de la mise en vigueur des mesures visées ci-dessus (catégorie 60),
		91/1	Réserve (utilisation du personnel)	15 800	15 800	— les dépenses relatives au personnel y affecté (catégories 91/0 et 91/1); ces dépenses ont été évaluées comme suit :
			TOTAL	1 186 983	257 100	

	catégorie 91/0		*catégorie 91/1*
— 2 agents de catégorie A à	42 800	+	4 000
— 2 agents de catégorie B à	26 100	+	2 400
— 2 agents de catégorie C à	15 900	+	1 500

Échéancier

Total de la dotation de programme : 4 600 000 (programme décidé le 21 décembre 1976, publié au JO n° L 10 du 13. 1. 1977)

Tranches ouvertes antérieurement :	—
Nouvelle tranche :	4 600 000
Total des tranches ouvertes :	4 600 000

	1977	1978	1979	1980		1977	1978	1979	1980	1981
Engagements prévisibles	1 186 983	1 287 955	1 241 025	884 037	Paiements prévisibles	257 100	1 490 955	1 323 025	1 363 000	165 920

TITRE 3 — PROGRAMME COMMUN — ACTION INDIRECTE *(suite)*

Objectif : Fusion et physique des plasmas (sans JET : voir article 3.20.1 et chapitre 9.22)
(poste 3331 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses — Cat.	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
3.20	3.20.0					Les crédits inscrits aux articles 3.20.0 et 3.20.1 couvrent la participation de la Commission au programme communautaire dans le domaine de la fusion et de la physique des plasmas. Ce programme vise à établir les possibilités de produire de l'énergie à des prix compétitifs à partir de réacteurs à fusion nucléaire et de procéder en commun à la construction de prototypes de tels réacteurs en vue de leur industrialisation et de leur commercialisation.
			IMPUTATIONS PRIMAIRES			
		11	Dépenses de personnel	13 000	13 000	
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	35 700	35 700	
		22	Biens meubles et frais accessoires	3 500	3 500	Les crédits couvrent toutes les dépenses liées à l'exécution de cette action, à savoir :
		23	Dépenses administratives courantes	800	800	— les dépenses de fonctionnement administratif (catégories 11, 13, 23, 24 et 25),
		24	Frais de réception et de représentation	2 000	2 000	
		25	Frais de réunions et de convocations	55 000	55 000	— les dépenses correspondant aux obligations financières de la Commission découlant d'une série de contrats d'association (catégorie 50),
		50	Dépenses par contrats	11 706 792	18 616 554	
			IMPUTATIONS SECONDAIRES			— les dépenses relatives au personnel y affecté (catégories 91/0 et 91/1); ces dépenses ont été évaluées comme suit :
		91/0	Utilisation du personnel	4 171 200	4 171 200	
		92	Utilisation de l'infrastructure	41 300	41 300	
			Sous-total	16 029 292	22 939 054	
		91/1	Réserve (utilisation du personnel)	388 500	388 500	
			TOTAL	16 417 792	23 327 554	

	catégorie 91/0		*catégorie 91/1*
— 75 agents de catégorie A à	42 800	+	4 000
— 35 agents de catégorie B à	26 100	+	2 400
— 3 agents de catégorie C à	15 900	+	1 500

Échéancier

Total de la dotation de programme : 124 000 000 (programme décidé le 25 mars 1976, publié au JO n° L 90 du 3. 4. 1976)
Tranches ouvertes antérieurement : 124 000 000 (1976)
Nouvelle tranche : —
Total des tranches ouvertes : 124 000 000

	1976	1977	1978	1979	1980
Engagements prévisibles	93 332 768	16 417 792	5 024 640	4 621 100	4 603 700

	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Paiements prévisibles (nouveau programme)	19 100 143	23 327 554	25 714 831	26 497 397	27 303 326	2 056 749

TITRE 3 — PROGRAMME COMMUN — ACTION INDIRECTE *(suite)*

Objectif : Fusion et physique des plasmas (projet JET)
(poste 3332 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses — Cat.	Ventilation par nature de dépenses — Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
3.20	3.20.1		IMPUTATIONS PRIMAIRES	p.m.	p.m.	Ce chapitre est destiné à accueillir les crédits relatifs au projet JET *(Joint European Torus)* après que le Conseil aura décidé de réaliser ce projet actuellement en cours d'examen. En attendant, les crédits sont inscrits au chapitre 9.22 « crédits provisionnels pour l'action "fusion et physique des plasmas — projet JET" » (poste 3394 du budget général).
			TOTAL	p.m.	p.m.	

Échéancier

	1976	1977	1978	1979	1980		1976	1977	1978	1979	1980
Engagements prévisibles	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	Paiements prévisibles	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.

TITRE 3 — PROGRAMME COMMUN — ACTION INDIRECTE *(suite)*

Objectif : Biologie et protection sanitaire — Radioprotection
(poste 3333 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses — Cat.	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
3.30	3.30.0					Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés au financement des études concernant l'évaluation des risques liés aux rayonnements ionisants.
			IMPUTATIONS PRIMAIRES			Ils couvrent toutes les dépenses liées à l'exécution de l'action, à savoir :
		11	Dépenses de personnel	4 600	4 600	
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	42 000	42 000	— les dépenses relatives au fonctionnement administratif et technique (catégories 11, 13, 23, 24, 25 et 30),
		23	Dépenses administratives courantes	1 000	1 000	— les dépenses correspondant aux obligations financières de la Commission découlant d'une série de contrats d'association (catégorie 50),
		24	Frais de réception et de représentation	3 900	3 900	
		25	Frais de réunions et de convocations	55 000	55 000	
		30	Dépenses de fonctionnement technique	130 000	130 000	
		50	Dépenses par contrats	2 926 767	4 443 194	— les dépenses relatives au personnel y affecté (catégories 91/0 et 91/1) ; ces dépenses ont été évaluées comme suit :
			IMPUTATIONS SECONDAIRES			
		91/0	Utilisation du personnel	2 360 400	2 360 400	
		92	Utilisation de l'infrastructure	23 600	23 600	
		99	Utilisation des prestations du CCR pour l'action indirecte	255 000	255 000	Ce montant couvre l'utilisation de l'infrastructure de l'établissement d'Ispra du CCR pour le groupe « biologie » y implanté.
			Sous-total	5 802 267	7 318 694	
		91/1	Réserve (utilisation du personnel)	210 500	210 500	
			TOTAL	6 012 767	7 529 194	

	catégorie 91/0		*catégorie 91/1*
— 43 agents de catégorie A à	42 800	+	4 000
— 13 agents de catégorie B à	26 100	+	2 400
— 4 agents de catégorie C à (barème de l'article 66 du statut)	15 900	+	1 500
— 8 agents de catégorie C à (barème de l'article 20 du régime applicable aux autres agents)	14 300	+	1 500

Échéancier

Total de la dotation de programme : 39 000 000 (programme décidé le 15 mars 1976, publié au JO n° L 74 du 20. 3. 1976)

Tranches ouvertes antérieurement : 39 000 000
Nouvelle tranche : —
Total des tranches ouvertes : 39 000 000

	1976	1977	1978	1979	1980
Engagements prévisibles	19 701 627	6 012 767	4 606 037	4 047 296	4 632 273

	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Paiements prévisibles (nouveau programme)	5 162 945	7 529 194	7 849 858	8 347 296	8 931 973	1 178 734

TITRE 3 — PROGRAMME COMMUN — ACTION INDIRECTE *(suite)*

Objectif : Matériaux et méthodes de référence (bureau communautaire de référence)
(poste 3334 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses Cat.	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
3.51	3.51.0		IMPUTATIONS PRIMAIRES			Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à financer des recherches sur les matériaux et méthodes de référence en vue de l'élimination, entre les États membres, des restrictions quantitatives à l'entrée et à la sortie des marchandises et le rapprochement des législations nationales.
		11	Dépenses de personnel	12 500	12 500	
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	40 000	40 000	Ils couvrent toutes les dépenses liées à l'exécution de l'action, à savoir :
		22	Biens meubles et frais accessoires	3 000	3 000	— les dépenses de fonctionnement administratif et technique (catégories 11, 12, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 30),
		23	Dépenses administratives courantes	5 500	5 500	— les dépenses correspondant aux obligations financières de la Commission découlant des contrats de recherches, d'études, etc.,
		24	Frais de réception et de représentation	2 500	2 500	— les dépenses relatives au personnel y affecté (catégories 91/0 et 91/1); ces crédits ont été évalués comme suit :
		25	Frais de réunions et de convocations	70 000	70 000	
		26	Frais d'études, d'enquêtes et de consultations	15 000	15 000	
		27	Dépenses de publication et d'information	2 000	2 000	
		30	Dépenses de fonctionnement technique	20 000	20 000	
		50	Dépenses par contrats	506 333	553 218	
			IMPUTATIONS SECONDAIRES			
		91/0	Utilisation du personnel	229 100	229 100	
		92	Utilisation de l'infrastructure	2 300	2 300	
			Sous-total	908 233	955 118	
		91/1	Réserve (utilisation du personnel)	21 400	21 400	
			TOTAL	929 633	976 518	

	catégorie 91/0		*catégorie 91/1*
— 4 agents de catégorie A à	42 800	+	4 000
— 1 agent de catégorie B à	26 100	+	2 400
— 2 agents de catégorie C à	15 900	+	1 500

Échéancier

Total de la dotation de programme : 2 700 000 (programme décidé le 15 mars 1976, publié au JO n° L 74 du 20. 3. 1976)

Tranches ouvertes antérieurement : 2 700 000
Nouvelle tranche : —
Total des tranches ouvertes : 2 700 000

	1976	1977	1978
Engagements prévisibles	815 814	929 633	954 553

	1976	1977	1978	1979
Paiements prévisibles (nouveau programme)	434 113	976 518	1 057 527	231 842

TITRE 3 — PROGRAMME COMMUN — ACTION INDIRECTE *(suite)*

Objectif : Environnement
(poste 3335 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses — Cat.	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
3.52	3.52.0					Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés au financement des recherches relatives à : — l'établissement de critères pour les polluants et produits chimiques potentiellement toxiques, — la gestion de l'information sur l'environnement, — la réduction et la prévention des pollutions et nuisances, — la protection et l'amélioration de l'environnement naturel. Ils couvrent toutes les dépenses liées à l'exécution de l'action, à savoir : — les dépenses de fonctionnement administratif et technique (catégories 11, 13, 22, 23, 24, 25, 27 et 30), — les dépenses correspondant aux obligations financières de la Commission découlant notamment des contrats à frais partagés conclus et à conclure (catégorie 50), — les dépenses relatives au personnel y affecté (catégories 91/0 et 91/1); ces crédits ont été évalués comme suit :
			IMPUTATIONS PRIMAIRES			
		11	Dépenses de personnel	16 000	16 000	
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	28 000	28 000	
		22	Biens meubles et frais accessoires	4 500	4 500	
		23	Dépenses administratives courantes	1 500	1 500	
		24	Frais de réception et de représentation	4 500	4 500	
		25	Frais de réunions et de convocations	75 000	75 000	
		27	Dépenses de publication et d'information	5 000	5 000	
		30	Dépenses de fonctionnement technique	5 500	5 500	
		50	Dépenses par contrats	4 996 100	3 312 117	
			IMPUTATIONS SECONDAIRES			
		91/0	Utilisation du personnel	330 600	330 600	
		92	Utilisation de l'infrastructure	3 300	3 300	
			Sous-total	5 470 000	3 786 017	
		91/1	Réserve (utilisation du personnel)	30 900	30 900	
			TOTAL	5 500 900	3 816 917	

	catégorie 91/0		*catégorie 91/1*
— 6 agents de catégorie A à	42 800	+	4 000
— 1 agent de catégorie B à	26 100	+	2 400
— 3 agents de catégorie C à	15 900	+	1 500

Échéancier

Total de la dotation de programme : 16 000 000 (programme décidé le 15 mars 1976, publié au JO n° L 74 du 20. 3. 1976)

Tranches ouvertes antérieurement : 16 000 000

Nouvelle tranche : —

Total des tranches ouvertes : 16 000 000

	1976	1977	1978	1979	1980
Engagements prévisibles	6 927 990	5 500 900	2 196 360	643 020	731 730

	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Paiements prévisibles (nouveau programme)	2 514 097	3 816 917	3 736 277	3 343 020	2 032 930	556 759

TITRE 3 — PROGRAMME COMMUN — ACTION INDIRECTE *(suite)*

Objectif : Recyclage du plutonium dans les réacteurs à eau légère
(poste 3336 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses Cat.	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
3.60	3.60.0					Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés au financement des mesures concernant la mise en commun de l'expérience acquise en la matière permettant aux producteurs d'électricité de définir en connaissance de cause leur attitude vis-à-vis de l'utilisation des combustibles au plutonium.
			IMPUTATIONS PRIMAIRES			
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	1 500	1 500	Ils couvrent toutes les dépenses liées à l'exécution de cette action, à savoir :
		24	Frais de réception et de représentation	3 500	3 500	— les dépenses de fonctionnement administratif (catégories 13, 24 et 25),
		25	Frais de réunions et de convocations	23 000	23 000	— les dépenses correspondant aux obligations financières de la Commission découlant des contrats d'études conclus ou à conclure (catégorie 50),
		50	Dépenses par contrats	1 280 800	890 800	— les dépenses relatives au personnel y affecté (catégories 91/0 et 91/1); ces dépenses ont été évaluées comme suit :
			IMPUTATIONS SECONDAIRES			
		91/0	Utilisation du personnel	111 700	111 700	
		92	Utilisation de l'infrastructure	1 100	1 100	
			Sous-total	1 421 600	1 031 600	
		91/1	Réserve (utilisation du personnel)	10 400	10 400	
			TOTAL	1 432 000	1 042 000	

	catégorie 91/0		*catégorie 91/1*
— 2 agents de catégorie A à	42 800	+	4 000
— 1 agent de catégorie B à	26 100	+	2 400

Échéancier

Total de la dotation de programme : 4 500 000 (programme décidé le 17 décembre 1974, publié au JO nº L 349 du 28. 12. 1974)

Tranches ouvertes antérieurement : 4 500 000
Nouvelle tranche : —
Total des tranches ouvertes : 4 500 000

	1975	1976	1977	1978		1975	1976	1977	1978	1979
Engagements prévisibles	539 545 (1)	1 834 569 (2)	1 432 000	693 886	Paiements prévisibles	499 508 (3)	1 014 606	1 042 000	982 000	961 886

(1) Engagements contractés.
(2) Y compris les crédits d'engagement subsistant de 1975.
(3) Y compris les crédits de paiement reportés sur l'exercice suivant.

Objectif : Économie d'énergie
(poste 3340 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses — Cat.	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
3.61	3.61.0					Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés au financement des recherches dans les secteurs tels que : — l'amélioration de l'isolation dans les locaux, — l'utilisation des thermopompes, — la récupération de la chaleur résiduelle. Ils couvrent toutes les dépenses liées à l'exécution de l'action, à savoir : — les dépenses de fonctionnement administratif (catégories 11, 13, 24 et 25), — les dépenses correspondant aux obligations financières de la Commission découlant des contrats de recherches conclus ou à conclure (catégorie 50), — les dépenses relatives au personnel y affecté (catégories 91/0 et 91/1); ces crédits ont été évalués comme suit :
			IMPUTATIONS PRIMAIRES			
		11	Dépenses de personnel	20 476	20 476	
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	25 000	25 000	
		24	Frais de réception et de représentation	1 000	1 000	
		25	Frais de réunions et de convocations	30 000	30 000	
		50	Dépenses par contrats	4 238 500	2 740 800	
			IMPUTATIONS SECONDAIRES			
		91/0	Utilisation du personnel	186 300	186 300	
		92	Utilisation de l'infrastructure	1 800	1 800	
			Sous-total	4 503 076	3 005 376	
		91/1	Réserve (utilisation du personnel)	17 400	17 400	
			TOTAL	4 520 476	3 022 776	

	catégorie 91/0		*catégorie 91/1*
— 3 agents de catégorie A à	42 800	+	4 000
— 1 agent de catégorie B à	26 100	+	2 400
— 2 agents de catégorie C à	15 900	+	1 500

Échéancier

Total de la dotation de programme : 11 380 000 (programme décidé le 22 août 1975, publié au JO n° L 231 du 2. 9. 1975)

Tranches ouvertes antérieurement :	2 390 000
Nouvelle tranche :	8 990 000
Total des tranches ouvertes :	11 380 000

	1. 7. 1975	1976	1977	1978	30. 6. 1979
Engagements prévisibles	9 586 (1)	2 373 267 (2)	4 520 476	4 000 933	475 738

	1. 7. 1975	1976	1977	1978	1979	1980
Paiements prévisibles	98 586 (3)	2 131 553	3 022 776	4 000 933	1 641 086	485 066

(1) Engagements contractés.
(2) Y compris les crédits d'engagement subsistant de 1975.
(3) Y compris les crédits de paiement reportés sur l'exercice suivant.

TITRE 3 — PROGRAMME COMMUN — ACTION INDIRECTE *(suite)*

Objectif : Production et utilisation de l'hydrogène
(poste 3341 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses — Cat.	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
3.62	3.62.0					Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés au financement des recherches sur la production thermochimique et électrolytique de l'hydrogène et sur son utilisation.
			IMPUTATIONS PRIMAIRES			Ils couvrent toutes les dépenses liées à l'exécution de cette action, à savoir :
		11	Dépenses de personnel	19 595	19 595	— les dépenses de fonctionnement administratif (catégories 11, 13, 24 et 25),
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	20 000	20 000	— les dépenses correspondant aux obligations de la Commission découlant des contrats conclus ou à conclure (catégorie 50),
		24	Frais de réception et de représentation	1 000	1 000	— les dépenses relatives aux dépenses de personnel y affecté (catégories 91/0 et 91/1); ces dépenses ont été évaluées comme suit :
		25	Frais de réunions et de convocations	30 000	30 000	
		50	Dépenses par contrats	5 202 800	3 448 600	
			IMPUTATIONS SECONDAIRES			
		91/0	Utilisation du personnel	127 600	127 600	
		92	Utilisation de l'infrastructure	1 300	1 300	
			Sous-total	5 402 295	3 648 095	
		91/1	Réserve (utilisation du personnel)	11 900	11 900	
			TOTAL	5 414 195	3 659 995	

	catégorie 91/0		*catégorie 91/1*
— 2 agents de catégorie A à	42 800	+	4 000
— 1 agent de catégorie B à	26 100	+	2 400
— 1 agent de catégorie C à	15 900	+	1 500

Échéancier

Total de la dotation de programme : 13 240 000 (programme décidé le 22 août 1975, publié au JO n° L 231 du 2. 9. 1975)
Tranches ouvertes antérieurement : 2 340 000
Nouvelle tranche : 10 900 000
Total des tranches ouvertes : 13 240 000

	1. 7. 1975	1976	1977	1978	30. 6. 1979
Engagements prévisibles	2 000 (1)	2 327 203 (2)	5 414 195	4 814 099	682 503

	1. 7. 1975	1976	1977	1978	1979	1980
Paiements prévisibles	110 000 (3)	2 073 323	3 659 995	5 014 099	1 773 056	609 527

(1) Engagements contractés.
(2) Y compris les crédits d'engagement subsistant de 1975.
(3) Y compris les crédits de paiement reportés sur l'exercice suivant.

Objectif : Énergie solaire
(poste 3342 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses — Cat.	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
3.63	3.63.0		IMPUTATIONS PRIMAIRES			Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés au financement des recherches sur des collecteurs solaires et leur application dans l'habitat, l'utilisation de la chaleur solaire pour la production de puissance mécanique et/ou électrique, la conversion photovoltaïque, etc. Ils couvrent toutes les dépenses liées à l'exécution de cette action, à savoir : — les dépenses de fonctionnement administratif (catégories 11, 13, 24 et 25), — les dépenses correspondant aux obligations de la Commission découlant des contrats de recherches conclus ou à conclure (catégorie 50), — les dépenses relatives aux dépenses de personnel y affecté (catégories 91/0 et 91/1); ces dépenses ont été évaluées comme suit :
		11	Dépenses de personnel	16 476	16 476	
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	25 000	25 000	
		24	Frais de réception et de représentation	1 000	1 000	
		25	Frais de réunions et de convocations	30 000	30 000	
		50	Dépenses par contrats	6 742 500	5 471 182	
			IMPUTATIONS SECONDAIRES			
		91/0	Utilisation du personnel	186 300	186 300	
		92	Utilisation de l'infrastructure	1 800	1 800	
			Sous-total	7 003 076	5 731 758	
		91/1	Réserve (utilisation du personnel)	17 400	17 400	
			TOTAL	7 020 476	5 749 158	

	catégorie 91/0		*catégorie 91/1*
— 3 agents de catégorie A à	42 800	+	4 000
— 1 agent de catégorie B à	26 100	+	2 400
— 2 agents de catégorie C à	15 900	+	1 500

Échéancier

Total de la dotation de programme : 17 500 000 (programme décidé le 22 août 1975, publié au JO n° L 231 du 2. 9. 1975)
Tranches ouvertes antérieurement : 3 740 000
Nouvelle tranche : 13 760 000
Total des tranches ouvertes : 17 500 000

	1. 7. 1975	1976	1977	1978	30. 6. 1979
Engagements prévisibles	16 662 (1)	3 708 891 (2)	7 020 476	6 020 106	733 865

	1. 7. 1975	1976	1977	1978	1979	1980
Paiements prévisibles	148 662 (3)	2 347 871	5 749 158	6 220 106	2 364 187	670 016

(1) Engagements contractés.
(2) Y compris les crédits d'engagement subsistant de 1975.
(3) Y compris les crédits de paiement reportés sur l'exercice suivant.

TITRE 3 — PROGRAMME COMMUN — ACTION INDIRECTE *(suite)*

Objectif : Énergie géothermique
(poste 3343 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses — Cat.	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
3.64	3.64.0					Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés au financement des recherches sur :
			IMPUTATIONS PRIMAIRES			— l'acquisition et le rassemblement des données géothermiques disponibles et nouvelles,
		11	Dépenses de personnel	18 078	18 078	— l'amélioration des méthodes d'exploration.
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	20 000	20 000	Ils couvrent toutes les dépenses liées à l'exécution de cette action, à savoir :
		24	Frais de réception et de représentation	1 000	1 000	— les dépenses de fonctionnement administratif (catégories 11, 13, 24 et 25),
		25	Frais de réunions et de convocations	30 000	30 000	— les dépenses correspondant aux obligations de la Commission découlant des contrats de recherches conclus ou à conclure (catégorie 50),
		50	Dépenses par contrats	5 021 100	3 382 900	— les dépenses relatives aux dépenses de personnel y affecté (catégories 91/0 et 91/1) ; ces dépenses ont été évaluées comme suit :
			IMPUTATIONS SECONDAIRES			
		91/0	Utilisation du personnel	110 900	110 900	
		92	Utilisation de l'infrastructure	1 100	1 100	
			Sous-total	5 202 178	3 563 978	
		91/1	Réserve (utilisation du personnel)	10 300	10 300	
			TOTAL	5 212 478	3 574 278	

	catégorie 91/0		*catégorie 91/1*
— 1 agent de catégorie A à	42 800	+	4 000
— 2 agents de catégorie B à	26 100	+	2 400
— 1 agent de catégorie C à	15 900	+	1 500

Échéancier

Total de la dotation de programme : 13 000 000 (programme décidé le 22 août 1975, publié au JO n° L 231 du 2. 9. 1975)

Tranches ouvertes antérieurement : 2 760 000
Nouvelle tranche : 10 240 000
Total des tranches ouvertes : 13 000 000

	1. 7. 1975	1976	1977	1978	30. 6. 1979		1. 7. 1975	1976	1977	1978	1979	1980
Engagements prévisibles	2 742 (1)	2 747 999 (2)	5 212 478	4 512 096	524 685	Paiements prévisibles	90 742 (3)	2 297 941	3 574 278	4 612 796	1 901 978	522 265

(1) Engagements contractés.
(2) Y compris les crédits d'engagement subsistant de 1975.
(3) Y compris les crédits de paiement reportés sur l'exercice suivant.

TITRE 3 — PROGRAMME COMMUN — ACTION INDIRECTE *(suite)*

Objectif : Analyses de système : Élaboration de modèles
(poste 3344 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses — Cat.	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
3.65	3.65.0					Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés au financement d'un programme comprenant deux projets :
			IMPUTATIONS PRIMAIRES			— modèles statiques (court terme), — modèles sectoriels dynamiques (moyen/long terme).
		11	Dépenses de personnel	11 076	11 076	Ils couvrent toutes les dépenses liées à l'exécution de cette action, à savoir :
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	25 000	25 000	— les dépenses de fonctionnement administratif (catégories 11, 13, 24 et 25),
		24	Frais de réception et de représentation	1 000	1 000	— les dépenses correspondant aux obligations de la Commission découlant des contrats conclus ou à conclure,
		25	Frais de réunions et de convocations	27 000	27 000	— les dépenses relatives aux dépenses de personnel y affecté (catégories 91/0 et 91/1); ces dépenses ont été évaluées comme suit :
		50	Dépenses par contrats	1 325 300	1 110 131	*catégorie 91/0* *catégorie 91/1* — 3 agents de catégorie A à 42 800 + 4 000 — 2 agents de catégorie B à 26 100 + 2 400 — 2 agents de catégorie C à 15 900 + 1 500
			IMPUTATIONS SECONDAIRES			
		91/0	Utilisation du personnel	212 400	212 400	
		92	Utilisation de l'infrastructure	2 100	2 100	
			Sous-total	1 603 876	1 388 707	
		91/1	Réserve (utilisation du personnel)	19 800	19 800	
			TOTAL	1 623 676	1 408 507	

Échéancier

Total de la dotation de programme : 3 880 000 (programme décidé le 22 août 1975, publié au JO nº L 231 du 2. 9. 1975)
Tranches ouvertes antérieurement : 770 000
Nouvelle tranche : 3 110 000
Total des tranches ouvertes : 3 880 000

	1. 7. 1975	1976	1977	1978	1979		1. 7. 1975	1976	1977	1978	1979	1980
Engagements prévisibles	11 558 (1)	745 533 (2)	1 623 676	1 021 149	478 084	Paiements prévisibles	50 558 (3)	571 260	1 408 507	1 271 149	531 380	47 146

(1) Engagements contractés.
(2) Y compris les crédits d'engagement subsistant de 1975.
(3) Y compris les crédits de paiement reportés sur l'exercice suivant.

TITRE 3 — PROGRAMME COMMUN — ACTION INDIRECTE *(suite)*

Objectif : Gestion et stockage des déchets radioactifs
(poste 3337 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses — Cat.	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
3.66	3.66.0					Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés au financement du développement et à la mise au point en commun d'une gestion sûre et efficace des déchets radioactifs qui seront produits par l'industrie nucléaire.
			IMPUTATIONS PRIMAIRES			
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	2 500	2 500	Ils couvrent toutes les dépenses liées à l'exécution de cette action, à savoir :
		24	Frais de réception et de représentation	1 500	1 500	— les dépenses de fonctionnement administratif (catégories 13, 24 et 25),
		25	Frais de réunions et de convocations	22 000	22 000	— les dépenses correspondant aux obligations de la Commission découlant des contrats conclus ou à conclure (catégorie 50),
		50	Dépenses par contrats	6 373 200	4 497 200	— les dépenses relatives aux dépenses de personnel y affecté (catégories 91/0 et 91/1) ont été évaluées comme suit :
			IMPUTATIONS SECONDAIRES			*catégorie 91/0* *catégorie 91/1*
		91/0	Utilisation du personnel	110 900	110 900	— 1 agent de catégorie A à 42 800 + 4 000
		92	Utilisation de l'infrastructure	1 100	1 100	— 2 agents de catégorie B à 26 100 + 2 400
			Sous-total	6 511 200	4 635 200	— 1 agent de catégorie C à 15 900 + 1 500
		91/1	Réserve (utilisation du personnel)	10 300	10 300	
			TOTAL	6 521 500	4 645 500	

Échéancier

Total de la dotation de programme : 19 160 000 (programme décidé le 26 juin 1975, publié au JO n° L 178 du 9. 7. 1975)
Tranches ouvertes antérieurement : 19 160 000
Nouvelle tranche : —
Total des tranches ouvertes : 19 160 000

	1975	1976	1977	1978	1979
Engagements prévisibles	6 071 (1)	7 616 965 (2)	6 521 500	3 365 000	1 650 464

	1975	1976	1977	1978	1979	1980
Paiements prévisibles	1 314 071 (3)	3 808 036	4 645 500	3 550 000	2 400 000	3 442 393

(1) Engagements contractés.
(2) Y compris les crédits d'engagement subsistant de 1975.
(3) Y compris les crédits de paiement reportés sur l'exercice suivant.

TITRE 4 — PROGRAMMES COMPLÉMENTAIRES — ACTION DIRECTE CCR

Objectif : Exploitation du réacteur HFR
(poste 3320 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses Cat.	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
4.10	4.10.0					
			IMPUTATIONS PRIMAIRES			
		11	Dépenses de personnel	26 000	26 000	
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	10 000	10 000	
		30	Dépenses de fonctionnement technique	276 090	248 500	Ce crédit couvre les dépenses courantes de fonctionnement technique, notamment les matières, l'équipement et l'entretien des appareils; il comporte entre autres l'investissement suivant : — soudeuse à faisceau électronique 100 000
		50	Dépenses par contrats	103 000	92 700	
			IMPUTATIONS SECONDAIRES			
		92	Utilisation de l'infrastructure	1 329 012	1 240 813	Ce montant correspond à la quote-part de financement de l'infrastructure générale (services généraux et frais généraux).
		93	Utilisation du support scientifique et technique	676 497	669 522	Ce crédit correspond à l'utilisation du support scientifique et technique 1.30.7 (environ 28 hommes).
		94	Utilisation des grandes installations	5 542 688	4 910 638	
		95	Utilisation des divisions scientifiques	1 265 333	1 264 172	Ce crédit correspond aux dépenses relatives à 42 hommes/an affectés à la recherche.
			Sous-total	9 228 620	8 462 345	
		91	Personnel (réserve)	392 000	392 000	Crédits provisionnels prévus pour faire face, cas par cas, aux ajustements découlant de décisions en matière d'augmentation des dépenses de personnel que le Conseil déciderait au cours de l'exercice 1977.
			TOTAL	9 620 620	8 854 345	

Échéancier

Total de la dotation de programme : 45 512 000 (programme décidé le 18 juillet 1977, publié au JO nº L 200 du 8. 8. 1977)

Tranches ouvertes antérieurement :	—
Nouvelle tranche :	9 620 620
Total des tranches ouvertes :	9 620 620

	1977 (1)	1978 (2)	1979 (2)	1980 (2)		1977 (1)	1978 (2)	1979 (2)	1980 (2)	1981 (2)
Engagements prévisibles	9 620 620	9 100 000	9 412 000	9 464 000	Paiements prévisibles	8 854 345	9 100 000	9 412 000	9 464 000	766 000

(1) Y compris la réserve pour dépenses de personnel (exercice 1977).
(2) Sur base du coût du personnel au 1er janvier 1977.

TITRE 5 — PROGRAMMES COMPLÉMENTAIRES — ACTION INDIRECTE

(article 335 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses		Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
		Cat.	Intitulé			
				p.m.	p.m.	

TITRE 6 — ACHÈVEMENT DE L'EXÉCUTION DES ACTIONS AUTORISÉES SUR LES PROGRAMMES ANTÉRIEURS

(postes 3362 à 3364 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses Intitulé	Tranches nouvelles	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
6.10		PROGRAMME COMMUN — CCR 1972-1976				Ces crédits de paiement couvrent des engagements contractés dans le cadre de l'exécution d'anciens programmes ainsi que, le cas échéant, des crédits d'engagement subsistant d'anciens programmes.
	6.10.1	Réseau informatique européen (Cost 11)	—	—	855 669	
6.11		PROGRAMME COMMUN — CCR 1973-1976	—	—		
6.12		PROGRAMME COMMUN — CCR 1975-1976				
		Étalons et substances de référence et matériaux à haute température — BCR Petten	—	—	190 801	
6.13		PROGRAMMES COMPLÉMENTAIRES — CCR 1973-1976				
	6.13.1	Plutonium et transplutoniens (B/DK/D/F/IRL/L/NL/UK)	—	—	118 365	
6.14		PROGRAMMES COMPLÉMENTAIRES — CCR 1973-1976				
	6.14.1	Contrôle et gestion des matières fissiles (B/DK/D/IRL/I/L/NL/UK)	—	—	152 506	
6.15		PROGRAMMES COMPLÉMENTAIRES — CCR 1973-1976				
	6.15.1	Réacteur HFR (D/NL)		—	p.m.	

TITRE 6 — ACHÈVEMENT DE L'EXÉCUTION DES ACTIONS AUTORISÉES SUR LES PROGRAMMES ANTÉRIEURS *(suite)*

(postes 3362 à 3364 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses — Intitulé	Tranches nouvelles	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
6.20		PROGRAMME COMMUN — ACTION INDIRECTE 1973-1976				
	6.20.1	Enseignement et formation	—	—	782 100	
	6.20.2	Réacteurs d'essai de matériaux	—	—	8 892	
	6.20.3	Fusion thermonucléaire contrôlée et physique des plasmas	—	—	10 946	
	6.20.4	Biologie et protection sanitaire — Radioprotection	—	—	12 445	
	6.20.5	Matériaux et méthodes de référence (bureau communautaire de référence)	—	—	110 782	
	6.20.6	Environnement	—	—	163 932	
6.36		PROGRAMMES COMPLÉMENTAIRES — ACTION INDIRECTE 1971-1975				
	6.36.1	Biologie — Adaptation des techniques nucléaires à la recherche agronomique (D/I/NL)	—	—	p.m.	
6.37		PROGRAMMES COMPLÉMENTAIRES — ACTION INDIRECTE 1974-1975				
	6.37.1	Biologie — Adaptation des techniques nucléaires à la recherche agronomique (DK/IRL)	—	—	p.m.	
		Total du titre 6	—	—	**2 406 438**	

TITRE 7 — AUTRES ACTIVITÉS

(poste 3370 du budget général)

(en UC)

Chap.	Art.	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
7.00		OPÉRATIONS FINANCIÈRES DANS LE CADRE DE L'ACCORD EURATOM - ÉTATS-UNIS			
	7.00.1	Prêts accordés dans le cadre de l'accord Euratom - États-Unis	p.m.	p.m.	
	7.00.2	Remboursements des emprunts contractés dans le cadre de l'accord Euratom - États-Unis	3 400 000	3 400 000	À cet article sont imputés les remboursements en capital et les paiements d'intérêts des sommes empruntées à l'Export-Import Bank.
	7.00.3	Frais financiers et bancaires relatifs aux opérations d'emprunts et de prêts dans le cadre de l'accord Euratom - États-Unis	p.m.	p.m.	Est imputée à cet article notamment la rémunération des services de la banque remplissant les fonctions d'agent pour le compte de la Commission, dans le cadre des opérations auprès de l'Export-Import Bank.
Total du titre 7			**3 400 000**	**3 400 000**	

TITRE 8 — ACTIVITÉS DIVERSES

(en UC)

Chap	Art.	Ventilation par nature de dépenses — Cat.	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
8.10			PERSONNEL EN ATTENTE D'AFFECTATION (ACTION INDIRECTE) (poste 3380 du budget général)			Pour l'exécution de l'ancien programme dans le domaine de l'enseignement et de la formation (1973 à 1976 : chapitre 3.11), la Commission a engagé, conformément à la décision de programme du 18 juin 1973, sept fonctionnaires. La décision de programme du 21 décembre 1976 relative à la poursuite de ce même objectif n'autorise que l'engagement de six agents. De ce fait, un agent se trouve en attente d'affectation à une autre action à partir du 1er janvier 1977. Les dépenses relatives au personnel (catégories 91/0 et 91/1) ont été évaluées comme suit : *catégorie 91/0* *catégorie 91/1* — 1 agent de catégorie C à 15 900 + 1 500
		91/0	Utilisation du personnel	15 900	15 900	
			Sous-total	15 900	15 900	
		91/1	Réserve (utilisation du personnel)	1 500	1 500	
			TOTAL DU CHAPITRE 8.10	17 400	17 400	
8.11			MISE EN ŒUVRE DE LA RÉSOLUTION DU CONSEIL DU 22 JUILLET 1975 SUR LA SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES (JO nº C 185 du 14. 8. 1975) (poste 3381 du budget général)			Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés au financement du support scientifique et technique assuré par des fonctionnaires de la Commission à divers groupes d'experts des États membres chargés de l'étude des problèmes de sécurité des installations nucléaires. La Commission compte améliorer le fonctionnement de ces groupes de travail et accélérer la réalisation des objectifs communautaires définis en consultation avec les experts des États membres.
			IMPUTATIONS PRIMAIRES			
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	3 000	3 000	Les crédits couvrent les dépenses de fonctionnement administratif (catégories 13 et 25) et les crédits relatifs aux dépenses de personnel affectés à cette action (catégories 91/0 et 91/1) ont été évalués comme suit : *catégorie 91/0* *catégorie 91/1* — 4 agents de catégorie A à 42 800 + 4 000 — 2 agents de catégorie B à 26 100 + 2 400 — 2 agents de catégorie C à 15 900 + 1 500
		25	Frais de réunions et de convocations	12 800	12 800	
			IMPUTATIONS SECONDAIRES			
		91/0	Utilisation du personnel	255 200	255 200	
		92	Utilisation de l'infrastructure	2 500	2 500	
			Sous-total	273 500	273 500	
		91/1	Réserve (utilisation du personnel)	23 800	23 800	
			TOTAL DU CHAPITRE 8.11	297 300	297 300	

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses		Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
		Cat.	Intitulé			
8.30	8.30.0		DÉPENSES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT NORMAL DU CCR (poste 3382 du budget général)			Ces crédits de paiement sont destinés à couvrir des engagements contractés sur ce chapitre en 1976.
			IMPUTATIONS PRIMAIRES			
		11	Dépenses de personnel	—	3 068 497	
		14	Dépenses de service social et de perfectionnement professionnel du personnel	—		
		21	Immeubles et frais accessoires	—		
		22	Biens meubles et frais accessoires	—		
		23	Dépenses administratives courantes	—		
		27	Dépenses de publication et d'information	—		
		30	Dépenses de fonctionnement technique	—		
		50	Dépenses par contrats	—		
			TOTAL DU CHAPITRE 8.30	—	3 068 497	
8.32	8.32.0		RÉGULARISATION DES DÉPENSES CONCERNANT LES AGENTS D'ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX (poste 3383 du budget général)			Ces crédits sont destinés à couvrir, au titre de l'exercice 1976, les rappels des rémunérations découlant du règlement (CECA, CEE, Euratom) nº 2615/76 du Conseil, du 21 octobre 1976, portant application à partir du 1er novembre 1976 du « nouveau régime » à 896 agents d'établissement et locaux du CCR.
		11		900 000	900 000	
		12				
			TOTAL DU CHAPITRE 8.32	900 000	900 000	

TITRE 9 — CRÉDITS PROVISIONNELS

(en UC)

Chap.	Art.	Ventilation par nature de dépenses		Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Commentaires
		Cat.	Intitulé			
9.22			CRÉDITS PROVISIONNELS POUR L'ACTION « FUSION ET PHYSIQUE DES PLASMAS — PROJET JET » (poste 3394 du budget général)	17 527 000	20 551 000	En attendant la décision que le Conseil est appelé à prendre sur la proposition de la Commission sur le projet JET, les crédits destinés à financer ce projet en 1977 sont provisoirement inscrits à cet article pour un montant qui correspond, à titre d'hypothèse, à la proposition de la Commission. Les crédits comportent, y compris des réserves pour des ajustements: a) les dépenses de personnel temporaire affecté à cette action évaluées à 5 829 600 UC en crédits d'engagement et en crédits de paiement; b) les dépenses par contrats évaluées à 11 697 400 UC en crédits d'engagement et à 14 721 400 UC en crédits de paiement.
			TOTAL DU CHAPITRE 9.22	17 527 000	20 551 000	

DEUXIÈME PARTIE

COMPTES D'AFFECTATION

COMPTE D'AFFECTATION : PERSONNEL DU CCR

(en UC)

Emplois							Commentaires
Titre	Chap.	Art.	Cat.	Ventilation par nature de dépenses Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	
1	1.10	1.10.0		IMPUTATIONS PRIMAIRES			L'évaluation de ce crédit est basée sur les effectifs suivants : Emplois de grades A 1 à A 4 : 159 Emplois de grades A 5 à A 8 : 355 Emplois de grade B : 776 Emplois de grades C et D : 1 050 Total 2 340
			11	Dépenses de personnel	64 012 143	64 012 143	
			11	Dépenses de personnel (réserve)	8 700 000	8 700 000	Réserve : Crédits provisionnels prévus pour faire face, cas par cas, aux ajustements découlant de décisions en matière d'augmentation des dépenses de personnel que le Conseil déciderait au cours de l'exercice 1977.
			12	Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations	725 000	725 000	
				TOTAL DES EMPLOIS	73 437 143	73 437 143	

COMPTE D'AFFECTATION : PERSONNEL ACTION INDIRECTE

(en UC)

Emplois							Commentaires
Titre	Chap.	Art.	Cat.	Ventilation par nature de dépenses Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	
1	1.11	1.11.0		IMPUTATIONS PRIMAIRES			L'évaluation de ce crédit est basée sur la présence moyenne en 1977 des effectifs suivants : Emplois de grade A : 182 Emplois de grade B : 88 Emplois de grade C : 36 Total 306
			11	Dépenses de personnel	12 260 700	12 260 700	
			11	Dépenses de personnel (réserve)	1 031 500	1 031 500	Réserve : Crédits provisionnels prévus pour faire face, cas par cas, aux ajustements découlant de décisions en matière d'augmentation des dépenses de personnel que le Conseil déciderait au cours de l'exercice 1977.
			12	Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations	155 000	155 000	
				TOTAL DES EMPLOIS	13 447 200	13 447 200	
				TOTAL DES CHAPITRES 1.10 ET 1.11	86 884 343	86 884 343	

COMPTE D'AFFECTATION : PERSONNEL DU CCR

(en UC)

Ressources				Article 1.10.0 *Personnel du CCR*		Commentaires
Titre	Chap.	Cat.	Intitulé	Engagements	Paiements	
1	1.10/1	91	Impôts communautaires	6 698 927	6 698 927	La ventilation prévisionnelle des dépenses de personnel (11 et 12) est faite sur base des coûts moyens suivants : — A 1 à A 4 : 46 196 UC/an, — A 5 à A 8 : 37 338 UC/an, — B : 26 079 UC/an, — C et D : 16 382 UC/an. Ces coûts moyens sont évalués sur la base des prix au 1er janvier 1977 et ne tiennent pas compte des augmentations devant intervenir au cours de l'exercice 1977. La ventilation des dépenses (11-Réserve) est établie prévisionnellement en fonction des dépenses de personnel par objectif. *Remarque :* Le montant de 5 560 513 UC pour le réacteur Essor comprend un montant de 725 000 UC au titre de la réserve.
			Comptes d'affectation			
			1.20.1 — Administration générale du CCR	1 642 052	1 642 052	
			1.20.2 — Services généraux administratifs — CCR Ispra	5 795 190	5 795 190	
			1.20.3 — Services généraux techniques — CCR Ispra	4 607 737	4 607 737	
			1.20.5 — Services généraux et infrastructure — CCR BCMN/Geel	1 166 002	1 166 002	
			1.20.6 — Services généraux et infrastructure — CCR Karlsruhe	821 631	821 631	
			1.20.7 — Services généraux et infrastructure — CCR Petten	802 237	802 237	
			1.30.2 — Centre de calcul — CCR Ispra	770 602	770 602	
			1.30.3 — Atelier central — CCR Ispra	1 461 359	1 461 359	
			1.30.4 — Laboratoire de moyenne activité — CCR Ispra	367 389	367 389	
			1.30.5 — Support scientifique et technique spécialisé — CCR BCMN/Geel	718 930	718 930	
			1.30.6 — Support scientifique et technique spécialisé — CCR Karlsruhe	1 114 266	1 114 266	
			1.30.7 — Support scientifique et technique spécialisé — CCR Petten	717 431	717 431	
			1.40.7 — Réacteur HFR — Petten	37 338	37 338	
			1.50.1 — Divisions scientifiques — Département A — CCR Ispra	3 517 482	3 517 482	
			1.50.2 — Divisions scientifiques — Département B — CCR Ispra	10 038 728	10 038 728	
			1.50.3 — Divisions scientifiques — Département C — CCR Ispra	9 301 018	9 301 018	
			1.50.4 — Direction des projets	930 220	930 220	
			1.50.5 — Divisions scientifiques — CCR BCMN/Geel	3 338 837	3 338 837	

COMPTE D'AFFECTATION : PERSONNEL DU CCR *(suite)*

(en UC)

Ressources				Article 1.10.0 *Personnel du* CCR		Commentaires
Titre	Chap.	Cat.	Intitulé	Engagements	Paiements	
1	1.10/1	91	*(suite)*			
			1.50.6 — Divisions scientifiques — CCR Karlsruhe	3 312 744	3 312 744	
			1.50.7 — Divisions scientifiques — CCR Petten	2 741 511	2 741 511	
			1.90.0 — Réacteur Essor	5 560 512	5 560 512	
			1.91.1 — Prestations du CCR pour le compte de l'action indirecte (recherches et investissement)	p.m.	p.m.	
			1.92.0 — Prestations du CCR pour les autres services de la Commission (sauf action indirecte recherches et investissement)	p.m.	p.m.	
	1.10/2		2.10.1 — Sûreté des réacteurs	1 909 000	1 909 000	
			2.10.2 — Combustible au plutonium et recherches sur les actinides	869 000	869 000	
			2.10.3 — Gestion des matériaux nucléaires et des déchets radioactifs	544 000	544 000	
			2.20.1 — Énergie solaire	318 000	318 000	
			2.20.2 — Hydrogène	394 000	394 000	
			2.20.3 — Matériaux à haute température	227 000	227 000	
			2.20.4 — Études conceptuelles sur la fusion thermonucléaire	254 000	254 000	
			2.30.0 — Environnement et ressources	914 000	914 000	
			2.40.0 — Mesures, étalons et techniques de référence (Métré)	1 357 000	1 357 000	
			2.50.1 — Informatique	349 000	349 000	
			2.50.2 — Formation	37 000	37 000	
			2.50.3 — Contrôle des matières fissiles	411 000	411 000	
			4.10.0 — Exploitation du réacteur HFR	392 000	392 000	
			TOTAL DES RESSOURCES	73 437 143	73 437 143	

Réserve

COMPTE D'AFFECTATION : PERSONNEL — ACTION INDIRECTE

(en UC)

Ressources				Article 1.11.0 *Personnel — Action indirecte*		Commentaires
Titre	Chap.	Cat.	Intitulé	Engagements	Paiements	
1	1.11	91	Impôts communautaires	1 767 000	1 767 000	La ventilation prévisionnelle des dépenses de personnel est faite sur base forfaitaire établie comme suit : — 42 800 UC par emploi de catégorie A par an — 26 100 UC par emploi de catégorie B par an — 15 900 UC par emploi de catégorie C par an (rémunération selon l'article 66 du statut), — 14 300 UC par emploi de catégorie C par an (rémunération selon l'article 20 du régime applicable aux autres agents). Il y a lieu de noter en outre que des sommes supplémentaires de 764 600 UC pour les actions du titre 3, de 25 300 UC pour les chapitres 8.10 (personnel en attente d'affectation) et 8.11 (mise en œuvre de la résolution du Conseil du 22 juillet 1975 sur la sécurité des installations nucléaires) ainsi que de 192 600 UC pour les comptes d'affectation 1.80 [mise à la disposition de tiers du personnel selon les dispositions de l'article 6 sous c) du traité] sont inscrites directement à chaque chapitre en vue de faire face aux incidences des augmentations éventuelles des rémunérations à décider par le Conseil en 1977.
			Objectifs de recherche			
			3.11 — Enseignement et formation	169 600	169 600	
			3.20.0 — Fusion et physique des plasmas	4 171 200	4 171 200	
			3.30 — Biologie et protection sanitaire (radioprotection)	2 360 400	2 360 400	
			3.51 — Matériaux et méthodes de référence (bureau communautaire de référence)	229 100	229 100	
			3.52 — Protection de l'environnement (pollution et nuisance)	330 600	330 600	
			3.60 — Recyclage du plutonium dans les réacteurs à eau légère	111 700	111 700	
			3.61 — Économie d'énergie	186 300	186 300	
			3.62 — Production et utilisation de l'hydrogène	127 600	127 600	
			3.63 — Énergie solaire	186 300	186 300	
			3.64 — Énergie géothermique	110 900	110 900	
			3.65 — Analyse de système	212 400	212 400	
			3.66 — Gestion et stockage des déchets radioactifs	110 900	110 900	
			8.10 — Personnel en attente d'affectation	15 900	15 900	
			8.11 — Mise en œuvre de la résolution du Conseil, du 22 juillet 1975, sur la sécurité des installations nucléaires	255 200	255 200	

COMPTE D'AFFECTATION : PERSONNEL — ACTION INDIRECTE *(suite)*

(en UC)

Ressources				Article 1.11.0 *Personnel — Action indirecte*		Commentaires
Titre	Chap.	Cat.	Intitulé	Engagements	Paiements	
1	1.11	91	*(suite)*			
			Comptes d'affectation			
			1.80 — Mise à la disposition de tiers des installations et/ou du personnel selon les dispositions de l'article 6 sous c) du traité Euratom (action indirecte)			
			1.80.0 — Personnel du réacteur BR 2	896 200	896 200	
			1.80.1 — Personnel des anciennes associations dans le domaine des réacteurs avancés	1 088 800	1 088 800	
			1.80.2 — Personnel d'une ancienne association dans le domaine de la biologie	85 600	85 600	
		91/1	*Réserve*			
			Titre 3	764 600	764 600	La ventilation prévisionnelle de ces dépenses supplémentaires, compte tenu des augmentations éventuelles des rémunérations à décider par le Conseil en 1977, est faite sur base forfaitaire établie comme suit : — 4 000 UC par emploi de catégorie A par an — 2 400 UC par emploi de catégorie B par an (rémunération selon l'article 66 du statut), — 1 500 UC par emploi de catégorie C par an — 1 500 UC par emploi de catégorie C par an (rémunération selon l'article 20 du régime applicable aux autres agents).
			Titre 8	25 300	25 300	
			Comptes d'affectation 1.80	192 600	192 600	
			Impôts communautaires	49 000	49 000	
			TOTAL DES RESSOURCES	13 447 200	13 447 200	

COMPTE D'AFFECTATION : INFRASTRUCTURE GÉNÉRALE : SERVICES GÉNÉRAUX ET FRAIS GÉNÉRAUX

(en UC)

Emplois				Article 1.20.1 *Administration générale du CCR*		Article 1.20.2 *Services généraux administratifs — CCR Ispra*		Article 1.20.3 *Services généraux techniques — CCR Ispra*		Article 1.20.5 *Services généraux et infrastructure — CCR BCMN Geel*	
Titre	Chap.	Cat.	Ventilation par nature de dépenses Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
1	1.20		IMPUTATIONS PRIMAIRES								
		11	Dépenses de personnel	—	—	908 000	908 000	—	—	55 000	55 000
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	140 000	140 000	111 000	111 000	20 000	20 000	18 500	18 500
		14	Dépenses de service social et de perfectionnement professionnel du personnel	159 500	143 600	125 000	112 500	—	—	41 500	37 400
		21	Immeubles et frais accessoires	—	—	2 321 720	2 090 300	2 158 100	1 942 300	247 500	222 750
		22	Biens meubles et frais accessoires	31 250	28 100	1 177 000	1 059 400	206 200	185 600	95 000	85 600
		23	Dépenses administratives courantes	7 320	6 600	1 098 300	988 500	40 000	36 000	115 000	103 550
		24	Frais de réception et de représentation	15 300	15 300	14 100	14 100	—	—	2 000	2 000
		25	Frais de réunions et de convocations	69 950	69 950	112 000	112 000	—	—	8 000	8 000
		26	Frais d'études, d'enquêtes et de consultations	42 000	42 000	—	—	—	—	5 000	4 500
		27	Dépenses de publication et d'information	37 000	33 300	39 000	35 100	—	—	10 000	9 000
		30	Dépenses de fonctionnement technique	—	—	103 800	98 900	1 086 900	972 500	327 000	294 300
		40	Dépenses d'investissement	—	—	—	—	2 148 000	1 503 600	300 000	210 000
		50	Dépenses par contrats	485 680	388 500	65 000	58 500	—	—	222 140	177 700
		60	Dépenses diverses	—	—	55 000	49 500	—	—	—	—
			IMPUTATIONS SECONDAIRES								
		91	Utilisation du personnel	1 642 052	1 642 052	5 795 190	5 795 190	4 607 737	4 607 737	1 166 002	1 166 002
		93	Utilisation du support scientifique et technique	177 158	161 718	733 432	683 370	58 868	56 663	—	—
			TOTAL DES EMPLOIS	2 807 210	2 671 120	12 658 542	12 116 360	10 325 805	9 324 400	2 612 642	2 394 302

COMPTE D'AFFECTATION : INFRASTRUCTURE GÉNÉRALE : SERVICES GÉNÉRAUX ET FRAIS GÉNÉRAUX *(suite)*

(en UC)

Emplois				Article 1.20.6 *Services généraux et infrastructure — CCR Karlsruhe*		Article 1.20.7 *Services généraux et infrastructure — CCR Petten*		TOTAL DU CHAPITRE 1.20		Article 1.21.0 *Dépenses générales de fonctionnement administratif — Action indirecte*	
Titre	Chap.	Cat.	Ventilation par nature de dépenses Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
1	1.20 et 1.21		*(suite)*								
			IMPUTATIONS PRIMAIRES								
		11	Dépenses de personnel	115 000	115 000	30 290	30 290	1 108 290	1 108 290	38 300	38 300
		12	Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations	—	—	—	—	—	—	—	—
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	39 640	39 640	12 300	12 300	341 440	341 440	—	—
		14	Dépenses de service social et de perfectionnement professionnel du personnel	31 970	28 800	25 400	23 000	383 370	345 300	46 700	46 700
		21	Immeubles et frais accessoires	808 800	728 100	175 800	160 400	5 711 920	5 143 850	—	—
		22	Biens meubles et frais accessoires	77 970	70 100	146 700	134 500	1 734 120	1 563 300	—	—
		23	Dépenses administratives courantes	114 064	102 544	100 000	95 000	1 474 684	1 332 194	—	—
		24	Frais de réception et de représentation	3 000	3 000	3 600	3 600	38 000	38 000	—	—
		25	Frais de réunions et de convocations	500	500	600	600	191 050	191 050	—	—
		26	Frais d'études, d'enquêtes et de consultations	—	—	—	—	47 000	46 500	—	—
		27	Dépenses de publication et d'information	—	—	12 300	11 100	98 300	88 500	—	—
		30	Dépenses de fonctionnement technique	490 250	441 200	116 800	105 100	2 124 750	1 912 000	—	—
		40	Dépenses d'investissement	55 000	38 500	27 000	20 000	2 530 000	1 772 100	—	—
		50	Dépenses par contrats	131 000	104 800	351 400	316 300	1 255 220	1 045 800	—	—
		60	Dépenses diverses	—	—	—	—	55 000	49 500	—	—
			IMPUTATIONS SECONDAIRES								
		91	Utilisation du personnel	821 631	821 631	802 237	802 237	14 834 849	14 834 849	—	—
		93	Utilisation du support scientifique et technique	—	—	—	—	969 458	901 751	—	—
			TOTAL DES EMPLOIS	2 688 825	2 493 815	1 804 427	1 714 427	32 897 451	30 714 424	85 000	85 000

COMPTE D'AFFECTATION : INFRASTRUCTURE GÉNÉRALE : SERVICES GÉNÉRAUX ET FRAIS GÉNÉRAUX *(suite)*

(en UC)

Titre	Chap.	Art.	Cat.	Commentaires du chapitre 1.20
1	1.20			*(suite)*
			11	Ce crédit couvre les dépenses concernant les heures supplémentaires et les indemnités diverses (travaux pénibles, service en continu, astreintes).
			14	Ce crédit couvre les dépenses relatives aux restaurants, *mess* et cantines, aux cercles du personnel et aux cours de perfectionnement.
			21	Ce crédit comprend notamment les prévisions des dépenses suivantes :

	Ispra	Geel	Karlsruhe	Petten
— assurances	187 400	41 800	94 310	20 750
— eau, gaz, électricité, chauffage	2 128 000	100 000	602 490	65 800
— nettoyage et entretien	2 088 000	90 000	82 000	71 000

			22	Ce crédit correspond notamment aux dépenses relatives aux machines de bureau, mobiliers, matériels à usage administratif, matériels de transport et, entre autres, un montant de 761 840 UC pour la location de matériel de transport et 294 440 UC pour les besoins des bibliothèques.
			23	Ce crédit comprend notamment les prévisions de dépenses suivantes :

	Ispra	Geel	Karlsruhe	Petten
— téléphone, télex	700 000	42 000	47 480	28 000
— tenues de service	28 300	13 000	42 480	5 900
— affranchissement	64 700	11 000	1 830	5 000
— papeterie et fournitures de bureau	212 200	28 000	14 240	14 000

			25	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage, de séjour et les frais accessoires des experts gouvernementaux et autres convoqués dans les groupes d'études et de travail. Il couvre, en outre, les frais de fonctionnement de certains comités ainsi que les frais divers d'organisation et de participation à des conférences et congrès ou des réunions organisées en dehors des lieux de travail de l'institution.
			26	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de la consultation d'experts, de l'exécution ou de l'achat d'études et d'enquêtes.
			30	Ce crédit couvre notamment les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments, de la voirie et des installations ainsi que les dépenses liées à la protection et la sécurité du travail.

COMPTE D'AFFECTATION : INFRASTRUCTURE GÉNÉRALE : SERVICES GÉNÉRAUX ET FRAIS GÉNÉRAUX *(suite)*

Titre	Chap.	Art.	Cat.	Commentaires du chapitre 1.20
1	1.20			*(suite)*
			40	*1.20.3 — Services généraux techniques — CCR Ispra* Ce crédit couvre une série de travaux d'aménagement ou de modernisation des installations des services généraux de l'établissement d'Ispra ainsi que certains investissements. Il faut citer, parmi les travaux majeurs : — la transformation de la centrale thermique ainsi que la réfection de certaines parties corrodées (170 000 UC), — la première tranche de la station d'épuration des eaux (600 000 UC), — une série de travaux destinés à améliorer la sécurité conventionnelle : — mise en place d'une nouvelle clôture d'enceinte autour de l'établissement (environ 650 000 UC), — problèmes divers (100 000 UC). *1.20.5 — Services généraux et infrastructure — CCR Geel* Ce crédit couvre la construction d'une salle de conférence pour le BCMN.
			50	*1.20.1 — Administration générale du CCR* Ce crédit est destiné à financer, principalement par voie de contrats, les études nécessaires à l'élaboration des programmes ultérieurs. *1.20.2 — Services généraux administratifs — CCR Ispra* Ce montant couvre les dépenses d'achat et de location de logiciel particulier pour les problèmes de gestion. *1.20.5 — Services généraux et infrastructure — CCR Geel* Ce montant couvre les frais d'assistance de la part d'organismes belges (CEN et Belgonucléaire). *1.20.6 — Services généraux et infrastructure — CCR Karlsruhe* Ce montant couvre les frais d'assistance de la part du GFK. *1.20.7 — Services généraux et infrastructure — CCR Petten* Ce montant couvre les frais d'assistance de la part du RCN.
			91	Ce crédit correspond aux dépenses relatives à : *Fonctionnaires* — 1.20.1 — Administration générale — CCR 50 — 1.20.2 — Services généraux administratifs — Ispra 281 — 1.20.3 — Services techniques généraux — Ispra 246 — 1.20.5 — Services généraux et infrastructure — Geel 53 — 1.20.6 — Services généraux et infrastructure — Karlsruhe 37 — 1.20.7 — Services généraux et infrastructure — Petten 37
			93	Ce crédit correspond à l'utilisation du centre de calcul 1.30.2 (environ 633 heures de calcul) et à l'utilisation de l'atelier 1.30.3 (environ 1 000 heures-machines).

COMPTE D'AFFECTATION : INFRASTRUCTURE GÉNÉRALE : SERVICES GÉNÉRAUX ET FRAIS GÉNÉRAUX *(suite)*

(en UC)

Ressources				Article 1.20.1 *Administration générale du CCR*		Article 1.20.2 *Services généraux administratifs — CCR Ispra*		Article 1.20.3 *Services généraux techniques — CCR Ispra*		Article 1.20.5 *Services généraux et infrastructure — CCR BCMN Geel*	
Titre	Chap.	Cat.	Intitulé	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
1	1.20	92									
			Objectifs de recherche								
			2.10.1 — Sûreté des réacteurs	686 991	653 404	3 607 993	3 444 137	2 995 369	2 699 800	—	—
			2.10.2 — Combustible au plutonium et recherches sur les actinides	296 445	282 154	99 664	95 635	82 741	74 967	—	—
			2.10.3 — Gestion des matériaux nucléaires et des déchets radioactifs	186 643	179 539	975 454	941 750	809 826	738 221	—	—
			2.20.1 — Énergie solaire	139 202	124 526	737 053	661 671	611 904	518 672	—	—
			2.20.2 — Hydrogène	133 485	129 412	706 783	687 632	586 774	539 023	—	—
			2.20.3 — Matériaux à haute température	58 101	57 067	—	—	—	—	—	—
			2.20.4 — Études conceptuelles sur la fusion thermonucléaire	99 241	91 841	525 465	487 998	436 243	382 534	—	—
			2.30.0 — Environnement et ressources	334 718	318 505	1 772 282	1 692 375	1 471 355	1 326 623	—	—
			2.40.0 — Mesures, étalons et techniques de référence (Métré)	434 929	418 533	758 916	746 063	630 054	584 826	2 612 642	2 394 302
			2.50.1 — Informatique	143 284	135 036	758 669	717 516	629 849	562 448	—	—
			2.50.2 — Formation	12 034	12 147	63 719	64 541	52 900	50 593	—	—
			2.50.3 — Contrôle des matières fissiles	135 414	131 790	693 623	677 453	575 848	531 044	—	—
			4.10.0 — Exploitation du réacteur HFR	146 722	137 164	—	—	—	—	—	—
			Comptes d'affectation								
			1.90.0 — Personnel et installations du réacteur Essor	—	—	1 487 015	1 412 772	1 212 985	1 087 228	—	—
			1.91.1 — Biologie et protection sanitaire — Radioprotection (chapitre 3.30)	—	—	140 440	144 103	114 560	110 897	—	—
			1.92.0 — Évaluations techniques en support aux activités de certains services de la Commission	—	—	141 466	152 714	115 397	117 525	—	—
			1.94.0 — Autres contrats de prestations pour tiers (CCR)	—	—	190 000	190 000	—	—	—	—
			TOTAL DES RESSOURCES	2 807 209	2 671 118	12 658 542	12 116 360	10 325 805	9 324 401	2 612 642	2 394 302

COMPTE D'AFFECTATION : INFRASTRUCTURE GÉNÉRALE : SERVICES GÉNÉRAUX ET FRAIS GÉNÉRAUX *(suite)*

(en UC)

Ressources				Article 1.20.6 *Services généraux et infrastructure — CCR Karlsruhe*		Article 1.20.7 *Services généraux et infrastructure — CCR Petten*		TOTAL DU CHAPITRE 1.20	
Titre	Chap.	Cat.	Intitulé	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
1	1.20	92	*(suite)*						
			Objectifs de recherche						
			2.10.1 — Sûreté des réacteurs	51 697	47 157	—	—	7 342 050	6 844 498
			2.10.2 — Combustible au plutonium et recherches sur les actinides	2 573 801	2 387 065	—	—	3 052 651	2 839 821
			2.10.3 — Gestion des matériaux nucléaires et des déchets radioactifs	22 399	20 801	—	—	1 994 322	1 880 311
			2.20.1 — Énergie solaire	—	—	—	—	1 488 159	1 304 869
			2.20.2 — Hydrogène	—	—	—	—	1 427 042	1 356 067
			2.20.3 — Matériaux à haute température	—	—	468 179	459 170	526 280	516 237
			2.20.4 — Études conceptuelles sur la fusion thermonucléaire	—	—	—	—	1 060 949	962 373
			2.30.0 — Environnement et ressources	—	—	—	—	3 578 355	3 337 503
			2.40.0 — Mesures, étalons et techniques de référence (Métré)	—	—	153 958	151 608	4 590 499	4 295 332
			2.50.1 — Informatique	—	—	—	—	1 531 802	1 415 000
			2.50.2 — Formation	—	—	—	—	128 653	127 281
			2.50.3 — Contrôle des matières fissiles	40 928	38 791	—	—	1 445 813	1 379 078
			4.10.0 — Exploitation du réacteur HFR	—	—	1 182 290	1 103 649	1 329 012	1 240 813

COMPTE D'AFFECTATION : INFRASTRUCTURE GÉNÉRALE : SERVICES GÉNÉRAUX ET FRAIS GÉNÉRAUX *(suite)*

(en UC)

Ressources				Article 1.20.6 *Services généraux et infrastructure — CCR Karlsruhe*		Article 1.20.7 *Services généraux et infrastructure — CCR Petten*		TOTAL DU CHAPITRE 1.20	
Titre	Chap.	Cat.	Intitulé	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
1	1.20	92	*(suite)*						
			Comptes d'affectation						
			1.90.0 — Personnel et installations du réacteur Essor	—	—	—	—	2 700 000	2 500 000
			1.91.1 — Biologie et protection sanitaire — Radioprotection (chapitre 3.30)	—	—	—	—	255 000	255 000
			1.92.0 — Évaluations techniques en support aux activités de certains services de la Commission	—	—	—	—	256 863	270 239
			1.94.0 — Autres contrats de prestations pour tiers CCR	—	—	—	—	190 000	190 000
			TOTAL DES RESSOURCES	2 688 825	2 493 814	1 804 427	1 714 427	32 897 450	30 714 422

Commentaires du chapitre 1.20

Les frais généraux du CCR sont répartis en deux grands postes :
— l'administration générale (1.20.1) qui concerne l'ensemble des établissements,
— les services généraux (1.20.2 à 1.20.7) propres à chaque établissement.
Dans le cas de l'établissement d'Ispra, ce poste est lui-même subdivisé en services généraux administratifs (1.20.2) et services généraux techniques (1.20.3).

La répartition des frais de l'administration générale (1.20.1) se fait au prorata des effectifs totaux de chaque établissement du CCR et, à l'intérieur de ceux-ci, au prorata de la dotation budgétaire annuelle de chaque objectif (somme des crédits spécifiques et imputations secondaires autres que la catégorie 92).

La répartition des frais des services généraux restant à charge des objectifs, c'est-à-dire déduction faite de ceux remboursés dans le cadre des contrats ou autres ressources, se fait au prorata de la dotation budgétaire annuelle de chaque objectif (sommes des crédits spécifiques et imputations secondaires autres que la catégorie 92).

Dans le cas particulier du réacteur HFR, la dotation de référence retenue pour le calcul de la contribution des frais des services généraux est calculée en excluant le montant du contrat passé avec le RCN.

COMPTE D'AFFECTATION : INFRASTRUCTURE GÉNÉRALE : SERVICES GÉNÉRAUX ET FRAIS GÉNÉRAUX *(suite)*

(en UC)

Ressources				Article 1.21.0 *Dépenses générales de fonctionnement administratif — Siège et action indirecte*		Commentaires
Titre	Chap.	Cat.	Intitulé	Engagements	Paiements	
1	1.21	92				Les dépenses d'infrastructure sont réparties proportionnellement à la masse salariale du personnel des objectifs de recherche du titre 3, d'une part, et des crédits inscrits au chapitre 8.11 « mise en œuvre de la résolution du Conseil, du 22 juillet 1975, sur la sécurité des installations nucléaires », d'autre part.
			Objectifs de recherche			
			3.11.0 — Enseignement et formation	1 700	1 700	
			3.20.0 — Fusion thermonucléaire contrôlée et physique des plasmas	41 300	41 300	
			3.30.0 — Biologie et protection sanitaire (radioprotection)	23 600	23 600	
			3.51.0 — Matériaux et méthodes de référence (bureau communautaire de référence)	2 300	2 300	
			3.52.0 — Protection de l'environnement (pollution et nuisance)	3 300	3 300	
			3.60.0 — Recyclage du plutonium dans les réacteurs à eau légère	1 100	1 100	
			3.61.0 — Économie d'énergie	1 800	1 800	
			3.62.0 — Production et utilisation de l'hydrogène	1 300	1 300	
			3.63.0 — Énergie solaire	1 800	1 800	
			3.64.0 — Énergie géothermique	1 100	1 100	
			3.65.0 — Analyse de système	2 100	2 100	
			3.66.0 — Gestion et stockage des déchets radioactifs	1 100	1 100	
			8.11 — Mise en œuvre de la résolution du Conseil, du 22 juillet 1975, sur la sécurité des installations nucléaires	2 500	2 500	
			TOTAL DES RESSOURCES	85 000	85 000	

COMPTE D'AFFECTATION : SUPPORT SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

(en UC)

Emplois				Article 1.30.1 *Magasin central — CCR Ispra*		Article 1.30.2 *Centre de calcul — CCR Ispra*		Article 1.30.3 *Atelier central — CCR Ispra*		Article 1.30.4 *Laboratoire de moyenne activité — CCR Ispra*	
Titre	Chap.	Cat.	Ventilation par nature de dépenses Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
1	1.30										
			IMPUTATIONS PRIMAIRES								
		11	Dépenses de personnel	—	—	18 000	18 000	47 200	47 200	13 000	13 000
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	—	—	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
		30	Dépenses de fonctionnement technique	—	—	2 624 832	2 362 300	205 352	143 700	351 272	246 000
		50	Dépenses par contrats	—	—	25 000	22 500	—	—	—	—
			IMPUTATIONS SECONDAIRES								
		91	Utilisation du personnel	—	—	770 602	770 602	1 461 359	1 461 359	367 389	367 389
		93	Utilisation du support scientifique et technique	—	—	—	—	—	—	87 806	84 420
			TOTAL DES EMPLOIS	—	—	3 444 434	3 179 402	1 719 911	1 658 259	825 467	716 809

COMPTE D'AFFECTATION : SUPPORT SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE *(suite)*

(en UC)

Emplois				Article 1.30.5 *Support scientifique et technique spécialisé — CCR BCMN Geel*		Article 1.30.6 *Support scientifique et technique spécialisé — CCR Karlsruhe*		Article 1.30.7 *Support scientifique et technique spécialisé CCR — Petten*		TOTAL DU CHAPITRE 1.30	
Titre	Chap.	Cat.	Ventilation par nature de dépenses Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
1	1.30		*(suite)*								
			IMPUTATIONS PRIMAIRES								
		11	Dépenses de personnel	50 000	50 000	—	—	18 560	18 560	146 760	146 760
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	11 000	11 000	—	—	—	—	29 000	29 000
		22	Biens meubles et frais accessoires	—	—	—	—	6 185	5 600	6 185	5 600
		30	Dépenses de fonctionnement technique	1 000 000	700 000	815 840	571 100	79 285	71 400	5 076 581	4 094 500
		40	Dépenses d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—
		50	Dépenses par contrats	10 200	8 200	431 000	301 700	—	—	466 200	332 400
			IMPUTATIONS SECONDAIRES								
		91	Utilisation du personnel	718 930	718 930	1 114 266	1 114 266	717 431	717 431	5 149 977	5 149 977
		93	Utilisation du support scientifique et technique	—	—	—	—	—	—	87 806	84 420
			TOTAL DES EMPLOIS	1 790 130	1 488 130	2 361 106	1 987 066	821 461	812 991	10 962 509	9 842 657

COMPTE D'AFFECTATION : SUPPORT SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE *(suite)*

Titre	Chap.	Art.	Cat.	Commentaires du chapitre 1.30
1	1.30			*(suite)*
			11	Ce crédit correspond aux dépenses relatives aux heures supplémentaires, primes et indemnités diverses.
			30	*1.30.2 — Centre de calcul* Ce crédit est destiné essentiellement à la couverture de la dépense relative à la location des installations du centre de calcul d'Ispra. *1.30.3 — Atelier central* Le crédit couvre les dépenses courantes de fonctionnement technique, matières, équipement et entretien des appareils (environ 100 000 UC). Il couvre également l'achat d'une machine à électro-érosion (environ 53 000 UC) ainsi que quelques équipements mineurs. *1.30.4 — Laboratoire de moyenne activité* Le crédit couvre les dépenses normales de fonctionnement technique, matières, équipement et entretien des appareils ainsi que l'adaptation des installations existantes à des activités de chimie. *1.30.5 — Support scientifique et technique — Geel* Le crédit couvre les dépenses normales de fonctionnement technique, matières, équipement et entretien des appareils. Il couvre également l'achat de klystrons (80 000 UC), l'électricité industrielle (95 000 UC) et le contrat de location d'un ordinateur (260 000 UC). *1.30.6 — Support scientifique et technique — Karlsruhe* Ce crédit couvre les dépenses courantes de fonctionnement technique; il comporte en outre, notamment, le coût de l'agrandissement de la capacité de ventilation et de purification de gaz inertes, de l'aménagement des centrales de surveillance, de la transformation des centrales de ventilation en vue d'assurer des économies d'énergie et de la climatisation de l'aile est du bâtiment. *1.30.7 — Support scientifique et technique — Petten* Ce crédit couvre les dépenses courantes de fonctionnement technique.
			50	*1.30.2 — Centre de calcul* Ce montant couvre un contrat de perforation et de vérification des cartes mécanographiques. *1.30.6 — Support scientifique et technique — Karlsruhe* Ce montant couvre notamment des contrats de surveillance et de prestations de services confiés à des tiers.
			91	Ce crédit correspond aux dépenses relatives à : *Fonctionnaires* — 1.30.2 — centre de calcul 33 — 1.30.3 — atelier central 76 — 1.30.4 — laboratoire de moyenne activité 14 — 1.30.5 — support scientifique et technique — Geel 36 — 1.30.6 — support scientifique et technique — Karlsruhe 59 — 1.30.7 — support scientifique et technique — Petten 33
			93	*1.30.4 — Laboratoire de moyenne activité — CCR Ispra* Ce montant correspond à l'utilisation du centre de calcul 1.30.2 (environ 5 heures de calcul) et à l'utilisation de l'atelier 1.30.3 (environ 5 200 heures-machines).

COMPTE D'AFFECTATION : SUPPORT SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE *(suite)*

(en UC)

Ressources				Article 1.30.1 *Magasin central — CCR Ispra*		Article 1.30.2 *Centre de calcul — CCR Ispra*		Article 1.30.3 *Atelier central — CCR Ispra*		Article 1.30.4 *Laboratoire de moyenne activité — CCR Ispra*	
Titre	Chap.	Cat.	Intitulé	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
1	1.30	93									
			Objectifs de recherche								
			2.10.1 — Sûreté des réacteurs	—	—	745 043	681 929	449 283	433 178	371 460	322 564
			2.10.2 — Combustible au plutonium et recherches sur les actinides	—	—	—	—	—	—	—	—
			2.10.3 — Gestion des matériaux nucléaires et des déchets radioactifs	—	—	54 154	49 379	96 526	93 066	330 187	286 724
			2.20.1 — Énergie solaire	—	—	21 327	19 417	80 731	77 837	—	—
			2.20.2 — Hydrogène	—	—	26 414	24 902	80 731	77 837	—	—
			2.20.3 — Matériaux à haute température	—	—	—	—	—	—	—	—
			2.20.4 — Études conceptuelles sur la fusion thermonucléaire	—	—	97 749	88 994	15 795	15 229	—	—
			2.30.0 — Environnement et ressources	—	—	473 302	437 487	210 601	203 052	—	—
			2.40.0 — Mesures, étalons et techniques de référence (Métré)	—	—	82 552	76 980	160 584	154 827	—	—
			2.50.1 — Informatique	—	—	486 915	456 831	40 365	38 918	—	—
			2.50.2 — Formation	—	—	2 666	2 427	—	—	—	—
			2.50.3 — Contrôle des matières fissiles	—	—	47 553	43 335	96 526	93 066	82 547	71 681
			4.10.0 — Exploitation du réacteur HFR	—	—	—	—	—	—	—	—

COMPTE D'AFFECTATION : SUPPORT SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE *(suite)*

(en UC)

Ressources				Article 1.30.1 *Magasin central — CCR Ispra*		Article 1.30.2 *Centre de calcul — CCR Ispra*		Article 1.30.3 *Atelier central — CCR Ispra*		Article 1.30.4 *Laboratoire de moyenne activité — CCR Ispra*	
Titre	Chap.	Cat.	Intitulé	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
1	1.30	93	*(suite)*								
			Comptes d'affectation								
			1.20.1 — Administration générale du CCR	—	—	177 158	161 718	—	—	—	—
			1.20.2 — Services généraux administratifs — CCR Ispra	—	—	733 432	683 370	—	—	—	—
			1.20.3 — Services généraux techniques — CCR Ispra	—	—	6 218	5 900	52 650	50 763	—	—
			1.30.4 — Laboratoire de moyenne activité — CCR Ispra	—	—	4 443	4 045	83 363	80 375	—	—
			1.90.0 — Personnel et installations du réacteur Essor	—	—	158 495	144 965	352 757	340 112	41 273	35 840
			1.92.0 — Évaluations techniques en support aux activités de certains services de la Commission	—	—	33 768	30 743	—	—	—	—
			1.94.0 — Autres contrats de prestations pour tiers (CCR)	—	—	293 246	266 981	—	—	—	—
			TOTAL DES RESSOURCES	—	—	3 444 434	3 179 402	1 719 911	1 658 259	825 467	716 809

COMPTE D'AFFECTATION : SUPPORT SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE *(suite)*

(en UC)

Ressources				Article 1.30.5 *Support scientifique et technique spécialisé — CCR BCMN Geel*		Article 1.30.6 *Support scientifique et technique spécialisé — CCR Karlsruhe*		Article 1.30.7 *Support scientifique et technique spécialisé — CCR Petten*		TOTAL DU CHAPITRE 1.30	
Titre	Chap.	Cat.	Intitulé	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
1	1.30	93	*(suite)*								
			Objectifs de recherche								
			2.10.1 — Sûreté des réacteurs	—	—	48 022	40 415	—	—	1 613 808	1 478 086
			2.10.2 — Combustible au plutonium et recherches sur les actinides	—	—	2 253 055	1 896 132	—	—	2 253 055	1 896 132
			2.10.3 — Gestion des matériaux nucléaires et des déchets radioactifs	—	—	20 009	16 840	—	—	500 876	446 009
			2.20.1 — Énergie solaire	—	—	—	—	—	—	102 058	97 254
			2.20.2 — Hydrogène	—	—	—	—	—	—	107 145	102 739
			2.20.3 — Matériaux à haute température	—	—	—	—	120 803	119 558	120 803	119 558
			2.20.4 — Études conceptuelles sur la fusion thermonucléaire	—	—	—	—	—	—	113 544	104 223
			2.30.0 — Environnement et ressources	—	—	—	—	—	—	683 903	640 539
			2.40.0 — Mesures, étalons et techniques de référence (Métré)	1 790 130	1 488 130	—	—	24 161	23 912	2 057 427	1 743 849
			2.50.1 — Informatique	—	—	—	—	—	—	527 280	495 749
			2.50.2 — Formation	—	—	—	—	—	—	2 666	2 427
			2.50.3 — Contrôle des matières fissiles	—	—	40 019	33 679	—	—	266 645	241 761
			4.10.0 — Exploitation du réacteur HFR	—	—	—	—	676 497	669 522	676 497	669 522

COMPTE D'AFFECTATION : SUPPORT SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE *(suite)*

(en UC)

Ressources				Article 1.30.5 *Support scientifique et technique spécialisé — CCR BCMN Geel*		Article 1.30.6 *Support scientifique et technique spécialisé — CCR Karlsruhe*		Article 1.30.7 *Support scientifique et technique spécialisé — CCR Petten*		TOTAL DU CHAPITRE 1.30	
Titre	Chap.	Cat.	Intitulé	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
1	1.30	93	*(suite)*								
			Comptes d'affectation								
			1.20.1 — Administration générale du CCR	—	—	—	—	—	—	177 158	161 718
			1.20.2 — Services généraux administratifs — CCR Ispra	—	—	—	—	—	—	733 432	683 370
			1.20.3 — Services généraux techniques — CCR Ispra	—	—	—	—	—	—	58 868	56 663
			1.30.4 — Laboratoire de moyenne activité — CCR Ispra	—	—	—	—	—	—	87 806	84 420
			1.90.0 — Personnel et installations du réacteur Essor	—	—	—	—	—	—	552 525	520 917
			1.92.0 — Évaluations techniques en support aux activités de certains services de la Commission	—	—	—	—	—	—	33 768	30 743
			1.94.0 — Autres contrats de prestations pour tiers (CCR)	—	—	—	—	—	—	293 246	266 981
			TOTAL DES RESSOURCES	1 790 130	1 488 130	2 361 106	1 987 066	821 461	812 991	10 962 509	9 842 657

Commentaires du chapitre 1.30

Les ressources des comptes d'affectation « support scientifique et technique » correspondent à l'utilisation estimée, par les objectifs de recherches et par les autres comptes d'affectation, des prestations fournies par ces comptes.

COMPTE D'AFFECTATION : GRANDES INSTALLATIONS

(en UC)

Emplois				Article 1.40.1 *Réacteur Ispra I — CCR Ispra*		Commentaires
Titre	Chap.	Cat.	Ventilation par nature de dépenses Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	
1	1.40					
			IMPUTATIONS PRIMAIRES			
		11	Dépenses de personnel			
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements			
		21	Immeubles et frais accessoires			
		30	Dépenses de fonctionnement technique	p.m.	p.m.	
		40	Dépenses d'investissement			
		50	Dépenses par contrats			
		60	Dépenses diverses			
			IMPUTATIONS SECONDAIRES			
		91	Utilisation du personnel	—	—	
			TOTAL DES EMPLOIS	p.m.	p.m.	

COMPTE D'AFFECTATION : GRANDES INSTALLATIONS *(suite)*

(en UC)

Ressources				Article 1.40.1 *Réacteur Ispra 1 — CCR Ispra*		Commentaires
Titre	Chap	Cat.	Intitulé	Engagements	Paiements	
1	1.40		*(suite)*	—	—	
			TOTAL DES RESSOURCES	—	—	

COMPTE D'AFFECTATION : GRANDES INSTALLATIONS *(suite)*

(en UC)

Emplois				Article 1.40.7 *Réacteur HFR — CCR Petten*		Commentaires
Titre	Chap.	Cat.	Ventilation par nature de dépenses Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	
1	1.40		IMPUTATIONS PRIMAIRES			
		21	Immeubles et frais accessoires	69 770	62 800	Ce crédit couvre essentiellement les frais relatifs aux assurances.
		30	Dépenses de fonctionnement technique	1 692 165	1 523 000	Ce crédit concerne notamment les dépenses pour les éléments de combustibles et l'électricité industrielle.
		40	Dépenses d'investissement	305 000	213 500	Ce crédit correspond à l'aménagement d'un local de montage d'expériences.
		50	Dépenses par contrats	3 644 415	3 280 000	Ce crédit couvre les prestations faites par le RCN essentiellement dans le cadre du contrat de conduite technique du réacteur.
			IMPUTATIONS SECONDAIRES			
		91	Utilisation du personnel	37 338	37 338	Ce crédit correspond aux dépenses relatives à 1 fonctionnaire.
			TOTAL DES EMPLOIS	5 748 688	5 116 638	

COMPTE D'AFFECTATION : GRANDES INSTALLATIONS *(suite)*

(en UC)

Ressources				Article 1.40.7 *Réacteur HFR — CCR Petten*		Commentaires
Titre	Chap.	Cat.	Intitulé	Engagements	Paiements	
1	1.40	94	*(suite)*			
			Objectif de recherche			
			4.10.0 — Exploitation du réacteur HFR	5 542 688	4 910 638	
			Compte d'affectation			
			1.94.0 — Autres contrats de prestations pour tiers (CCR)	206 000	206 000	
			TOTAL DES RESSOURCES	5 748 688	5 116 638	

COMPTE D'AFFECTATION : DIVISIONS SCIENTIFIQUES

(en UC)

Emplois				Article 1.50.2 *Département A — CCR Ispra*		Article 1.50.3 *Département B — CCR Ispra*		Article 1.50.4 *Département C — CCR Ispra*		Article 1.50.1 *Direction des projets — CCR Ispra*	
Titre	Chap.	Cat.	Ventilation par nature de dépenses Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
1	1.50		IMPUTATIONS PRIMAIRES								
		11	Dépenses de personnel	11 700	11 700	21 280	21 280	26 600	26 600	—	—
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	32 000	32 000	31 920	31 920	85 120	85 120	18 500	18 500
		22	Biens meubles et frais accessoires	—	—	—	—	—	—	2 000	1 400
		23	Dépenses administratives courantes	—	—	—	—	—	—	5 000	3 500
		25	Frais de réunions, comités et convocations	—	—	—	—	—	—	—	—
		30	Dépenses de fonctionnement technique	262 732	183 900	734 160	513 900	790 552	553 350	6 420	4 500
		40	Dépenses d'investissement	—	—	42 560	29 800	44 688	31 300	—	—
		50	Dépenses par contrats	—	—	42 560	29 800	10 640	7 450	—	—
			IMPUTATIONS SECONDAIRES								
		91	Utilisation du personnel	3 517 482	3 517 482	10 038 728	10 038 728	9 301 018	9 301 018	930 220	930 220
			TOTAL DES EMPLOIS	3 823 914	3 745 082	10 911 208	10 665 428	10 258 618	10 004 838	962 140	958 120

COMPTE D'AFFECTATION : DIVISIONS SCIENTIFIQUES *(suite)*

(en UC)

Ressources				Article 1.50.2 *Département A — CCR Ispra*		Article 1.50.3 *Département B — CCR Ispra*		Article 1.50.4 *Département C — CCR Ispra*		Article 1.50.1 *Direction des projets — CCR Ispra*	
Titre	Chap.	Cat.	Intitulé	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
1	1.50	95	*Objectifs de recherche*								
			2.10.1 — Sûreté des réacteurs	733 882	718 753	6 398 776	6 254 641	1 253 831	1 222 814	148 022	147 403
			2.10.2 — Combustible au plutonium et recherches sur les actinides	—	—	73 974	72 308	189 974	185 275	—	—
			2.10.3 — Gestion des matériaux nucléaires et déchets radioactifs	77 251	75 658	221 923	216 924	2 051 724	2 000 968	74 011	73 702
			2.20.1 — Énergie solaire	115 876	113 487	591 794	578 464	569 923	555 824	74 011	73 702
			2.20.2 — Hydrogène	77 251	75 658	961 666	940 004	797 893	778 154	74 011	73 702
			2.20.3 — Matériaux à haute température	—	—	—	—	—	—	—	—
			2.20.4 — Études conceptuelles sur la fusion thermonucléaire	231 752	226 975	221 923	216 924	645 913	629 934	74 011	73 702
			2.30.0 — Environnement et ressources	502 130	491 778	1 035 640	1 012 312	2 507 662	2 445 627	148 022	147 403
			2.40.0 — Mesures, étalons et techniques de référence (Métré)	115 876	113 487	924 679	903 850	721 903	704 044	296 043	294 806
			2.50.1 — Informatique	1 274 638	1 248 361	110 961	108 462	—	—	74 011	73 702
			2.50.2 — Formation	38 625	37 829	73 974	72 308	75 990	74 110	—	—
			2.50.3 — Contrôle des matières fissiles	154 502	151 316	295 897	289 232	1 443 805	1 408 088	—	—
			4.10.0 — Exploitation du réacteur HFR	—	—	—	—	—	—	—	—
			Compte d'affectation								
			1.92.0 — Évaluations techniques en support aux activités de certains services de la Commission	502 130	491 778	—	—	—	—	—	—
			TOTAL DES RESSOURCES	3 823 914	3 745 080	10 911 207	10 665 429	10 258 618	10 004 838	962 142	958 122

COMPTE D'AFFECTATION : DIVISIONS SCIENTIFIQUES *(suite)*

(en UC)

Emplois				Article 1.50.5 *CCR — BCMN Geel*		Article 1.50.6 *CCR Karlsruhe*		Article 1.50.7 *CCR Petten*		TOTAL DU CHAPITRE 1.50	
Titre	Chap.	Cat.	Ventilation par nature de dépenses Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
1	1.50		*(suite)*								
			IMPUTATIONS PRIMAIRES								
		11	Dépenses de personnel	21 000	21 000	2 000	2 000	10 300	10 300	92 880	92 880
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	26 000	26 000	2 000	2 000	—	—	195 540	195 540
		22	Biens meubles et frais accessoires	—	—	—	—	—	—	2 000	1 400
		23	Dépenses administratives courantes	—	—	—	—	—	—	5 000	3 500
		25	Frais de réunions, de comités et de convocations	24 000	24 000	—	—	—	—	24 000	24 000
		30	Dépenses de fonctionnement technique	67 720	47 400	125 794	88 100	25 750	23 200	2 013 128	1 414 350
		40	Dépenses d'investissement	—	—	—	—	—	—	87 248	61 100
		50	Dépenses par contrats	10 000	7 000	—	—	—	—	63 200	44 250
			IMPUTATIONS SECONDAIRES								
		91	Utilisation du personnel	3 338 837	3 338 837	3 312 744	3 312 744	2 741 511	2 741 511	33 180 540	33 180 540
			TOTAL DES EMPLOIS	3 487 557	3 464 237	3 442 538	3 404 844	2 777 561	2 775 011	35 663 536	35 017 560

COMPTE D'AFFECTATION : DIVISIONS SCIENTIFIQUES *(suite)*

Titre	Chap.	Art.	Cat.	Commentaires du chapitre 1.50
1	1.50			*(suite)*
			11	Ce crédit correspond aux dépenses relatives aux heures supplémentaires, primes et indemnités diverses.
			30	*1.50.2 — Département A — CCR Ispra* Ce crédit couvre les dépenses d'entretien et de renouvellement des équipements de base des laboratoires scientifiques du département A (laboratoire graphique, divisions scientifiques, laboratoire ESIS/INDAC). *1.50.3 — Département B — CCR Ispra* Ce crédit couvre les dépenses d'entretien et de renouvellement des équipements de base des laboratoires scientifiques du département B (échanges thermiques, électroniques, bureau d'étude général, mécanique appliquée, *process engineering*). *1.50.4 — Département C — CCR Ispra* Ce crédit couvre les dépenses d'entretien et de renouvellement des équipements de base des laboratoires scientifiques du département C (chimie, physique, matériaux). *1.50.5 — Divisions scientifiques — CCR Geel* Ce crédit couvre les dépenses courantes de fonctionnement technique, les matières, l'équipement et l'entretien des appareils. *1.50.6 — Divisions scientifiques — CCR Karlsruhe* Ce crédit couvre les dépenses courantes de fonctionnement technique, les matières, l'équipement et l'entretien des appareils. *1.50.7 — Divisions scientifiques — CCR Petten* Ce crédit couvre les dépenses d'entretien des appareils.
			91	Ce crédit correspond aux dépenses relatives à :

	Fonctionnaires
— 1.50.2 — division scientifique — département A	111
— 1.50.3 — division scientifique — département B	373
— 1.50.4 — division scientifique — département C	341
— 1.50.1 — direction des projets	23
— 1.50.5 — division scientifique — Geel	113
— 1.50.6 — division scientifique — Karlsruhe	119
— 1.50.7 — division scientifique — Petten	95

COMPTE D'AFFECTATION : DIVISIONS SCIENTIFIQUES *(suite)*

(en UC)

Ressources				Article 1.50.5 CCR — BCMN Geel		Article 1.50.6 CCR Karlsruhe		Article 1.50.7 CCR Petten		TOTAL DU CHAPITRE 1.50	
Titre	Chap.	Cat.	Intitulé	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
1	1.50	95	*(suite)*								
			Objectifs de recherche								
			2.10.1 — Sûreté des réacteurs	—	—	57 858	57 224	—	—	8 592 369	8 400 835
			2.10.2 — Combustible au plutonium et recherches sur les actinides	—	—	3 297 894	3 261 783	—	—	3 561 842	3 519 366
			2.10.3 — Gestion des matériaux nucléaires et déchets radioactifs	—	—	28 929	28 612	—	—	2 453 838	2 395 864
			2.20.1 — Énergie solaire	—	—	—	—	—	—	1 351 604	1 321 477
			2.20.2 — Hydrogène	—	—	—	—	—	—	1 910 821	1 867 518
			2.20.3 — Matériaux à haute température	—	—	—	—	1 111 024	1 110 004	1 111 024	1 110 004
			2.20.4 — Études conceptuelles sur la fusion thermonucléaire	—	—	—	—	—	—	1 173 599	1 147 535
			2.30.0 — Environnement et ressources	—	—	—	—	—	—	4 193 454	4 097 120
			2.40.0 — Mesures, étalons et techniques de référence (Métré)	3 455 557	3 432 237	—	—	401 203	400 835	5 915 261	5 849 259
			2.50.1 — Informatique	—	—	—	—	—	—	1 459 610	1 430 525
			2.50.2 — Formation	—	—	—	—	—	—	188 589	184 247
			2.50.3 — Contrôle des matières fissiles	—	—	57 858	57 224	—	—	1 952 062	1 905 860
			4.10.0 — Exploitation du réacteur HFR	—	—	—	—	1 265 333	1 264 172	1 265 333	1 264 172
			Compte d'affectation								
			1.92.0 — Évaluations techniques en support aux activités de certains services de la Commission	—	—	—	—	—	—	502 130	491 778
			1.94.0 — Autres contrats de prestations du CCR pour le compte de tiers	32 000	32 000	—	—	—	—	32 000	32 000
			TOTAL DES RESSOURCES	3 487 557	3 464 237	3 442 539	3 404 843	2 777 560	2 775 011	35 663 536	35 017 560

Commentaires du chapitre 1.50

Les ressources des comptes d'affectation « divisions scientifiques » correspondent à l'utilisation, par les objectifs de recherches et par les autres comptes d'affectation, des hommes/an affectés à la recherche.

COMPTE D'AFFECTATION : MISE À LA DISPOSITION DE TIERS DES INSTALLATIONS ET/OU DU PERSONNEL SELON LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 6 SOUS c) DU TRAITÉ EURATOM (ACTION INDIRECTE)

(en UC)

Emplois				Article 1.80.0 *Personnel du réacteur BR 2, Mol*		Article 1.80.1 *Personnel des anciennes associations dans le domaine des réacteurs avancés*		Article 1.80.2 *Personnel d'une ancienne association dans le domaine de la biologie*	
Titre	Chap.	Cat.	Ventilation par nature de dépenses Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
1	1.80								
			IMPUTATIONS PRIMAIRES						
		11	Dépenses de personnel	12 000	12 000	—	—	—	—
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	7 000	7 000	—	—	—	—
		22	Biens meubles et frais accessoires	—	—	—	—	—	—
		23	Dépenses administratives courantes	—	—	—	—	—	—
		25	Frais de réunions et de convocations	—	—	—	—	—	—
			IMPUTATIONS SECONDAIRES						
		91	Utilisation du personnel	979 200	979 200	1 190 400	1 190 400	93 600	93 600
			TOTAL DES EMPLOIS	998 200	998 200	1 190 400	1 190 400	93 600	93 600

COMPTE D'AFFECTATION : MISE À LA DISPOSITION DE TIERS DES INSTALLATIONS ET/OU DU PERSONNEL SELON LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 6 SOUS c) DU TRAITÉ EURATOM (ACTION INDIRECTE) *(suite)*

(en UC)

Titre	Chap.	Art.	Cat.	Commentaires du chapitre 1.80	
1	1.80	1.80.0		La Commission a mis 30 de ses agents à la disposition du Centre d'études nucléaires (CEN) belge à titre d'experts en vue d'exploiter le réacteur BR 2 et ses installations connexes. En contrepartie, l'État belge rembourse à la Commission les frais relatifs à ce personnel sur base des dispositions conclues à ce sujet.	
			91	Les crédits correspondant aux dépenses de ce personnel ont été évalués comme suit :	
				— 8 agents de catégorie A à 42 800 UC — 20 agents de catégorie B à 26 100 UC — 2 agents de catégorie C à 15 900 UC	896 200
				À cette somme de 896 200 UC s'ajoutent les montants supplémentaires pour augmentations éventuelles de rémunérations en 1977 :	
				— 8 agents de catégorie A à 4 000 UC — 20 agents de catégorie B à 2 400 UC — 2 agents de catégorie C à 1 500 UC	83 000
				Total	979 200
		1.80.1		La Commission a mis 27 de ses agents à la disposition des anciennes associations dans le domaine des réacteurs avancés, à savoir : — Gesellschaft für Kernforschung (GFK), — Syndicat luxembourgeois pour l'industrie nucléaire (Luxatom), — Commissariat à l'énergie atomique (CEA), — Comitato nazionale per l'energia nucleare (CNEN).	
				Les conventions conclues entre ces organismes et Euratom prévoient le remboursement par eux des charges afférentes à la rémunération et aux indemnités versées par la Commission à son personnel en question.	
			91	Les crédits correspondant aux dépenses de ce personnel ont été évalués comme suit :	
				— 23 agents de catégorie A à 42 800 UC — 4 agents de catégorie B à 26 100 UC	1 088 800
				À cette somme de 1 088 800 UC s'ajoutent les montants supplémentaires pour augmentations éventuelles des rémunérations en 1977 :	
				— 23 agents de catégorie A à 4 000 UC — 4 agents de catégorie B à 2 400 UC	101 600
				Total	1 190 400
		1.80.2		La Commission a mis 2 de ses agents à la disposition de l'ancienne association « Ital » dans le domaine de la biologie contre remboursement des frais évalués comme suit :	
			91	— 2 agents de catégorie A à 42 800 UC	85 600
				À cette somme de 85 600 UC s'ajoutent les montants supplémentaires pour augmentations des rémunérations en 1977 :	
				— 2 agents de catégorie A à 4 000 UC	8 000
				Total	93 600

COMPTE D'AFFECTATION : MISE À LA DISPOSITION DE TIERS DES INSTALLATIONS ET/OU DU PERSONNEL SELON LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 6 SOUS c) DU TRAITÉ EURATOM (ACTION INDIRECTE) *(suite)*

(en UC)

Ressources				Article 1.80.0 *Personnel du réacteur BR 2, Mol*		Article 1.80.1 *Personnel des anciennes associations dans le domaine des réacteurs avancés*		Article 1.80.2 *Personnel d'une ancienne association dans le domaine de la biologie*	
Titre	Chap.	Cat.	Intitulé	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
1	1.80		*(suite)*						
		99	Remboursement de la part du gouvernement belge	998 200	998 200	—	—	—	—
		99	Remboursement de la part des organismes nationaux	—	—	1 190 400	1 190 400	—	—
		99	Remboursement de la part d'une ancienne association	—	—	—	—	93 600	93 600
TOTAL DES RESSOURCES				998 200	998 200	1 190 400	1 190 400	93 600	93 600

COMPTE D'AFFECTATION : PRESTATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (ACTION INDIRECTE)

(en UC)

Emplois				Article 1.81.0 *Contrat « fusion » Suède-Euratom*		Commentaires
Titre	Chap.	Cat.	Ventilation par nature de dépenses Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	
1	1.81		IMPUTATIONS PRIMAIRES			
		50	Dépenses par contrats	p.m.	p.m.	Ce compte d'affectation enregistre en emplois les engagements et les paiements relatifs à la participation financière de la Communauté aux activités suédoises dans le domaine de la fusion thermonucléaire, c'est-à-dire les dépenses découlant des contrats d'association et d'autres contrats conclus et à conclure entre la Commission et le National Swedish Board for Energy Source Development et autres organismes suédois en vertu de l'accord de coopération du 10 mai 1976 entre la Suède et la CEEA.
TOTAL DES EMPLOIS				p.m.	p.m.	

COMPTE D'AFFECTATION : PRESTATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (ACTION INDIRECTE) *(suite)*

(en UC)

Ressources				Article 1.81.0 *Contrat « fusion » Suède-Euratom*		Commentaires
Titre	Chap.	Cat.	Intitulé	Engagements	Paiements	
1	1.81		*(suite)*			
		99	Remboursement de la part du gouvernement suédois	p.m.	p.m.	Les ressources sont constituées par les contributions du gouvernement suédois en vertu de l'accord de coopération du 10 mai 1976 entre la Suède et la CEEA dans le domaine de la fusion thermonucléaire contrôlée et de la physique des plasmas.
TOTAL DES RESSOURCES				p.m.	p.m.	

COMPTE D'AFFECTATION : PRESTATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (ACTION INDIRECTE) *(suite)*

(en UC)

Emplois				Article 1.81.1. *Contrat « fusion » Suisse-Euratom*		Commentaires
Titre	Chap.	Cat.	Ventilation par nature de dépenses Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	
1	1.81		*(suite)*			
			IMPUTATIONS PRIMAIRES			
		50	Dépenses par contrats	p.m.	p.m.	Ce compte d'affectation enregistre, en emplois, les engagements et les paiements relatifs à la participation financière de la Communauté aux activités suisses dans le domaine de la fusion thermonucléaire, c'est-à-dire les dépenses découlant des contrats d'association et d'autres contrats à conclure entre la Commission et le gouvernement suisse et d'autres organismes suisses en vertu de l'accord de coopération entre la Suisse et la CEEA.
TOTAL DES EMPLOIS				p.m.	p.m.	

COMPTE D'AFFECTATION : PRESTATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (ACTION INDIRECTE) *(suite)*

(en UC)

Ressources				Article 1.81.1 *Contrat « fusion » Suisse-Euratom*		Commentaires
Titre	Chap.	Cat.	Intitulé	Engagements	Paiements	
1	1.81		*(suite)*			
		99	Remboursement de la part du gouvernement suisse	p.m.	p.m.	Les ressources sont constituées par les contributions du gouvernement suisse en vertu de l'accord de coopération entre la Suisse et la CEEA dans le domaine de la fusion thermonucléaire contrôlée et la physique des plasmas.
TOTAL DES RESSOURCES				p.m.	p.m.	

COMPTE D'AFFECTATION : MISE À LA DISPOSITION DE TIERS DES INSTALLATIONS ET/OU DU PERSONNEL SELON LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 6 SOUS c) DU TRAITÉ EURATOM (CCR)

(en UC)

Emplois				Article 1.90.0 *Personnel et installation du réacteur Essor, Ispra*		Commentaires
Titre	Chap.	Cat.	Ventilation par nature de dépenses Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	
1	1.90		IMPUTATIONS PRIMAIRES			La mise à disposition du réacteur Essor fait l'objet d'un contrat avec le gouvernement italien. Les prévisions de dépenses 1977 n'ont pas encore reçu l'avis du comité de gestion du réacteur.
		11	Dépenses de personnel	p.m.	p.m.	
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements			
		14	Dépenses de service social et de perfectionnement professionnel du personnel			
		21	Immeubles et frais accessoires			
		22	Biens meubles et frais accessoires			
		23	Dépenses administratives courantes			
		24	Frais de réception et de représentation			
		25	Frais de réunions et de convocations			
		26	Frais d'études, d'enquêtes et de consultations			
		27	Dépenses de publication et d'information			
		30	Dépenses de fonctionnement technique			
		40	Dépenses d'investissement			
		50	Dépenses par contrats			
			IMPUTATIONS SECONDAIRES			
		91	Utilisation du personnel	5 560 513	5 560 513	Ce crédit correspond aux dépenses relatives à 219 fonctionnaires. Il comprend également un montant provisionnel de 670 000 UC destiné à couvrir les augmentations éventuelles à décider en 1977.
		92	Utilisation de l'infrastructure	2 700 000	2 500 000	Ce montant correspond à la quote-part de financement de l'infrastructure générale (services généraux et frais généraux).
		93	Utilisation du support scientifique et technique	552 525	520 917	Ce crédit correspond à l'utilisation du centre de calcul 1.30.2 (environ 170 heures de calcul), à l'utilisation de l'atelier 1.30.3 (environ 22 000 heures-machines) et à l'utilisation d'environ 5 % de la capacité du laboratoire de moyenne activité, ce qui correspond en moyenne à l'utilisation de 13 hommes/an des unités de support scientifique ou technique.
			TOTAL DES EMPLOIS	8 813 038	8 581 430	

COMPTE D'AFFECTATION : MISE À LA DISPOSITION DE TIERS DES INSTALLATIONS ET/OU DU PERSONNEL, SELON LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 6 SOUS c) DU TRAITÉ EURATOM (CCR) *(suite)*

(en UC)

Ressources				Article 1.90.0 *Personnel et installation du réacteur Essor, Ispra*		Commentaires
Titre	Chap.	Cat.	Intitulé	Engagements	Paiements	
1	1.90		*(suite)*			
		99	Remboursement de la part du gouvernement italien	8 813 038	8 581 430	
			TOTAL DES RESSOURCES	8 813 038	8 581 430	

COMPTE D'AFFECTATION : PRESTATIONS DU CCR POUR LE COMPTE DE L'ACTION INDIRECTE DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENT

(en UC)

Emplois				Article 1.91.1 *Biologie et protection sanitaire — Radioprotection (chapitre 3.30)*		Article 1.91.2 *Matériaux et méthodes de référence (BCR) (chapitre 3.51)*		Commentaires
Titre	Chap.	Cat.	Ventilation par nature de dépenses Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	
1	1.91							
			IMPUTATIONS PRIMAIRES					
		30	Dépenses de fonctionnement technique	—	—	p.m	p.m	
		50	Dépenses par contrats	—	—	—	—	
			IMPUTATIONS SECONDAIRES					
		92	Utilisation de l'infrastructure	255 000	255 000	—	—	Ce crédit correspond à la quote-part forfaitaire de financement des services généraux de l'établissement d'Ispra.
		93	Utilisation du support scientifique et technique	p.m.	p.m.	—	—	
			TOTAL DES EMPLOIS	255 000	255 000	p.m.	p.m.	

COMPTE D'AFFECTATION : PRESTATIONS DU CCR POUR LE COMPTE DE L'ACTION INDIRECTE DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENT *(suite)*

(en UC)

Ressources				Article 1.91.1 *Biologie et protection sanitaire — Radioprotection (chapitre 3.30)*		Article 1.91.2 *Matériaux et méthodes de référence (BCR) (chapitre 3.51)*		Commentaires
Titre	Chap.	Cat.	Intitulé	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	
1	1.91		*(suite)*					
		99	Remboursement de la part du chapitre 3.30	255 000	255 000	—	—	
		99	Remboursement de la part du chapitre 3.51	—	—	p.m.	p.m.	
			TOTAL DES RESSOURCES	255 000	255 000	p.m.	p.m.	

COMPTE D'AFFECTATION : PRESTATIONS DU CCR POUR AUTRES SERVICES DE LA COMMISSION (SAUF ACTION INDIRECTE DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENT)

(en UC)

Emplois				Article 1.92.0 *Évaluations techniques en support aux activités de certains services de la Commission*		Article 1.92.1 *Prestations du CCR pour la direction « contrôle de sécurité »*		Commentaires
Titre	Chap.	Cat.	Ventilation par nature de dépenses Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	
1	1.92		IMPUTATIONS PRIMAIRES					
		13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	4 000	4 000			
		30	Dépenses de fonctionnement technique	10 240	10 239			Ce crédit couvre les dépenses normales de fonctionnement technique.
		50	Dépenses par contrats	23 000	23 000			Ce crédit couvre deux contrats de recherches : — une étude sur le système énergétique 15 000 — une étude sur les ressources renouvelables 8 000
			IMPUTATIONS SECONDAIRES			p.m.	p.m.	
		92	Utilisation de l'infrastructure	256 863	270 239			Ce montant correspond à la quote-part de financement de l'infrastructure générale (services généraux et frais généraux).
		93	Utilisation du support scientifique et technique	33 768	30 743			Ce crédit correspond à l'utilisation du centre de calcul 1.30.2 (environ 38 heures de calcul).
		95	Utilisation des divisions scientifiques	502 130	491 778			Ce crédit correspond aux dépenses relatives à 13 hommes/an affectés à la recherche.
			TOTAL DES EMPLOIS	830 000	830 000	p.m.	p.m.	

COMPTE D'AFFECTATION : PRESTATIONS DU CCR POUR AUTRES SERVICES DE LA COMMISSION (SAUF ACTION INDIRECTE DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENT *(suite)*

(en UC)

Ressources				Article 1.92.0 *Évaluations techniques en support aux activités de certains services de la Commission*		Article 1.92.1 *Prestations du CCR pour la direction « contrôle de sécurité »*		Commentaires
Titre	Chap.	Cat.	Intitulé	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	
1	1.92		*(suite)*					
		99	Produit des prestations pour le compte de tiers	830 000	830 000	p.m.	p.m.	Les ressources de ce compte d'affectation proviennent de l'article 394 de la section III « Commission » du budget général des Communautés européennes. Les directions générales intéressées sont notamment les suivantes : — DG III (affaires industrielles et technologiques), — DG V (affaires sociales), — DG VII (transports), — DG XII (recherche, science et éducation), — DG XVII (énergie et contrôle de sécurité d'Euratom).
TOTAL DES RESSOURCES				830 000	830 000	p.m.	p.m.	

COMPTE D'AFFECTATION : AUTRES CONTRATS DE PRESTATIONS DU CCR POUR LE COMPTE DE TIERS

(en UC)

Emplois				Article 1.94.0 *Autres contrats de prestations du CCR pour le compte de tiers*		Commentaires
Titre	Chap.	Cat.	Ventilation par nature de dépenses Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	
1	1.94		IMPUTATIONS PRIMAIRES			
		22	Biens meubles et frais accessoires	5 000	5 000	Ces dépenses sont couvertes par des recettes provenant en particulier d'Eurocopi et des cours de formation.
		24	Frais de réception et de représentation	5 000	5 000	
		25	Frais de réunions et de convocations	21 920	21 920	
		27	Dépenses de publication et d'information	21 280	21 280	
			IMPUTATIONS SECONDAIRES			
		92	Utilisation de l'infrastructure	190 000	190 000	Ce montant concerne l'utilisation par les tiers des installations sociales d'Ispra.
		93	Utilisation du support scientifique et technique	293 246	266 981	Ce montant correspond à l'utilisation par les tiers du centre de calcul 1.30.2 (environ 300 heures de calcul).
		94	Utilisation des grandes installations	206 000	206 000	Ce montant correspond à l'utilisation par les tiers du réacteur HFR.
		95	Utilisation des divisions scientifiques	32 000	32 000	Ce montant correspond aux recettes provenant des analyses effectuées par le BCMN-Geel pour le compte de tiers.
			TOTAL DES EMPLOIS	774 446	748 181	

COMPTE D'AFFECTATION : AUTRES CONTRATS DE PRESTATIONS DU CCR POUR LE COMPTE DE TIERS *(suite)*

(en UC)

Ressources				Article 1.94.0 *Autres contrats de prestations du CCR pour le compte de tiers*		Commentaires
Titre	Chap.	Cat.	Intitulé	Engagements	Paiements	
1	1.94		*(suite)*			
		99	Produit des prestations pour le compte de tiers	774 446	748 181	
			TOTAL DES RESSOURCES	774 446	748 181	

DÉCISION DU CONSEIL

portant autorisation pour la Commission de procéder à certains virements

Conformément à l'article 103 paragraphe 1 du règlement financier applicable au budget des Communautés européennes, le Conseil autorise la Commission, pour l'exécution de l'état des dépenses relatif aux activités de recherches et d'investissement de l'exercice 1977, à décider, en cas de besoin, les virements ci-après :

virements entre chapitres découlant de la structure du budget fonctionnel.

La Commission décide des virements entre chapitres à l'intérieur des programmes régis par une même clef de financement dans la mesure où la nécessité de ces virements découle des variations entre les autorisations budgétaires initiales et les besoins réels.

Ces virements ne peuvent avoir pour effet d'augmenter ou de diminuer, de plus de 7 % en crédits d'engagement et en crédits de paiement, la dotation primitive inscrite à chaque chapitre.

Toutefois ces virements ne doivent pas avoir pour effet de dépasser le plafond financier global des programmes décidés.